

DÉPARTEMENT DU Yze

COMMUNE DU Rayol Canadel / Mer

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Modification n° 2
du PLU

du 04/10/21 au 05/11/21

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrleix

Nos imprimés sont produits par Fabrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT*

Registre n° 11
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

JOEL BURTEL

[Signature]

n° 9 (1)

DÉPARTEMENT

COMMUNE

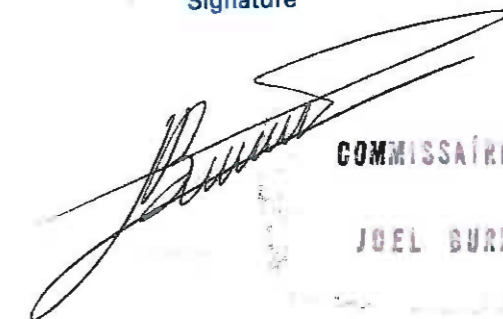
REGISTRE ^{n° 1}
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé
par nous, M^E Burrier Joël

commencé le 04 Octobre 2021
pour une durée de 33 jours

A Royd-Canada, le 04/10/2021

Signature



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

JOEL BURRIER

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Lundi 04 octobre 2021

① Je ne vois pas l'utilité d'un parking payant n'ayant jamais eu de difficulté à me garer même le jour du marché, au Pat'K effectivement, garder les tennis pour paddle ou bouledrome, supprimer des voitures et rebâtir la navette pour plus écologique.

② Reçu ce jour une lettre de remerciement par (voir page 6) (observation n°5)

- ③ Si établissement non public quel de la propriété -
 - A qui appartient la terrasse.
 - Pos de Convention d'exploitation entre promoteur et Maire
 - ~~Pos~~ Si équipement privé ne n'oblige le promoteur à vendre
 - Pos de Viabilité sur le coût d'achat et entretien à venir
 - Pos les mêmes normes entre public et privé pas aux secouristes
 - Pos de création de places de parking (destruction places Velle Horel et place le long de la D559)
 - Pos d'arbres (destruction arbres anciens Velle Horel)
 - Place au plein soleil impossible de s'y tenir en été
 - DETONNAGE ~~est~~ détruit le caractère naturel du village.

du 4/10/2021

[Signature]

Plan Local d'Urbanisme du Rayol-Canadel
 Modification n°2
 Programmation de l'OAP du Centre du village

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Cette nouvelle enquête concerne le projet de parking de l'OAP du Centre de la commune de Rayol-Canadel sur mer afin de transformer sa destination de publique en publique-privée (70 places moitié-moitié), « le stationnement privé étant lié aux résidences directement à proximité /parcelles 52 et 56 »

Le projet récemment présenté par la municipalité paraît complexe, ses différentes composantes étant liées les unes aux autres sans raison apparente. Ces composantes sont les emplacements des parkings publics dans un bâtiment important et maintenant également privés, objet de la présente modification n°2 mise à enquête publique ; les trois immeubles de la partie basse du terrain et l'esplanade.

En dissociant ces éléments cela conduit à une simplification du projet : Pourquoi vouloir mutualiser tous les parkings ?

- Les emplacements des parkings privés (35)
 Ceux-ci étant totalement liés au permis de construire de chacun des immeubles, rapprochons-les de leur destination. Chaque propriétaire étant soucieux d'avoir son véhicule « en bas de chez lui » il est tout à fait possible d'établir les emplacements au premier sous-sol de chacun des immeubles, comme cela se réalise partout en France pour les immeubles collectifs. Il y a la place pour les 35 emplacements.

Ainsi le « bâtiment parkings » est devenu à moitié vide.

- Les emplacements des parkings publics
 Leur situation n'est pas claire. Ils seront de toute façon réalisés sur terrain privé la commune ne disposant plus d'aucun terrain. Le Maire a déclaré qu'il voulait les acheter. Alors autant les mettre à l'emplacement de la bâtisse sur les tennis 1 et 2 (en partant du haut des terrains) , Cette solution implique la construction d'un bâtiment circulaire d'un diamètre de 15 m contenant deux rampes hélicoïdales permettant l'accès au tennis n°1 à 4,70 m plus haut pouvant accueillir 22 véhicules totalement couvert par l'esplanade. A côté de ce bâtiment sur le terrain restant, au sol, il est possible de créer 9 places soit un total de 31 places. (voir les croquis ci-joints)

Ainsi le « bâtiment parkings » devient inutile.

- L'esplanade communale.
 Elle aussi est prévue sur terrain privé. Pour toutes sortes de raisons techniques elle ne peut qu'être construite de manière à être désolidarisée du « bâtiment parkings » son toit pouvant difficilement constituer une esplanade. Même en absence de ce bâtiment elle peut donc être réalisée de manière indépendante, en location permanente ou avec un foncier superposé.

Il est important que l'inutilité de cette bâtisse de l'ordre de 900 m2 de base sur 8 à 9 m de hauteur, en partie enterrée et non « enterrée », comme cela est écrit dans le dossier de l'OAP (la partie située en bordure de la RD 559 est en partie enterrée, l'autre coté étant

[Signature]

totalément à l'air libre) soit mise en évidence car cette bâtisse est disproportionnée eu égard au caractère de notre petit village et présente quelques risques, relevés par le PLU, de glissement de terrain à proximité immédiate des immeubles anciens du centre du village et de la RD 559, et cela du fait de la profondeur des fouilles (9 m à quelques mètres du bord de la RD 559)

De plus la gestion de cet ensemble immobilier complexe en sera facilitée.

Quelques remarques complémentaires :

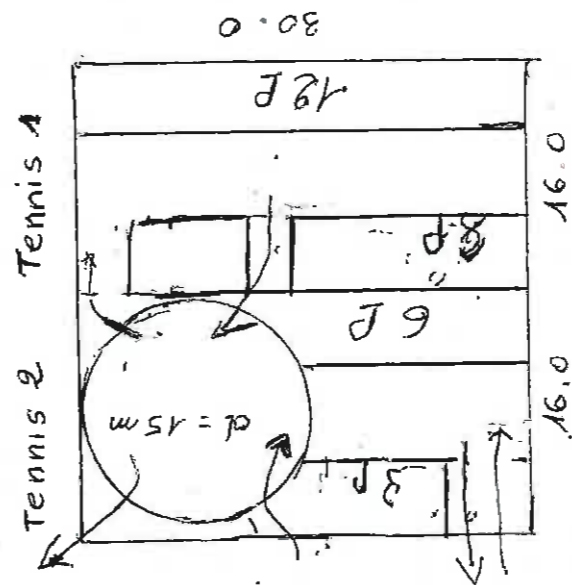
- 90 % des terrains constituant ce projet seront imperméabilisés ; comment gérer les eaux pluviales dans ce lieu sensible ?
- Les quatre terrasses, entourées de leurs murs de soutènement en bon état, constituant le terrain des tennis, sont garantes de la stabilité des sols. Elles méritent d'être au maximum conservées.
- Sur le plan financier la solution proposée ne paraît pas plus onéreuse que la solution du « bâtiment parkings. »
- Les imbrications foncière, financière et contractuelle de tous ses éléments devront être clarifiées.

En conclusion de mes observations qui mettent en évidence qu'une autre solution est possible en dissociant les parkings privés des parkings publics j'émet un avis défavorable à la Modification n°2 de l'OAP du Centre du village.

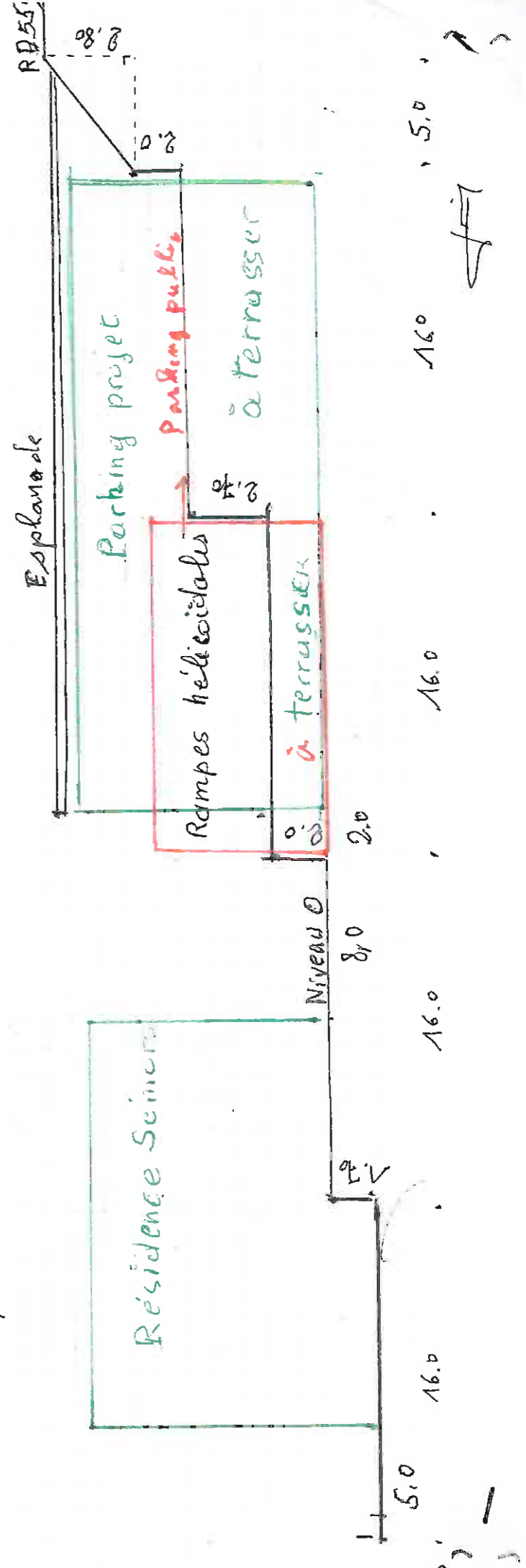
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de mes sincères salutations.

Suite : croquis

Le Maire	D.G.S.	Cabinet du Maire	Services Techniques	Finances	Environnement
Mairie du RAYOL-CANADEL					
Reçu le		04 OCT. 2021			
Urbanisme	Communication	C.C.A.S.	Citoyenneté	Police Municipale	Services Scolaires



Coupe de la RD 559 sur terrain n°4 - Echelle 1/25^{ème}



p4

p5

n°5
Le 3 Octobre 2021

Remise en mains propres par

A l'attention du commissaire enquêteur
Mairie du Rayol Canadel
Place Giudicelli – 83820 Le Rayol Canadel

M le commissaire enquêteur,

Concerne l'opposition à la modification numero 2 du PLU

Je vous écris au regard d'une modification du PLU portant sur un parking à l'origine décrit comme d'utilité publique et qui devient maintenant un parking privé payant. Il comprendrait 70 places dont seules une trentaine seraient à la disposition des visiteurs.

Il semblerait que les deux immeubles prévus l'un de 15 logements et l'autre de 12, plus les 5 logements de l'ancienne villa Morel ne comportent pas de parking sous-terrain pour des voitures. La résidence dite « seniors » qui serait de 12 logements aura aussi besoin de parkings pour les aides et le personnel faisant normalement partie d'une résidence de ce type.

Ensuite l'esplanade prévue qui ferait 850 m2 enlèverait toutes les places de parking qui sont actuellement le long du trottoir, soit une quinzaine.

Nous ne voyons pas du tout quelle est l'utilité de ce parking qui non seulement dénaturerait complètement le paysage au lieu d'en faire un lieu convivial avec café et terrain de boules, mais qui surtout n'apporte aucun avantage aux habitants. Bien sûr il faudra trouver une solution pour les commerçants qui actuellement mettent leurs voitures dans les jardins de la villa Morel (propriété de la commune), mais si cet endroit de parking est utilisé pour un autre immeuble locatif de 15 logements...

Par ailleurs, ce parking monstrueux de 70 places ayant une entrée et une sortie différente requiert l'expropriation de trois propriétés pour sa sortie, et offrira du côté de son entrée un mur béton aux propriétaires du restaurant de la cabane Bambou comme tout paysage pour les personnes dinant sur sa terrasse !

Les problèmes de parking (s'ils existent ! je n'en ai jamais eu à condition de choisir mon heure) n'existent qu'environ six semaines par an, disons du 15

juillet au 25 août maximum (et encore !), le reste de l'année il n'y a évidemment aucun problème. Et même durant ces quelques semaines citées plus haut il suffit d'aller mettre sa voiture au Patek où l'on trouve toujours de la place, GRATUITEMENT !

Pour toutes ces raisons (projet architectural disproportionné, parking privé payant, expropriation de trois propriétaires pour faire une sortie, non justification de la nécessité des places surtout si on enlève une quinzaine de places sur la chaussée, possibilité de ces promoteurs privés si ces immeubles voient le jour de faire des parking souterrains), nous vous demandons M le commissaire enquêteur de reconsidérer sérieusement l'utilité de ce projet.

Nous sommes totalement contre ce parking et demandons aux promoteurs de revoir leurs plans et de faire leur parking en dessous de leurs immeubles, Nous n'avons pas à avoir de parking payant dans cette petite commune. Il n'est pas non plus payant quand on va faire des courses à 10 minutes en voiture au carrefour de Cavalaire.

Respectueusement

n°6

Parkings privés ou parkings publics? Telle est la question!

Pourquoi pas? Pourquoi ne pas approuver une modification qui ne fait qu'apporter de la souplesse dans le projet?

L'essentiel n'est pas public ou privé, l'essentiel est la mise en valeur d'un espace qui en a bien besoin.

Dès l'instant ou le panorama est préservé voire et surtout amélioré, ce qu'il y aura sous la nouvelle place n'a que peu d'importance, l'essentiel et de ne pas le voir.

Avis favorable

8 octobre 2021

128

n°7

Le Rayol -Canadel le 11 octobre 2021

Objet : Modification n° 2 du PLU
« la modification de l'OAP « le Rayol » en ce qui concerne le parc de stationnements »

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour répondre à la modification demandée il y a lieu de se remettre en mémoire le fait que la municipalité a

- Conditionné les différents éléments de l'OAP (immeubles et place du village) à l'édification d'un énorme bâtiment Parking « public » ou déclaré comme tel.
- Conçu un projet ambigu entièrement privé en ce qui concerne le foncier et la réalisation, mais avec des éléments publics dans l'intérêt général des citoyens du Rayol - Canadel : la bâtisse parking, les 5 logements « sociaux » et sans doute « la place du village » présentée au départ comme étant le toit de la bâtisse parking.

La motivation annoncée de ce choix est que l'opération ne coûterait rien aux rayolais - canadéliens, ce qui est loin d'être prouvé car nous, habitants du Rayol-Canadel, perdons la maîtrise du foncier sur un terrain situé au cœur du village pour acquérir 5 logements et si j'ai bien compris 35 places de parking dans un bâtiment présenté au départ comme étant public mais imbriquant en fait pour 50% des places de stationnement privées et pour 50% des places publiques.

La modification demandée qui est une demande de changement de destination de la moitié de la bâtisse parking vise à éclaircir et à faire accepter cet imbroglio.

En fait elle :

- met en évidence l'ambiguïté des choix municipaux, montage d'une véritable « usine à gaz » en matière de gestion.
- modifie obligatoirement ces choix en ce qui concerne le bâtiment parking, et par voie de conséquence modifie d'autres choix, du fait que tout est lié,
- suscite un certain nombre de questions qui renforcent l'émergence d'une vision de simple bon sens, aboutissant à la suppression de la bâtisse parking.

Sur les 70 places prévues dans cette bâtisse parking 35 places sont rattachées aux immeubles, le permis de construire en faisant une obligation.

la municipalité souhaite acheter les 35 places restantes pour les commerçants, le public... quels seront les termes de la transaction ? comment seront réparties les charges de gestion dans l'immédiat et pour l'avenir ? aucune information sur le sujet.

Pourquoi cette volonté de mettre en commun les places de stationnement publiques et privées alors que des solutions existent plus simples sur le plan de la réalisation et de la gestion et plus satisfaisantes pour les utilisateurs :

k -

19

Pourquoi les 35 places rattachées aux immeubles ont-elles été intégrées à un parking extérieur au lieu d'être construites en sous-sol des immeubles. Cette proposition a été faite à la municipalité qui l'a toujours ignorée. Pourquoi ?

Dans l'hypothèse où les 35 places privées liées à la construction des immeubles et aux obligations du permis de construire, sont prévues en sous-sol des immeubles, la bâtisse parking est réduite de moitié.

Elle n'a plus qu'à abriter 35 places de stationnement public et doit donc être reconsidérée. Au vu du profil des terrains, ces places peuvent être prévues en surface ou en sous-sol d'un seul niveau, situé sous une terrasse des ex- terrains de tennis.

La bâtisse parking n'a plus de raison d'être

Les questions de gestion public - privé restent posées mais seront plus claires et facilitées du fait que les lieux de stationnement sont différenciés et non plus mutualisés.

A noter que la suppression de cette bâtisse entraîne une modification de la programmation (place du village et utilisation des terrains), ce qui présente certains avantages :

- Place du village initialement disproportionnée plus réduite en gardant la vue mer
- Suppression de l'affouillement pour le bâtiment parking qui peut présenter des risques en raison du terrain très en pente, le bâtiment n'étant que très partiellement enterré.
- Maintien au maximum des terrasses des ex- tennis avec leurs murs de soutènements en bon état qui garantissent le maintien des sols et permettent des espaces verts et de loisirs.

En conclusion,

J'émet un avis défavorable à la modification n°2 de l'OAP du centre du village demandée par la municipalité. La transformation de dernière minute d'un bâtiment parking annoncé public en parc de stationnement mutualisé n'est pas souhaitable à partir du moment où d'autres solutions existent plus simples en matière de gestion, plus satisfaisantes sur le plan environnemental.

Ceci m'amène à réaffirmer mon soutien au texte de la pétition lancée par l'Association des Amis du Rayol -Canadel (AARC) que vous trouverez en pièce jointe.

Veuillez accepter, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma meilleure considération.

PJ 1 : pétition lancée par l'AARC

PJ : Pétition lancée par l'AARC

Pour un aménagement concerté du cœur du village

« Le 10 juillet 2021, le Maire a présenté un projet finalisé d'aménagement du cœur du village disproportionné et sans concertation publique avec les habitants sur les besoins réels attendus.

Aussi, nous, habitants du Rayol Canadel, résidents permanents comme secondaires, demandons par la présente au Maire de revoir ce projet « Cœur de village » pour intégrer les remarques et les besoins des habitants.

En l'état, il nous paraît totalement disproportionné pour une commune comme la nôtre : une dalle de béton de plus de 850m² surplombant les terrains de tennis ; un nouveau parking payant de 70 places sous la dalle couvrant les tennis et deux immeubles d'au moins 25 appartements.

L'AARC a présenté le 15 juillet 2021 un projet, concerté avec les habitants, qui tient compte de la dimension sociale et environnementale, démontrant ainsi qu'une alternative pour l'aménagement de cette zone est possible. Cette solution présente l'avantage d'être adaptée à la taille de notre village sans en dénaturer le charme et la douceur de vivre.

Par conséquent nous vous demandons d'apporter un appui massif à notre refus du projet municipal en l'état dans le but que l'AARC puisse mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'éviter le massacre définitif de notre village. »

Observations présentées par l'Association des amis du Rayol-Canadel (AARC), association agréée pour la défense de l'environnement, sur le projet de modification n°2 du PLU :

Le projet municipal d'aménagement du « cœur de village », combattu par l'AARC, comprend une résidence senior de 15 logements de type T2, une résidence en accession à la propriété de 12 logements de type T2 à T4 et la reconstruction de la villa Morel comprenant 5 logements en location. Il est également prévu la construction d'un parc de stationnement de 70 places.

Dans le PLU adopté en octobre 2016, ce parc était qualifié d'équipement public. Il en était également de même des équipements de loisirs susceptibles d'être installés sur le toit terrasse du parking.

La modification du PLU soumise à l'enquête publique modifie cette mention : le terme « équipements publics » disparaît au bénéfice du terme « équipements », du moins dans le document graphique. A noter que dans le rapport de présentation de la modification n°2 du PLU, dans l'arrêté municipal prescrivant cette modification ainsi que dans l'avis d'enquête publique il est question d'un parc de stationnement « mixte public/privé ». Ce n'est pas exactement la même chose qu'un « équipement ». Il y a une certaine confusion dans les termes et un flou s'agissant de la propriété et de la gestion de ce parc de stationnement dans l'avenir.

Ensuite la commune justifie ce changement par « la volonté de mutualiser le stationnement », « la destination du parking (initialement entièrement public dans l'OAP) doit être modifiée pour pouvoir affecter une part au stationnement privé et le reste au stationnement public ».

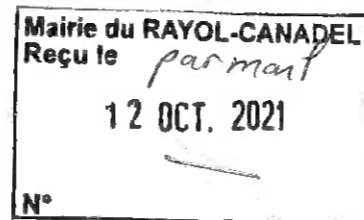
On ne peut que s'étonner d'un tel changement :

Le PLU initial adopté en 2016 relevait la nécessité d'améliorer l'attractivité du cœur de village en y renforçant l'offre de stationnement.

M. le Maire expliquait, dans la brochure relative à l'OAP du centre village, distribuée lors de la réunion qu'il a organisée le 10 juillet dernier, que « l'accès au [au cœur de village] y est difficile à cause de la circulation et du stationnement, surtout en période estivale... », que « pour améliorer le problème du stationnement, cette esplanade abritera également un parking ... : 70 places pour désengorger le stationnement le long des routes... ».

La transformation d'un parc de stationnement public en parc de stationnement privé ne permet en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera réservée aux résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés. Le PLU prévoit en effet que la création de nouveaux logements en zone UA doit être accompagnée de la réalisation d'un certain nombre de places de stationnement. Il ne restera donc que 35 places disponibles pour les visiteurs et clients des commerces du cœur de village. Dès lors que ce parc de stationnement est privé, encore faut-il que la commune s'en porte acquéreur pour les mettre à disposition de ces derniers !

Ceci sans compter les places réservées aux commerçants qui occuperont les 35 places disponibles restantes du fait du remplacement de leur parking actuel MOREL par les futures constructions.



L'AARC a d'ailleurs lancé une pétition s'opposant à la bétonisation du centre de village auprès des résidents du Rayol-Canadel qui a recueilli plus de 700 signatures (cf. la pétition ci-dessous):

L'AARC a identifié d'autres solutions de parking dans l'OAP et à proximité de l'OAP, à proposer et à discuter avec la municipalité. Ces solutions permettraient d'affecter ces parkings en équipement public comme prévu au PLU initial. Elles seraient, en outre, gratuites et adaptables pour la période estivale qui est très courte.

Au regard de ces observations, l'AARC et l'ensemble des personnes qui ont signé la pétition s'opposent donc à la modification n°2 du PLU.

PJ : Pétition présentée à l'initiative de l'AARC et signée par plus de 700 résidents du Rayol-Canadel :

« Pour un aménagement concerté du cœur du village »

Le 10 juillet 2021, le Maire a présenté un projet finalisé d'aménagement du cœur du village disproportionné et sans concertation publique avec les habitants sur les besoins réels attendus.

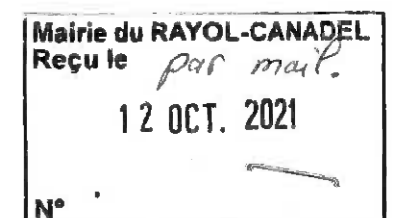
Aussi, nous, habitants du Rayol Canadel, résidents permanents comme secondaires, demandons par la présente au Maire de revoir ce projet « Cœur de village » pour intégrer les remarques et les besoins des habitants.

En l'état, il nous paraît totalement disproportionné pour une commune comme la nôtre : une dalle de béton de plus de 850m² surplombant les terrains de tennis ; un nouveau parking payant de 70 places sous la dalle couvrant les tennis et deux immeubles d'au moins 25 appartements. L'AARC a présenté le 15 juillet 2021 un projet, concerté avec les habitants, qui tient compte de la dimension sociale et environnementale, démontrant ainsi qu'une alternative pour l'aménagement de cette zone est possible.

Cette solution présente l'avantage d'être adaptée à la taille de notre village sans en dénaturer le charme et la douceur de vivre.

Par conséquent nous vous demandons d'apporter un appui massif à notre refus du projet municipal en l'état dans le but que l'AARC puisse mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'éviter le massacre définitif de notre village. ».

Jean-Luc Tardy, Président de l'AARC, pour le Conseil d'Administration



P. 15

2^{ème} Permanence: Mercredi 13 octobre 2021
 Trésorier de l'Association
 des Amis du Rayol Capadel et nous représenter
 l'association et remettre nos observations sur la
 modification n°2 du PLV. A également été réunis
 notre solution alternative présentée le 15 juillet 2021
 à tous les habitants et ma lettre de préparation à
 la réunion du 13 octobre avec le commissaire
 enquêteur.

⇒ documents ci-joints annexés.

13/10/2021 -

Registre n° 1 clos

Voir Registre n° 2 -

Préparation de la réunion du 13 octobre avec le commissaire enquêteur.

Notre association représente plus de 350 familles ce qui représente au moins 500 adhérents et cette année nous comptons plusieurs dizaines de nouvelles adhésions soutenant notre solution alternative.

Notre solution alternative a été bâtie en toute transparence.

Présentation de notre solution « réunion publique du 15 juillet ».

Contrairement au projet municipal on peut revenir en arrière, ce projet évolue.

Enumération des possibilités de parking dans l'OAP et à d'autres emplacements gratuits et sans bétonisation tout en conservant l'esprit des lieux « balcon sur la mer ».

Pourquoi rendre privé les parkings alors que la municipalité a lancé une DUP pour rendre l'impasse Morel publique avec expropriation de riverains.

Les parkings du projet municipal seront utilisés au maximum trois mois dans l'année, s'il reste des places disponibles après les constructions, autant dire aucune place, de plus non rentable.

Notre solution est évolutive et non figée dans le temps, avec des possibilités de modifications à moindre coût.

Nous avons travaillé en formant des groupes de travail avec des commerçants, des habitants non adhérents à notre association et bien sûr avec nos adhérents.

Au mois de mars nous avons reçu plus de 200 courriers favorables à notre solution, vous pouvez les retrouver sur notre site internet.

Le 15 juillet notre réunion avec les habitants a réuni plus de 100 personnes lors de la présentation de notre projet.

En août nous avons lancé notre pétition et recueilli 714 signatures.

Monsieur le Maire devrait écouter ses administrés et ne pas diviser les habitants et prendre en compte que son projet de bétonisation est irréversible pour les 50 prochaines années. C'est un projet dépassé (2016) car depuis beaucoup de paramètres ont évolués sur le plan environnemental, paysager ainsi que pour les mentalités.

L'abattage de nombreux chênes plus que centenaire est inconcevable.

Préparation de la réunion du 13 octobre avec le commissaire enquêteur.

Notre association représente plus de 350 familles ce qui représente au moins 500 adhérents et cette année nous comptons plusieurs dizaines de nouvelles adhésions soutenant notre solution alternative.

Notre solution alternative a été bâtie en toute transparence.

Présentation de notre solution « réunion publique du 15 juillet ».

Contrairement au projet municipal on peut revenir en arrière, ce projet évolue.

Enumération des possibilités de parking dans l'OAP et à d'autres emplacements gratuits et sans bétonisation tout en conservant l'esprit des lieux « balcon sur la mer ».

Pourquoi rendre privé les parkings alors que la municipalité a lancé une DUP pour rendre l'impasse Morel publique avec expropriation de riverains.

Les parkings du projet municipal seront utilisés au maximum trois mois dans l'année, s'il reste des places disponibles après les constructions, autant dire aucune place, de plus non rentable.

Notre solution est évolutive et non figée dans le temps, avec des possibilités de modifications à moindre coût.

Nous avons travaillé en formant des groupes de travail avec des commerçants, des habitants non adhérents à notre association et bien sûr avec nos adhérents.

Au mois de mars nous avons reçu plus de 200 courriers favorables à notre solution, vous pouvez les retrouver sur notre site internet.

Le 15 juillet notre réunion avec les habitants a réuni plus de 100 personnes lors de la présentation de notre projet.

En août nous avons lancé notre pétition et recueilli 714 signatures.

Monsieur le Maire devrait écouter ses administrés et ne pas diviser les habitants et prendre en compte que son projet de bétonisation est irréversible pour les 50 prochaines années. C'est un projet dépassé (2016) car depuis beaucoup de paramètres ont évolués sur le plan environnemental, paysager ainsi que pour les mentalités.

L'abattage de nombreux chênes plus que centenaire est inconcevable.

Une résidence pour seniors non rentable, trop petite, emplacement inapproprié.

Une place hors norme pour notre village.

Une imperméabilisation des sols avec des risques élevés.

Aucun gain pour les commerçants et les habitants. Aucune attractivité pour la jeunesse et la population.

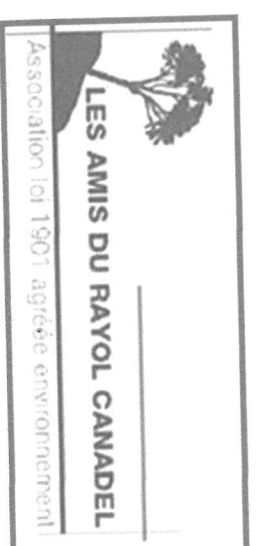
Le retour vers la nature, des lieux de détente conviviaux, de loisirs, sportifs et culturels sont les critères d'aujourd'hui. En somme le bien vivre, ce que les habitants du Rayol Canadel sont prêts à défendre.

De plus, nous n'avons aucun renseignement précis sur le projet municipal, si ce n'est que des esquisses approximatives sans cotations, ni financement.

Nous attendons que monsieur le Maire nous reçoive enfin pour discuter des projets et à arriver à une solution acceptable partagée par tous.

Réunion publique du 15 juillet 2021

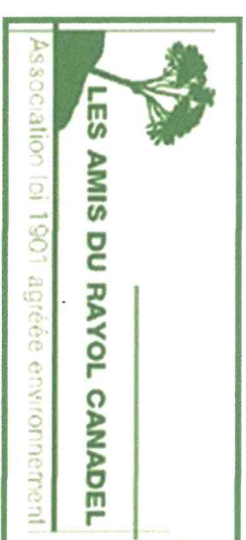
**PRESENTATION GENERALE DE NOTRE SOLUTION EN CONTRASTE AVEC CELLE
DE LA MUNICIPALITE**



Les différents points ci-dessous seront développés lors de la réunion :

1. Plan de situation
2. Les besoins des habitants du Rayol-Canadel
3. La placette et la buvette
4. Les activités sportives : tennis/Padel/Boules
5. Les activités culturelles
6. Les immeubles : accession à la propriété, à caractère social
7. Les parkings
8. Plan masse
9. Le projet municipal

Réunion publique du 15 juillet 2021



PRESENTATION GENERALE DE NOTRE SOLUTION EN CONTRASTE AVEC CELLE DE LA MUNICIPALITE

Plan de situation – Vue aérienne du cœur de village (OAP)

Ce périmètre sera élargi pour bâtir des liens entre le Patec, la place Michel Goy, l'avenue Mistral et le cœur de village



Réunion publique du 15 juillet 2021



Les besoins des habitants du Rayol-Canadel

Ces besoins ont été recueillis lors de nos entretiens avec nos adhérents et avec les habitants du Rayol. **Ces besoins seront confirmés et complétés lors de la réunion publique du 15 juillet 2021:**

- Conserver l'identité du Rayol : une station balnéaire qui fonctionne à plein régime pendant la période estivale. C'est incompatible avec une activité soutenue toute l'année.
- Nécessité pour le Rayol d'avoir un centre de village attractif et convivial, lieu de rencontre privilégié entre les habitants et favorisant le dynamisme commercial
- Habitats à caractère social, sans oublier les travailleurs saisonniers
- Parking : des besoins accrus pour l'été mais pas un problème crucial pour les habitants
- Espace vert et naturel, en cohérence avec les Jardins du Rayol
- Activités sportives : lesquelles ? Il y a de nombreuses idées, il faut choisir.
- Activités culturelles et conviviales : lesquelles ? Pour les jeunes et les moins jeunes, pour attirer la clientèle des hôtels ?

Réunion publique du 15 juillet 2021



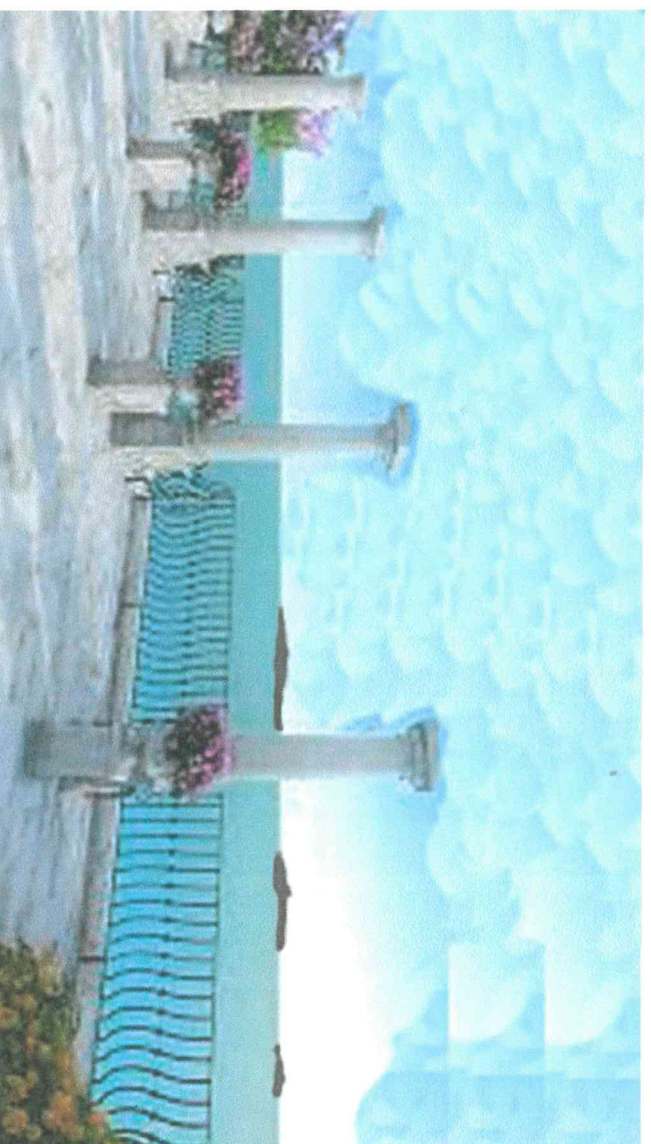
PRESENTATION DE LA PLACETTE

Une placette au niveau de la RD 559 avec une magnifique vue sur la mer, aménagée avec du mobilier adapté, végétalisation et fleurissement. D'une superficie d'environ 255 m² « 30 m x 8,5m » surplombant environ de 2 mètres le premier tennis actuel. Une place de taille raisonnable, contrairement à la grande place de 850 m² minérale et brûlante l'été, inscrite dans le projet municipal.

un décroché sur la gauche de la terrasse face à la mer pour conserver les 2 palmiers et le chêne plus que centenaire

Lieu de détente qui permettra de ne pas perdre l'âme de notre commune touristique et attractive, dotée d'une perspective remarquable.

Panorama depuis la placette



Réunion publique du 15 juillet 2021



PRESENTATION DE LA BUVETTE

Sous la terrasse municipale, en intérieur, sur toute sa largeur soit 35 mètres :

D'un côté, on crée une salle pour une buvette (environ 15 m de largeur sur 8 mètres de profondeur, soit 120 m²).

De l'autre côté, sur la même superficie, une salle de sport pour yoga/pilates pour les vacanciers l'été et pour les jeunes l'hiver, avec un vestiaire et des sanitaires.

Sur la superficie restante du premier tennis, le plus haut, en extérieur cette fois :

Face à la buvette, on implante une terrasse avec mobilier dans une zone ombragée face à un kiosque à musique. Des cours de yoga/pilates seront donnés dans un cadre unique. On plante partout des muriers platanes qui créeront un toit végétal devant la place municipale, sans masquer la vue, mais en apportant de l'ombre et de l'intimité à ceux qui se trouvent en dessous.

La terrasse de la
buvette en dessous de
la placette



Réunion publique du 15 juillet 2021



PRESENTATION DES ACTIVITES SPORTIVES

Notre solution est fondée sur la réhabilitation sportive des terrains voués à la bétonisation par le projet soutenu par la municipalité.

Deux questions fondamentales :

1. **Quelles activités ?**
2. **Quelle réorganisation des espaces réhabilités ?**

1. **Quelles activités ?**

Les activités sportives de base pourraient être : **le tennis, le padel, les cours de yoga, la pétanque, le ping-pong**

Le tennis et le padel : c'est dans l'ADN de notre village.

Nos contacts récents dans les communes alentour (Cogolin, Ramatuelle, Croix Valmer...), prouvent une claire résurgence de l'activité tennis associée à une forte progression de l'activité "padel".

Pour aller dans le sens de l'histoire, nous retiendrons l'activité padel

A noter que les communes sont la plupart du temps propriétaires et gestionnaires de ces structures sportives, ce qui témoigne de l'intérêt du public, habitants et estivants.

Les cours de yoga / pilates, la pétanque et le ping-pong.

Le padel ne séduira pas tout le monde : nous toucherons grâce à ces autres activités d'autres catégories de sportifs, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes.

L'ensemble de ces activités, opérationnelles toute l'année constitue un "plus" pour les habitants sédentaires (qui pourraient bénéficier de conditions financières spécifiques).

De plus, avec l'essor du télétravail, de plus en plus de jeunes vont être au Rayol-Canadel à l'année. Ils seront une manne pour les activités sportives, les commerçants et les activités culturelles.

Réunion publique du 15 juillet 2021

PRESENTATION DES ACTIVITES SPORTIVES



Réunion publique du 15 juillet 2021



PRESENTATION DES ACTIVITES SPORTIVES

2. Réorganisation des espaces réhabilités ?

Nous avions au départ au moins deux possibilités :

La première est de remettre “en service” les quatre courts de tennis “comme avant”

Cette solution écliprait les activités “non-tennis” : nous ne la retenons pas car elle n’est pas dans les souhaits des habitants .

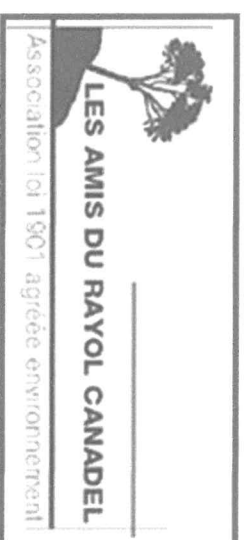
Une deuxième est celle que nous avons retenue et que nous proposons avec du haut vers le bas :

- jouxtant la RD 559 : Placette publique et en-dessous la buvette ;
- 1^{er} tennis : terrasse ombragée et kiosque à musique ;
- 2^{ème} tennis : boudrome ombragé ;
- 3^{ème} tennis : un padel et deux tables de ping-pong ;
- 4^{ème} tennis : deux padels au-dessus du parking couvert.

En tenant compte de l’utilisation des bâtiments existants (pizzeria , rez de chaussée de la villa Morel et petit local adossé au Maurin) pour la gestion des vestiaires et autres besoins annexes, nous éviterons de construire de nouveaux bâtiments invasifs et en décalage complet avec l’architecture environnante.

Réunion publique du 15 juillet 2021

LA CULTURE AU CŒUR DU RAYOL-CANADEL.



Installer la culture dans un village, c'est lui donner une « couleur » repérable et attractive.

A travers :

un lieu - des lieux

un style – en ligne avec l'ADN du village, son histoire et ses habitants

un événement phare - dans un lieu emblématique.

Lieu : au Rayol Canadel, il n'y a pas un lieu mais des lieux, baignés dans la nature et des vues mer incroyables.

► On aménagera le terrain de tennis du haut pour les activités culturelles. Un **kiosque à musique** sera dédié au spectacle vivant. Ce lieu fera partie de **l'ensemble cœur de village** incluant le Pattec et l'église. On disposera aussi de la salle des fêtes de la Mairie, des plages et du Jardin.

► **Le rôle du Comité des fêtes**, en accord avec les différentes associations, sera de répartir les événements entre ces différents lieux dédiés aux activités culturelles et récréatives, selon les cibles (âge, centres d'intérêt), tout en conservant les activités qui fonctionnent aujourd'hui (exemple : les concerts Soirées Romantiques au Domaine)

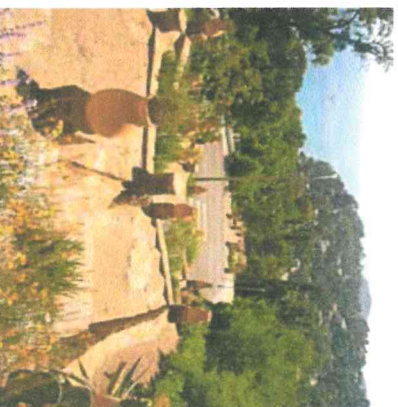
Style : Le Rayol-Canadel a une histoire, un charme, une esthétique uniques fortement associés à son origine : **les années 1920-1930**. Les monuments remarquables du village glorifient ce style.

► **les événements culturels pourront allier une nostalgie « années folles » à des courants très actuels.**

L'Événement phare, signature du village : il reste à créer. Sans dupliquer ceux des festivals de communes voisines ni ceux existants au Rayol. Un « petit » événement attire des amateurs venus de loin : Gondwana, au Jardin du Rayol.

Réunion publique du 15 juillet 2021

LA CULTURE AU CŒUR DU RAYOL-CANADEL.



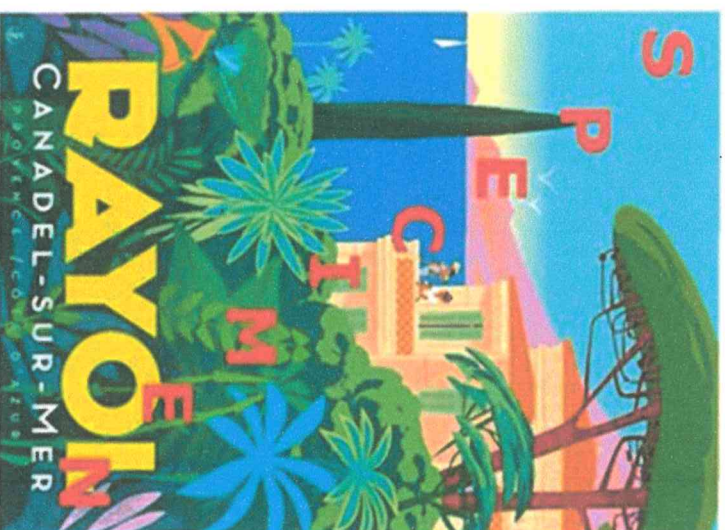
Réunion publique du 15 juillet 2021

LA CULTURE AU CŒUR DU RAYOL-CANADEL.

L'âme et le style du Rayol-Canadel : les années 1920-1930.



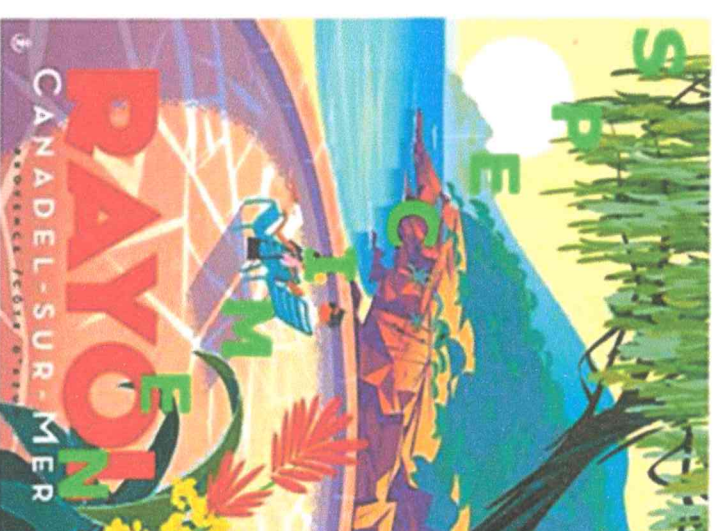
Jardin



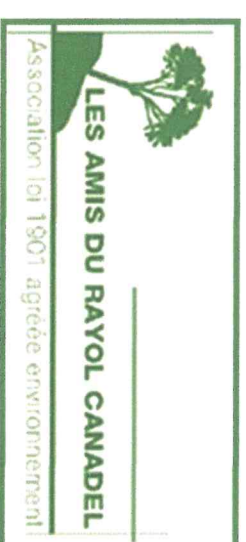
Escalier



Terrasse



Réunion publique du 15 juillet 2021



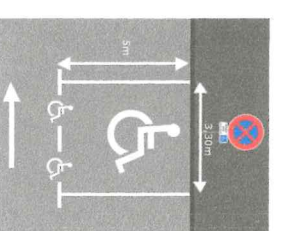
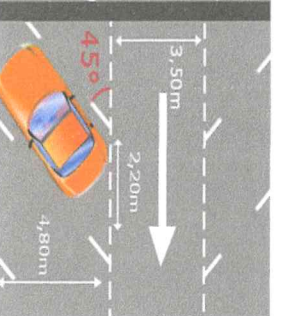
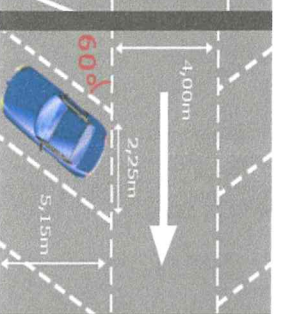
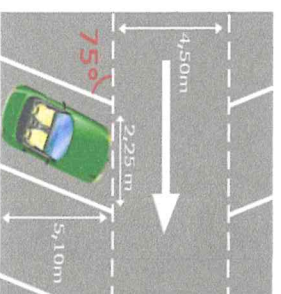
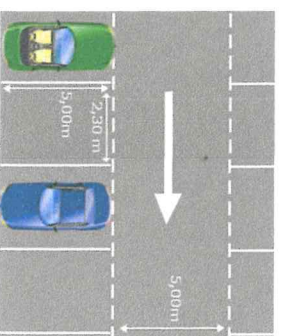
LES PARKINGS

Nous avons plusieurs possibilités d'emplacement pour les parkings. Ces emplacements sont plus ou moins sensibles pour plusieurs raisons, accessibilité, déclivité, aménagement ou agrandissement des routes d'accès, de la gêne occasionnée pour les riverains...

Dimensions des places de stationnement : La réglementation pour expliquer nos choix

1. Les places en bataille exigent une longueur d'au moins 5m, une largeur de 2,30m et une voie de circulation de 5m entre les rangées (si aucun mur ou obstacle). La voie de circulation est de 5m.
2. Pour les places de stationnement en épi, c'est l'inclinaison de la place de parking qui détermine les dimensions à respecter. Plus l'angle est faible, plus la longueur minimale exigée est logiquement réduite, cette longueur étant mesurée perpendiculairement à la voie de circulation. Angle de 45°, longueur 4,80, largeur 2,20m, voie de circulation 3,5m **permet d'avoir le plus faible encombrement.**

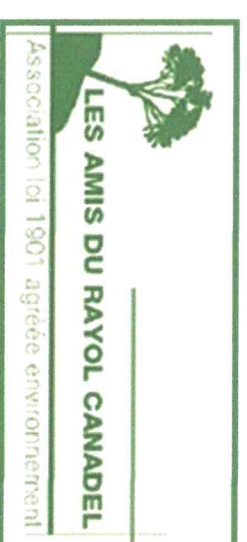
3. Places à mobilité réduite « PMR » 2%



Réunion publique du 15 juillet 2021

LES PARKINGS

Nos propositions : tous les parkings sont gratuits.



1. Au niveau du Patec

Les dimensions à minima sont de l'ordre de 40 m x par 20 m, donc 800 m² minimum, sans toucher au terre plein du Patec, c'est-à-dire en laissant toute la partie gazonnée.

Il y a énormément de place perdue au croisement des quatre routes, **Avenues Mistral et Vigourel, Corniches de Bruxelles et d'Aix les Bains.**

Le plus intéressant selon nous est le stationnement en épi à 45° sur 3 rangs, car la voie de circulation est réduite à 3,50 m ce qui donne : 3 x 5 m = 15 m 2 x 3,5 m = 7 m → 7 + 15 = 22 m en largeur, donc 51 emplacements sont possibles.

Pratiquement pas de terrassement, seulement un marquage au sol.

En tout, on pourrait atteindre 60 places.

Et cela n'exclut nullement de réserver toute la partie haute en cercle autour du Patec à des aménagements paysagers.

2. Sur le parking de la Villa Morel

La vingtaine de places actuelle est conservée.

3. Sur le 4ème tennis (notre parking couvert) **car une hauteur importante entre les tennis 3 et 4**

Les dimensions de cet emplacement sont de 16,5 m x 35 m. On ne peut loger que les véhicules en bataille, soit **30 places.**

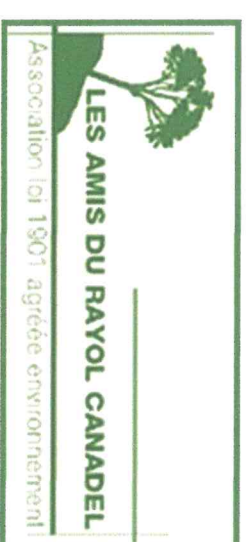
4. Sur le terrain de jeu de boules place Michel Goy.

Places de parking devenues disponible puisque le boudodrome est déplacé sur les anciens tennis, nous privilégions **des parkings dédiés aux vélos, motos et scooters, pratiques et sécurisés, avec des casiers et barres d'accrochage, plutôt que 10 places de stationnement.**

L'ancien poste de police sera **éventuellement** transformé en magasin de location et de réparation de deux roues.

Réunion publique du 15 juillet 2021

LES PARKINGS



En conclusion, près de 110 places de stationnement voitures sont possibles sans compter les deux roues.
Telle est notre solution. Cela nous paraît largement suffisant par rapport aux besoins réels.

Le parking du projet municipal, à notre connaissance, contient 70 places payantes dont au moins 35 déjà de réservées.

Compte tenu de l'occupation des résidents **des trois constructions** pour seniors, actifs et logements sociaux, il restera peu de places disponibles en hiver, et encore beaucoup moins l'été, **d'une part par les résidents eux-mêmes mais aussi par leur famille et leurs amis.**

Le grand parking sur deux niveaux :

Méga structure monstrueuse couvrant la surface de deux tennis, soit environ 850 m² pour une hauteur de 7 m au niveau de la Cabane Bambou.

Cette méga-structure présente de nombreux désavantages :

- Non prise en compte de la gêne occasionnée aux riverains par des passages incessants en période estivale ;
- Beaucoup de place perdue à l'intérieur du parking pour les voies de circulation nécessaires à l'accès aux emplacements de stationnement
- Et plus grave encore, risques de ruissellements à terme, aggravés par le changement climatique, mettant en danger les habitations en dessous .

Réunion publique du 15 juillet 2021



LES LOGEMENTS SOCIAUX SUR NOTRE COMMUNE

Etat des lieux

D'après nos connaissances, nous avons recensé au minimum 60 appartements sociaux appartenant à la municipalité. **Je vais vous donner le détail**

Or, les communes de moins de 1000 habitants ne sont assujetties à aucun quota de logements sociaux.

La commune possède aujourd'hui un parc conséquent avec ces 60 logements sociaux.

Nous pouvons ajouter que bon nombre de ces logements ne sont pas occupés ou insalubres.

Exemples : l'appartement au dessus de la pharmacie, celui de la Nécropole, ceux en-dessous du Maurin.

Villa Morel,...

Cependant, plusieurs salariés, dont ceux du Domaine, ne trouvent pas à se loger au Rayol ainsi que de nombreux saisonniers.

La municipalité n'a pas fait les rénovations qu'elle avait promises.

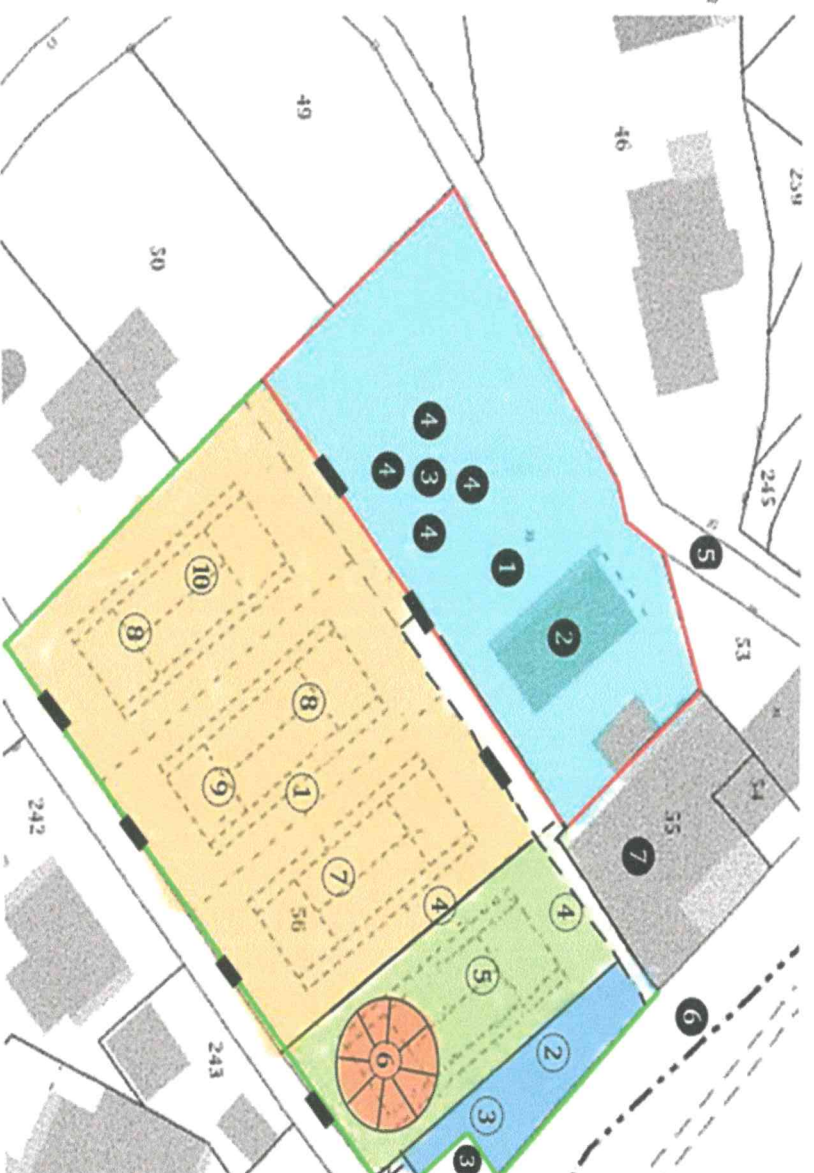
Réunion publique du 15 juillet 2021

PRESENTATION GENERALE DE NOTRE SOLUTION EN CONTRASTE AVEC CELLE DE LA MUNICIPALITE

Plan masse



- 1 Terrain Morel 1399m²
- 2 Villa Morel à rénover pour logements sociaux
- 3 Arbres à conserver
- 4 Places de parkings clients et commerçants
- 5 Impasse Morel
- 6 RD 559
- 7 Maurin des Maures



- 1 La totalité des 4 terrains de tennis fait 2838 m²
- 2 Placette de 255m²
- 3 Buvette et club house situés au dessous de la placette
- 4 Sur le 1er tennis : Gradins contre la façade du buraliste
- 4 Gradins entre tennis 1 et 2
- 5 Terrasse buvette ombragée face au kiosque musique
- 6 Kiosque musique
- 7 Sur le 2ème tennis : Boulodrome ombragé
- 8 Sur le 3ème tennis : Un terrain de padel
- 9 Tables de ping-pong fixes
- 8 Sur le 4ème tennis : deux terrains de padel (20m x 10m), en dessus du parking couvert
- 10 Parking couvert en bataille de 30 places sur 2 rampes, vu la forte déclivité entre le tennis 3 et 4

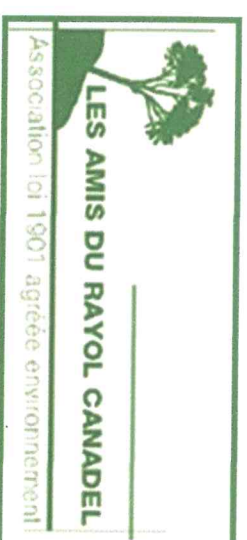
Dimensions des terrains de tennis existants environ 35m de long et de 17 à 22m de large.

Nota : un plan altimétrique sera établi avec les différences de niveaux des tennis.

Portes d'accès

Réunion publique du 15 juillet 2021

PROJET MUNICIPAL PRÉVU DANS L'OAP



On peut constater qu'à la place des tennis actuels, une résidence pour seniors et un imposant parking seront construits par l'entreprise de BTP Eiffage sur des terrains dont elle sera propriétaire.

A la place de la villa Morel actuelle, il est prévu de construire un immeuble avec toit-terrasse-buvette (travaux lourds) et d'implanter à la place des magnifiques chênes actuels un autre gros immeuble de logements collectifs.

Sur cette photo de var matin du 11/07, on se rend compte de l'importance des constructions tant en superficie qu'en hauteur, du peu d'espace entre les bâtiments, la maigre végétation sur les toitures qui sera calcinée par le soleil, le vis-à-vis par rapport aux propriétés voisines, l'enclavement de la cabane Bambou, etc....



Réunion publique du 15 juillet 2021

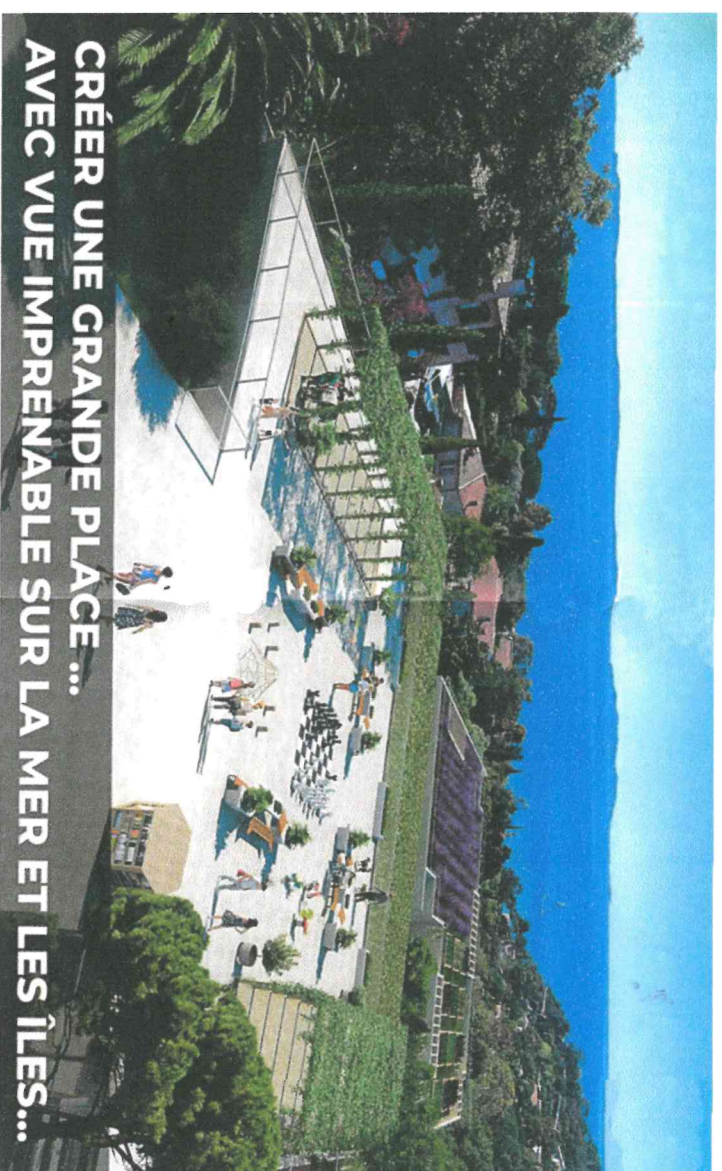
PROJET MUNICIPAL PRÉVU DANS L'OAP



Après l'Orée de Pramousquier, le projet Aktimo, la carrière, la résidence senior, le parking et son immense toit-dalle, un autre immeuble en face de la villa Morel, notre village ne ressemblera bientôt plus à ce qu'il est aujourd'hui.

L'AARC s'oppose à ce projet qui détruira l'âme et le charme de ce site exceptionnel, c'est pourquoi il a proposé une solution alternative.

Cette photo, page centrale du complément de la revue « la voix », est prise en hauteur pour nous faire voir la mer et la descente vers la mer, alors que lorsqu'on sera à hauteur d'homme sur cette place, on n'apercevra que l'horizon dans le prolongement des constructions qui masqueront ce beau paysage..



En conclusion :

Pourquoi vouloir défigurer le centre du village par de nouvelles constructions banales et sans âme ?

Le projet municipal va à l'encontre de toutes les tendances actuelles et futures, et dégradera pour des décennies notre cœur de village, sans réel bénéfice pour les habitants, les commerçants et les touristes.

DÉPARTEMENT

COMMUNE

REGISTRE ^{n° 2}
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

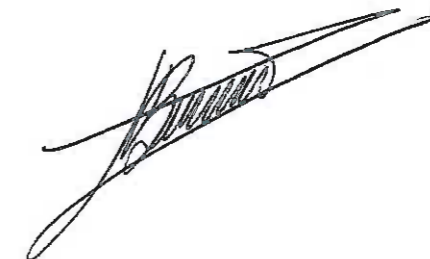
Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé
par nous, M^l BURRIER Joël

commencé le 13 octobre

pour une durée de jusqu'à 05 novembre 2021

A Ravel-Canada, le 04/10/2021

Signature



Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Page 2 n° 10

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 17 octobre 2021 16:28
À: virginie.genty
Objet: enquete public

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.
Je soussigné, habitant en résidence principale au Rayol Canadel
apprécie totalement le projet de réaménagement du centre village.
La création d'une place de bonne superficie devrait donner un centre de vie qui manque énormément au village
avec une ouverture très appréciable sur la mer.
De plus la création de parking devrait résoudre le stationnement souvent difficile en période estivale.
Enfin quelques logements locatifs et en accession à la propriété semblent tout à fait souhaitable surtout s'ils
permettent d'offrir à des prix compétitifs un habitat destiné à une population active qui a beaucoup de mal à se
loger sur la commune du Rayol Canadel.
Pour toutes ces raisons je donne mon accord à la modification numéro 2 du PLU.
Je reste à votre disposition et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

1 JB

n° 11

virginie.genty

Page 3

De:
Envoyé: dimanche 17 octobre 2021 16:38
À: virginie.genty
Objet: enquete public

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.
Je soussigné résidante au RAYOL CANADEL donne mon accord à la modification numéro 2 du PLU.
Je trouve nécessaire et très intéressant le projet du centre village avec sa belle et grande place donnant un nouvel
espace de vie face à la mer, la création de parkings absolument nécessaires ainsi que des logements sociaux destinés
à la population des actifs.

1 JB

Le Rayol-Canadel s/mer

le 18/10/2021

n°12

Je soussigné résident au

93820 de Rayol, Approuver la modification numéro 2

du PLU, offrant au cœur de village une ouverture sur la mer et des aménagement aussi utiles que nécessaires

à la vie de notre commune: Solutions de Parking, accès à la propriété, vraie place avec vue mer en lieu et

place d'une friche immuable depuis des années. Je reste à votre disposition, muni de l'enquêteur, et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

JB

Le Rayol Canadel

le 18/10/2021

n°13

Je soussigné résident au n°... n'approuve pas.

la modification n° 2 du PLU.

Dans le PLU de 2016 l'idée de créer un espace de parking public n'apparaissait souhaitable. Cependant la modification prévoit de affecter une partie de ces places de parking aux nouveaux bâtiments à venir. Cela diminuerait le nombre de places disponibles ou nécessiterait (si on veut garder le même nombre de places) d'augmenter la surface d'enrobé (qui n'absorbe pas l'eau...).

Proposition garder l'espace en parking public et prévoir des parkings en sous-sol des bâtiments futurs pour les résidents de ceux-ci.

JB

Le Rayol, le 18 octobre 2021

Madame ou Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris à titre privé, en tant que propriétaire depuis quinze ans au Rayol-Canadel, où je viens tout au long toute l'année et où mon cher époux est enterré. Je suis également membre fidèle des Amis du Rayol Canadel, dont j'ai rejoint le CA fin 2020, admirative de leur action sur l'environnement, si préservé jusqu'alors, de notre petite commune dont le charme authentique est unique sur la Côte.

De bonnes choses ont été faites par notre équipe municipale. Mais actuellement, j'observe que son projet le cœur de village suscite autour de moi, chez les Rayolais-Canadéliens, critiques, angoisse, voire indignation.

En effet, pour remplacer (à juste titre) des tennis en friche, il s'agit ni plus ni moins que de massacrer ce tout petit et charmant cœur de village. Et pourquoi ? En premier lieu, nous dit-on, pour créer un parking.

1. **Un parking public soi-disant indispensable.** En réalité on parle de quinze jours par an, et d'un léger manque de stationnements. J'y passe chaque année la première quinzaine d'août avec toute ma famille, et nous en souffrons moins que des embouteillages au village. On peut d'ailleurs craindre que le futur parking couvert et ses voies d'accès engorgent encore plus la circulation dans le centre.

2. **Un parc soi-disant public qui deviendrait donc privé.** La transformation sur laquelle vous enquêtez, d'un parking public en parking privé, ne pourra pas permettre d'améliorer le stationnement en centre village. En effet, la moitié des places sera réservée aux résidents des 2 nouveaux bâtiments et de la nouvelle Villa Morel, puisque le PLU oblige à mettre à leur disposition un certain nombre de places de stationnement.

3. **Donc, un parking fantôme en réalité.** Sur 70, il ne resterait que 35 places disponibles pour les visiteurs et clients des commerces. En fait, zéro car il va de soi que les emplacements restants serviront au stationnement réservé des commerçants, du fait du remplacement de leur parking actuel par les nouvelles constructions.

4. **Un parking additionnel ailleurs est possible,** et même facile à créer, pour ces petits 15 jours d'août (cf. propositions que vous avez reçues de l'AARC). **Ailleurs qu'en plein cœur du village** dans cet emplacement doté d'une magnifique vue mer, d'une végétation luxuriante avec des arbres plus que centenaires, tout près du Patec et des Degrés du centre, et du Maurin des Maures qui tous, offrent le charme du style des années 1920. Ce que soulignent tous les habitants un peu cultivés du Rayol-Canadel.

Mais l'autre problème, selon moi, de ce parking est l'immense dalle de béton qui lui sert de toiture.

JB

Permettez-moi d'insister sur cette dalle de 850m2 (initialement 1000 m2) qui urbaniserait sans aucune cohérence architecturale notre petit village, et serait totalement disproportionnée. Cf. Celle des Halles dans mon quartier à Paris : esplanade bétonnée et bête, sans réel objet, dont on n'a pas trouvé depuis quinze ans la véritable utilité, sauf d'abriter un centre commercial et de servir de terrain de jeux à des skateboards lancés à pleine vitesse.

.../...

N'ayons aucune illusion. La dalle prévue dans le projet municipal serait **trop urbaine, rectiligne et sans âme** pour devenir jamais une vraie place de village à la provençale.

De plus, **le béton** (matériau en décalage complet avec le reste du centre village) rendra cette dalle **brûlante l'été, et dangereuse l'hiver** avec les inquiétants phénomènes de ruissellements qui s'annoncent dans le futur, aggravés par l'imperméabilisation des sols par les immeubles. Ainsi, elle causera à moyen terme des catastrophes (inondations, glissements de terrain) pour les habitants d'en-dessous - à pic en-dessous de la "casquette" de la dalle en raison de la pente extrêmement forte à cet endroit. L'expérience de la route coupée près d'un an, non loin de là, par un glissement de terrain dans une pente similaire devrait pourtant nous alerter.

En bref, comme beaucoup de mes voisins et amis qui, comme moi, ont signé la pétition de l'AARC, je suis **absolument opposée à la modification proposée du PLU** qui rendra ce projet de parking privé totalement illusoire, sans aucun bénéfice réel pour les habitants, les commerçants et le tourisme. En incluant la **toiture en dalle de ce parking**, disproportionnée, aberrante architecturalement, anti-écologique et à terme dangereuse.

J'espère que vous aurez à cœur de prendre en compte ces arguments, formulés par de nombreux Rayolais.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

JB

8, n° 13 -

Habitante au Rayol Canadel depuis plus de 20 ans, et commerçante depuis 10 ans également, le projet de modification n° 2 du PLU me convient parfaitement. Il est nécessaire de créer des zones de stationnement supplémentaires et de donner un nouvel élan à l'activité du centre du village.

Cordialement

n° 14 -

✓ 19.10.21

L. Rayol

Très beau projet que celui du Centre village. Du dynamisme et du rajeunissement à venir. Enfin un cœur de village à la hauteur de la réputation du Rayol, site d'exception. Enfin débarrassés de ces logements insalubres et peut être un nouveau pôle attractif pour notre jeunesse. Continuons ainsi et ne changeons rien. Progrès ensemble pour le Bien du Rayol Canadel et le Bien être de Tous.

Accord +

JB

virginie.genty

n° 14

page 3

De: mardi 19 octobre 2021 19:24
 Envoyé: virginie.genty
 À: enquête publique
 Objet:

A l'attention du commissaire enquêteur.

Je suis résident au Canadel
 Le projet de cœur de village est remarquable et réponds à un besoin crucial du village
 Nous pouvons regretter qu'il n'ait pas été mis en place depuis des années en lieu et place de tennis inadaptés et mal situés.
 En premier lieu le village souffre cruellement du manque d'une vraie place de village, Sur ce point le projet pourrait être amélioré en augmentant cette place par exemple en la poursuivant au sud au-dessus des bâtiments prévus.
 Cette augmentation de surface pourrait faciliter les activités possibles, boules, marché, aire de repos, terrasse de café, jeux d'enfants, etc.
 Le site doit bénéficier d'une végétalisation permettant la mise en valeur de la vue exceptionnelle sur la mer : La revendication de cité balnéaire du RAYOL CANADEL SUR MER prendrait alors tout son sens.
 Concernant les emplacements de parking il sont notoirement insuffisants même en dehors de la période touristique. En effet l'habitat est très dispersé et en forte déclivité. Il nécessite pour faire les courses chez les commerçants l'utilisation de véhicules. La possibilité d'emplacements de parking publics et privés doit être retenue.
 Je suis donc favorable à la modification N° 2 du PLU
 J'espère que ce projet parfaitement conçu et étudié aboutira rapidement et ne se verra pas affecté, comme c'est trop souvent le cas, pour des soit disant raisons qui non rien à voir avec l'intérêt général des habitants.
 Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter.
 Très cordialement

virginie.genty

Page 10

De:
 Envoyé: ^{n° 18} mardi 19 octobre 2021 19:06
 À: virginie.genty
 Objet: A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ;
 Je confirme l'intérêt primordial pour la survie du lieu-dit actuel du RAYOL-CANADEL-SUR-MER :
 que la réalisation de la modification du PLU est indispensable à asseoir définitivement la transformation de celui-ci en village impliquant l'existence d'une place conviviale avec la création de stationnements sécurisés, l'installation de commerces compatibles avec la qualité du lieu.
 En conclusion cette modification est indispensable à la qualité de vie sur ce lieu.

~~n° 18~~
 n° 21

résident au Rayol.
 Je suis favorable au projet de modification N° 2 du PLU.
 S'espère qu'il pourra aboutir !
 Il manque une vraie place de Village.
 C'est une modification indispensable à la qualité de vie sur ce lieu.

~~n° 18~~
 n° 22

virginie.genty

De:
 Envoyé: mercredi 20 octobre 2021 19:15
 À: virginie.genty
 Objet: Enquête publique

Je m'appelle _____ et je suis résidente au Rayol Canadel.

J'ai été séduite par le projet Cœur de Village qui allie d'esthétisme et le pratique Esthétisme par la végétalisation mettant en valeur la très belle vue sur la mer Pratique avec les places de parking et les bâtiments nécessaires.

Par ailleurs je suis tout à fait favorable à la modification du N°2 du PLU

~~n° 18~~
 n° 19

résident au Rayol

Je suis favorable au projet de modification N° 2 du PLU.
 J'espère qu'il pourra aboutir, des parkings sécurisés, un lieu convivial, c'est ce qui nous manque au centre du village. Bonne chance au projet !

n° 20

Bravo pour toutes les améliorations apportées à la commune -

Seul gros problème : pour accéder (avec nos deux valises) à l'arrêt de bus "Neropole", nous sommes obligés de marcher sur la départementale 559, sans aucune protection - Le DANGER est très présent, depuis que vous avez construit le mur et le long du paradis !!!

Merci de nous faire part de vos commentaires
 Merci -

JB

~~n° 22~~
 n° 23

Le projet "Cœur de village" de la municipalité que je soutiens à 100% me semble répondre au triple défi environnemental, urbanistique et social de notre village.
 Environnemental en protégeant la vue sur mer et en le "mettant en scène" avec une esplanade paysagée.
 Urbanistique en remettant l'espace, en créant une place de village qui fait cruellement défaut, en créant un lieu d'échange et de convivialité, en aménageant de nouveaux locaux à destination des différentes catégories sociales et un parking

JB

permettent l'accès au centre village.
Société enfin en programme de "mixité sociale et générationnelle" au cœur du village.

- les jeunes actifs travaillant au Rayol et ne pouvant pas aller pour trouver un repaire à leur problème (et l'école avec leurs enfants)

- les personnes âgées avec la "Résidence seniors" dont beaucoup, à l'avenir, doivent se résoudre à quitter le Rayol faute de solution adaptée à leur cas

- les "villégiaturés", les "intérimaires de Rayol" avec des appartements ou résidences secondaires

Plus beau et répondant aux problèmes concrets de notre époque. Que demander de mieux ?

n° 24 le 21/10/2021

résidente à l'année

J'approuve totalement le montage de ce projet qui permet de répondre aux besoins du village. Le nouvel équipement mixte (stationnement à la fois public et privé) est nécessaire pour pallier la pénurie de parking pour les habitants permanents comme pour les vacanciers et résidents secondaires.

JB

Mairie du RAYOL-CANADEL Reçu le 21 OCT. 2021 N°
--

n° 25

Rayol-Canadel, le 21 octobre 2021

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis résidente au Rayol-Canadel depuis presque 20 ans, en partie à l'année et en partie en résidence secondaire, et aimerais vous faire part de mon opinion concernant le projet centre de village. Le dossier présent concerne une modification de parking public en parking public-privé, néanmoins je me permets de vous donner mon avis au delà des parkings puisque ils sont indissociables du projet centre de village dans son ensemble.

- 1) Création de places de stationnement supplémentaires. Absolument nécessaires afin de désengorger le village, surtout en haute saison. La création de 35 places de stationnements pour le public et de 35 pour les commerçants me paraît indispensable. Le fait que l'on ne les verrait pas de la D559 me paraît une très bonne solution.
- 2) Création d'une place de village. C'est ce qui manque au Rayol comparé aux communes qui nous entourent. Nous sommes les seuls à ne pas avoir d'endroit où l'on puisse réellement se retrouver dans l'espace public. La taille de cette place me paraît parfaite puisqu'il sera possible de satisfaire les besoins de tout le monde: aire de jeux pour enfants, pétanque, se retrouver entre amis, se reposer en attendant ses proches qui font les courses, admirer la vue mer,
- 3) Logement pour actifs. Maman de deux enfants qui ont été scolarisés à l'école du Rayol, j'ai vu le nombre d'enfants baisser à notre école. La raison est simple. Les actifs ont du mal à trouver un logement abordable. Avoir des actifs vivant au Rayol, c'est indispensable pour faire prospérer notre commune et y maintenir une infrastructure tout au long de l'année.
- 4) Résidence seniors. Je ne suis pas en âge de retraite, mais que font les personnes âgées qui ne peuvent / veulent plus vivre dans leurs maisons? Qu'ils doivent quitter notre commune où ils ont leur contacts sociaux me paraît bien triste. De plus une résidence seniors créerait des emplois (cf logements pour actifs), ce qui bien nécessaire pour notre commune.

Nota bene: Tout ce projet mettrait fin aux tennis abandonnés, honnêtement pas très jolis à voir quand on se promène au village.

En souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

TB

n° 26

88820 LE ROYOL-CANADEL

à la question : modification N°2 des PLU pour faire une partie publique et une partie privée par les rendements constants. Notre réponse est oui.

Parfois on propose la possibilité de faire des escaliers pour les rendements en fonction des différents constructeurs. Si possible à la face de la Toiture verticale avec des parkings, peut être parvenu un dégredi en escalier avec végétation.

- Sur l'esplanade : Pas de mobilier fixe pour laisser la place libre et ouverte pour le marché, des festivals et diverses expositions.

Tout à fait en accord pour le projet présenté qui ne peut qu'être favorable à notre village sans le déteriorer. Il faut penser à l'avenir.

n° 27

n° 28

resident permanent au ROYOL CANADEL

Enfin un beau projet d'urbanisme qui va permettre de transformer une belle place de village (esplanade avec une mer inprenable). Ce lieu important pour les marchés, salons, réunions publiques, important également de faire des travaux de pétanque qui contrairement aux tennis, rassemblent participants de tous ages, et offre un lieu vivant et animé.

C'est l'élément principal du projet. Celui-ci s'ajoute également à deux logements : un résidence par semaine qui resteront

JB

toute l'année et un bâtiment pour accueillir la propriété qui permettra d'accueillir des places meublé pour favoriser le tourisme, le riche, l'école, les associations bien présentes sur la commune. Pour ce qui est l'objet du modificatif, bien sûr qu'il faut avoir une mixité de logements, j'y suis donc favorable. Bonne suite au Projet!

n° 29

virginie.genty

De: samedi 23 octobre 2021 21:43
Envoyé: virginie.genty
À: Rayol canadel opposition à la modification du plu 2
Objet:

Monsieur le commissaire enquêteur
Nous soutenons le projet de l'AARC en opposition au projet de la mairie du Rayol
En effet ce projet nous semble disproportionné par rapport à notre commune!
Nous souhaitons préserver l'aspect paysager avec une densité urbaine limitée qui fait l'attrait de notre commune et que nous avons réussi à préserver au bénéfice des générations futures et des nombreux touristes qui viennent uniquement pour cela
Merci de prendre en compte notre avis

JB

Le délai d'enquête étant expiré

Je soussigné _____, déclare clos le présent registre.

A _____, le _____

Suite Registre n° 3
Signature
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
JOEL BORTIER

LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

Blank lined area for listing attached pieces.

TB

DÉPARTEMENT

COMMUNE

REGISTRE ^{no 3}
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

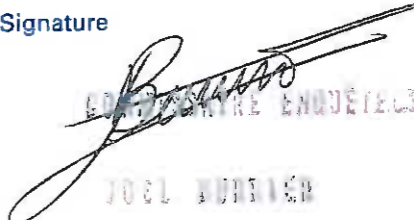
Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé
par nous, M I BURRIER Toël

commencé le 25/10/2021

pour une durée de jusqu'au 05/11/2021

A Royal-Canada, le 25/10/2021

Signature


REGISTRE ENQUÊTES
JOËL BURRIER

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabrique Imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

TB

n° 30

virginie.genty

De: vendredi 22 octobre 2021 16:59
Envoyé: virginie.genty
À: Enquête Public modification N° 2 du PLU;
Objet:

A L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur;

En temps que résident permanent au Rayol Canadel je porte à votre connaissance que je suis favorable au projet de modification N° 2 du PLU sur le projet de l'aménagement du Centre du Village nécessitant plus de Parkings.

En effet notre commune voit son développement démographique s'accroître et plus particulièrement en période estivale et en périodes prolongées de congés (forte implantation de résidences secondaires).

De plus nos commerçants nous font part d'un manque de stationnement pour leur clientèle et pour eux-même qui ne résident pas tous au Rayol. Nous avons aussi un déficit conséquent de places de parkings lors du Marché du Vendredi qui en été attire beaucoup de monde (succès de plus en plus conséquent des Marchés Provinciaux).

Le déficit actuel de places de Parking accroît les conséquences de risques accidentels du fait d'une indiscipline observée lors du stationnement au Village en période et aux heures de pointe .

Le projet d'aménagement du coeur du Village va forcément retenir des passagers compte tenu de l'attraction du point de vue sur la mer qui va en découler et ainsi accroître la demande de stationnement.

Le projet d'un parking associant une gestion Public/ Privé ne peut que favoriser l'optimisation financière d'un investissement important que la commune ne peut financer elle-même.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes remarques.

Cordialement

TB

n° 31

virginie.genty

De: dimanche 24 octobre 2021 14:36
Envoyé: virginie.genty
À: PLU Rayol Canadel
Objet:

Madame,
Dans le cadre de l'ouverture de l'enquête concernant la modification du PLU n°2, je tiens par la présente a donner un avis négatif sur cette modification relative au parc de stationnement de l'OAP.
Cordialement

n° 32

virginie.genty

De: dimanche 24 octobre 2021 16:42
Envoyé: virginie.genty
À: Plu Rayol
Objet:

Bonjour Madame le commissaire enquêteur, Propriétaire d'un appartement au Rayol je suis opposée au projet municipal actuel et désire que la municipalité trouve avec l'association AARC un projet raisonnable pour le coeur de village (article n°2 du projet PLU) Je vous prie de croire, Madame le commissaire enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

TB

n° 33

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 24 octobre 2021 14:22
À: virginie.genty
Objet: À l'attention du commissaire enquêteur / enquête publique relatif à la modification n°2 du PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous écrire afin de vous faire part de mes observations concernant l'enquête publique relatif à la modification n°2 du PLU.

Tout d'abord, je suis tout à fait favorable à ce projet de centre du village. La résidence Sénior offre la possibilité aux personnes vieillissantes de la commune de rester y vivre. Sa situation permet à ces personnes de pouvoir faire leurs courses très facilement.

L'esplanade au dessus du parking va être notre « nouvelle » place de village et bénéficiera d'une magnifique vue sur la mer.

Le bâtiment d'accession à la propriété et de logements sociaux est une aubaine pour les habitants vivant à l'année et souhaitant faire leur premier achat immobilier ou louer un appartement à loyer raisonnable.

Le village a besoin de ses habitants à l'année pour maintenir ses commerces et ses services.

Le parking est nécessaire car en période estivale ou de fortes affluences (événement au domaine ou autres manifestations comme la fête de l'olive ou les jours de marché), le village est complètement saturé et certains habitants partent faire leurs courses dans d'autres communes.

Je suis également favorable au changement de destination du parking en parking mixte public / privé afin de réserver des places pour les futures résidences à proximité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

JB

n° 34

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 24 octobre 2021 21:39
À: virginie.genty
Cc: association ABC; tardyexpert@yahoo.fr
Objet: à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Cher Monsieur

Je vous écris à propos du projet de la Mairie de construire un parking et des bâtiments en lieu et place des Tennis au centre du Rayol.

Cela fait 50 ans que je suis résident du Rayol Canadel grâce à mes grands parents qui y ont acheté une maison en 1957, et bien entendu je suis très attaché à la beauté de ce cœur de village qui se caractérise entre autres par une densité urbaine propre à un village, c'est à dire, peu concentrée, ayant un impact équilibré dans un paysage typique et préservé de la côte d'azur.

Le projet d'urbanisation et bétonisation de ces espaces est en contradiction avec le caractère de ce village, projet qui est plus proche d'une urbanisation de ville du type Lavandou ou Cavalaire.

Par ailleurs ce projet qui implique d'imperméabiliser une grande quantité de sols ne va produire en définitive qu'un tout petit nombre de logements qui pourraient être construits ailleurs et autrement sans avoir un tel impact sur le cœur du village.

Par ailleurs le bâtiment du Parking, qui était un « bâtiment public » perd son qualificatif « public » et devient « bâtiment » tout court ? A quel titre ? Que cache ce changement ?

Je vous demande de bien vouloir reconnaître les inquiétudes légitimes des nombreux habitants du Rayol Canadel qui se sont manifestés, par lettres, pétitions, et associations (ABC, Arcane, Les Amis du Rayol Canadel) et de bien vouloir demander à la Mairie de proposer un nouveau projet qui soit en continuité et en harmonie avec l'esprit de ce village.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention et vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées

JB

n° 35

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 25 octobre 2021 00:16
À: virginie.genty
Objet: Parking au Rayol.

Cher commissaire enquêteur.

Je vous écris à propos du projet de la Mairie de construire un parking et des bâtiments en lieu et place des Tennis au centre du Rayol.

Cela fait 50 ans que je suis résident du Rayol Canadel grâce à mes grands parents qui y ont acheté une maison en 1957, et bien entendu je suis très attaché à la beauté de ce cœur de village qui se caractérise entre autres par une densité urbaine propre à un village, c'est à dire, peu concentrée, ayant un impact équilibré dans un paysage typique et préservé de la côte d'azur.

Le projet d'urbanisation et bétonisation de ces espaces est en contradiction avec le caractère de ce village, projet qui est plus proche d'une urbanisation de ville du type Lavandou ou Cavalaire.

Par ailleurs ce projet qui implique d'imperméabiliser une grande quantité de sols ne va produire en définitive qu'un tout petit nombre de logements qui pourraient être construits ailleurs et autrement sans avoir un tel impact sur le cœur du village.

Par ailleurs le bâtiment du Parking, qui était un « bâtiment public » perd son qualificatif « public » et devient « bâtiment » tout court ? A quel titre ? Que cache ce changement ?

Je vous demande de bien vouloir reconnaître les inquiétudes légitimes des nombreux habitants du Rayol Canadel qui se sont manifestés, par lettres, pétitions, et associations (ABC, Arcane, Les Amis du Rayol Canadel) et de bien vouloir demander à la Mairie de proposer un nouveau projet qui soit en continuité et en harmonie avec l'esprit de ce village.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention et vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

TIA
He
Glc
T +

Pri
shc
ple

JB

n° 36

A L'attention de Monsieur le
Commissaire Enquêteur.

Pour donner suite au projet de
modification N°2 du PLU sur
l'aménagement du Centre du Village du
Rayol Canadel, je tiens à vous informer
que je suis favorable à l'extension de
nouveaux Parkings.

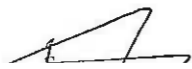
Notre commune souffre d'un déficit
conséquent de places de Parking. En
tant que résidente je suis souvent au
Village du Rayol pour faire des courses
auprès des commerces existants.
Ne pouvant me déplacer à pied je
rencontre trop souvent des difficultés
pour garer mon véhicule et plus
particulièrement quand les résidences
secondaires voient leurs propriétaires

JB

ou locataires prendre « possession » du Village.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre en considération cette impérieuse nécessité de création de Parkings pour un développement harmonieux de notre village du Rayol.

Bien cordialement.



Le 24/10/2021.

83 820 RAYOL - CANADEL

JB

n° 37

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 25 octobre 2021 13:50
À: virginie.genty
Objet: A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ce mail pour vous signifier ma sidération devant le projet municipal de construction d'une dalle béton et d'un parking sous-terrain en lieu et place des terrains de tennis. Ce projet disproportionné et horrible d'un point de vue esthétique est de surcroît une aberration écologique. De plus, je n'oublie pas que Monsieur le Maire s'est fait élire sur la promesse d'une préservation et de la réhabilitation des tennis.

Bien cordialement.

n° 38

- M^r LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR -
Je suis favorable à l'aménagement du centre village, ainsi que l'extension de nouveaux parkings, et également les logements seniors, qui pourraient m'intéresser

Bien cordialement

JB

De:
Envoyé: lundi 25 octobre 2021 15:08
À: virginie.genty
Cc:
Objet: MODIFICATION N°2. AVIS AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Merci **Madame GENTY** de bien vouloir transmettre le présent avis, dont copie à l'AARC, à :
Monsieur Joël BURRIER, Commissaire Enquêteur.

COMMUNE DU RAYOL-CANADEL :
AVIS SUR LA MODIFICATION N° 2 DU PLU DU 14/10/2016.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Résident secondaire au RAYOL-CANADEL depuis 1992, je suis personnellement très attaché au respect de l'environnement, en général. Et, plus encore, quand il s'agit de notre commune, qualifiée par beaucoup de "petit paradis" de la côte varoise.

J'ai de grandes craintes quant à la volonté du 1er Magistrat d'en modifier le PLU (14 Octobre 2016) pour permettre la simple création d'un parking couvert (privé et public), motivée par une augmentation espérée de la population locale permanente de 689 à 874 habitants vers 2025 (+ 185 habitants), dont on ne sait si chacun possède déjà ou possèdera une auto dans ces années là.

S'il s'agit initialement de créer de nouveaux emplacement de stationnement, il semble plutôt que ceux-ci s'avèreraient indispensables à un projet immobilier d'envergure !!!

Compte tenu du caractère "balnéaire et touristique" du RAYOL-CANADEL - pensons aux Jardins du RAYOL" - le parking couvert projeté ne servirait que l'été, durant les mois d'affluence du 15 Juillet au 15 Août (2 mois). Voire peut-être 4 mois, si toutefois on étend la période d'affluence du 15 Juin au 15 Septembre.

Est-il bien raisonnable, pour un usage si limité, de construire un parking couvert (quelques dizaines de places) ????

Cette construction, à jamais :

- "bétonnerait" un vallon ouvert, dégagé (occupé par 4 terrains de tennis, actuellement en friche) et adapté à d'autres usages d'intérêt commun,
- "détruirait" un îlots de verdure peuplé de plusieurs chênes centenaires, vénérables et préexistants à la création de la commune,
- "amputerait" la perspective et la vue vers la mer, le large et l'île du Levant.

Et, de fait, générerait une effet "désastreux" sur l'environnement de la commune et, qui plus est, dilapiderait à jamais certains de ses atouts majeurs, l'essence même de son succès touristique à ce jour.

Faut-il dire adieu à nos "Joyaux de la Couronne" ainsi qu'à l'un des "Trésors du patrimoine du Var" ???
Viendra-t-on au RAYOL-CANADEL voir ou visiter son parking couvert ???

Contrairement à ce qui est avancé par le pétitionnaire, je pense pour ma part que ce projet de parking couvert :

- aura un réel "impact paysager destructeur",
- concerne en réalité une "zone naturelle" qui devrait même être qualifiée de "remarquable" (pour ses vieux chênes),
- aura "des incidences dommageables irréversibles sur l'environnement et le paysage de la commune",
- devrait donc préalablement et formellement "être soumis à une évaluation environnementale approfondie".

Même si le "Vallon des Tennis" et les chênes centenaires et vénérables qui le jouxtent ne sont inscrits dans aucun périmètre Natura 2000, ni ne sont protégés comme "Espace Boissé Classé", leur protection à l'avenir et pour les générations futures me semble plus que nécessaire, en raison notamment :

- de la qualité intrinsèque du site et du milieu naturel environnant,
- d'un paysage exceptionnel remontant aux premiers temps du massif des Maures,
- de la perspective et d'une vue imprenable offertes sur la mer, le large et l'île du Levant par dessus la cime des arbres.

Je crains même que ces chênes centenaires et vénérables ne soient purement et simplement abattus, sacrifiés, juste pour "faire place nette"...

Ce serait une catastrophe écologique !!!

Il faut préserver notre nature : "On n'abat pas les chênes" !!!

Quoi qu'on dise pour la justifier, j'ai peur que cette demande de modification du PLU 2016 - liée à un projet de création d'un parking (couvert, privé et public) - ne soit uniquement formulée que pour permettre la réalisation du projet immobilier plus important, que le Maire de la commune a officiellement présenté au public cet été, à grand renfort de moyens audio-visuels et de publicités dans les boîtes aux lettres.

Un projet immobilier qui n'aurait pas sa place dans le "Vallon des Tennis" remplacé par un bloc de béton atteignant en hauteur le niveau de la route départementale.

Un bloc de béton qui, en dehors des risques évidents de glissements de terrain qu'il pourrait présenter - ils sont fréquents dans la commune -, détruirait totalement le paysage existant et réduirait définitivement la perspective sur la mer, le large et l'île du Levant.

Pour toutes les raisons exposées ci-avant, je vous prie, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir noter mon avis négatif à la demande de modification N° 2 du PLU 2016 de la commune du RAYOL-CANADEL sur MER.

Et aussi, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Mardi 26 octobre 2021.

Délégation du Conseil d'Administration des Amis du Royal Canadien (AARC) composée de: M. Jean-Luc Pardy, président, Mme Joëlle de Kusanu, vice-présidente, M. Guy Cuffi, trésorier, Mme Josephine ^{Sarrazin} ~~Sarrazin~~, secrétaire et M. Sébastien Givélet, administrateur.

L'AARC présente sa solution alternative, dépose la lettre destinée à informer les résidents du Royal Canadien de l'évolution du projet du "cœur de village" cf. note déposée.

L'AARC a déposé la pétition lancée en août 2021 contre le projet municipal ayant obtenu 714 signatures dont ^{celle de} M. Gilles Clément paysagiste renommé et concepteur des "jardins du Royal".

L'AARC n'a pas cessé de faire évoluer sa solution alternative avec l'aide de professionnels et demande instamment un rendez-vous pour déterminer les modalités de travail pour permettre de définir un projet acceptable pour tous.

L'AARC a communiqué ce jour à M. le commissaire-enquêteur les détails de son projet à partir des maquettes mettant en évidence l'état actuel du site, le projet municipal et le projet préconisé par l'association (AARC).

La discussion ^{aussi} porte sur les difficultés qu'engendreraient une éventuelle construction de parkings sous les bâtiments envisagés par la municipalité: modification de la hauteur des constructions, affaiblissements et glissements de terrain, mis à jour.

excèsif des eaux pluviales - d'association à juger d'autres emplacements (pateck).

Nous communiquerons à M. le Commissaire enquêteur le nombre de logements sociaux existants actuellement sur la commune.

ASSOCIATION DES AMIS DU RAYOL-CANADEL

L'objet de cette note est d'informer les habitants du Rayol-Canadel de l'évolution du projet du Cœur de village du Rayol.

Chers Amis, habitants du Rayol-Canadel,

A l'occasion de la consultation publique portant, nous vous le rappelons, sur la transformation d'un parking public en parking ouvert au privé (pour laquelle nous vous engageons aussi à écrire, cf détails en fin de cette note), nous souhaitons vous donner un état des lieux de notre action contre cette modification, mais plus largement contre le projet municipal.

POINT SUR NOTRE ACTION

Rappelons d'abord que l'association des Amis du Rayol Canadel (ARAC) est une association loi 1901, agréée environnement, créée en 1980 à l'initiative de quelques résidents pour préserver la qualité de vie et l'état naturel de ce site exceptionnel. Son acte fondateur fut de combattre avec le succès qu'on connaît la bétonisation du Domaine du Rayol, fierté de notre commune. Aujourd'hui, 350 familles, soit 500 membres adhèrent à l'ARAC.

Depuis début 2021, L'ARAC s'oppose à un projet municipal visant à rien moins, dans sa forme actuelle, que la bétonisation de notre cœur de village à l'emplacement des tennis laissés en friche depuis une décade. Une solution alternative a été imaginée par notre association et présentée, le 15 juillet dernier, dans la salle des fêtes de la Mairie du Rayol-Canadel à tous les habitants et toutes les associations, invitées à cette réunion pour leur permettre de donner leurs avis et leurs remarques.

Cette présentation de notre solution alternative a rencontré un vif succès, relayé par *Var Matin*. Et son approbation unanime nous a encouragés à poursuivre nos actions.

RAPPEL DU PROJET MUNICIPAL

Nous nous opposons au projet de la municipalité qui veut construire, sans aucune concertation, à la place des tennis actuels, un parking souterrain à deux étages surmonté d'une immense dalle de 900m² (inutilisable la journée en plein soleil), une résidence pour seniors de 15 logements, reconnue par la profession non rentable économiquement et d'autres logements de style banallement urbain, en abattant des chênes-lièges centenaires, sur un terrain très en pente. Tout ce béton sera non seulement disproportionné pour notre charmant village, mais sans aucun respect du bel environnement actuel. Le projet municipal est en total décalage avec son temps, à la fois pour la transition écologique, le respect de l'environnement et l'avenir des sols. Il risque aussi à terme de déprécier l'image du Rayol.

POINT SUR LES GRANDES LIGNES DE NOTRE SOLUTION ALTERNATIVE

Si nous souscrivons à l'idée municipale de créer une place de village au niveau de la RD559, avec vue sur la mer, en revanche nous proposons qu'elle ait des proportions plus raisonnables, soit 250 m² environ et non les 850 m² proposés par la municipalité. Ainsi, cette place pourra devenir un joli lieu de détente avec une fontaine, rythmée par différents aménagements attractifs à taille humaine. Le charme naturel de notre station balnéaire remarquable laissée intacte. En-dessous, à touristes comme pour les résidents, et sa perspective remarquable laissée intacte. En-dessous, à l'emplacement du tennis supérieur, nous proposons d'aménager sous la placette un lieu convivial et culturel d'animation et de rencontre, agréablement d'une buvette qui sera à la fois le rendez-vous naturel des sportifs et celui des amateurs de culture venus participer à des événements. Un kiosque à musique avec piste de danse sera dédié au pôle culturel. A l'emplacement des trois tennis du bas, nous envisageons de placer des activités sportives (padel, ping-pong, pétanque)

ainsi qu'un parking de 45 places gratuit en incluant celui, actuel, des commerçants. La rénovation de la villa Morel en logements sociaux fera également partie de notre solution.

ET MAINTENANT ?

Notre pétition lancée en août et poursuivie en septembre-octobre 2021, contre le projet municipal et en faveur de notre solution alternative, a été un grand succès : elle a obtenu **plus de 700 signatures**. En particulier, **Monsieur Gilles Clément**, paysagiste renommé internationalement et concepteur des jardins du Rayol, nous a fait l'amitié et l'honneur de signer notre pétition, ainsi que plusieurs personnalités politiques locales qui approuvent nos actions contre ce projet en l'état.

Ainsi, la légitimité de l'ARRC comme interlocuteur de la Mairie est grandement renforcée, portant la voix de plusieurs centaines de personnes désireuses d'un projet d'aménagement plus respectueux et plus adapté à notre cœur de village.

Depuis lors, **L'AARC n'a pas cessé de faire évoluer sa solution avec la participation, désormais, de spécialistes en urbanisme**. Ces évolutions seront particulièrement respectueuses des aspirations des habitants et de l'environnement, en s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale prônée par le gouvernement.

C'est dans ce contexte que nous avons demandé, le 15 octobre 2021, un rendez-vous à Monsieur le Maire et à Mesdames et Messieurs les Maires adjoints et Conseillers municipaux, afin de déterminer les modalités de travail à mettre en place et définir ensemble le meilleur projet possible, à court et long terme, pour le cœur de village.

Par exemple, nous proposons de fixer plusieurs réunions tripartites Municipalité-AARC-Urbanistes pour échanger sur ce beau projet. Nous pourrions, pour nourrir ces réunions, organiser des ateliers publics avec vous les habitants du Rayol-Canadel qui voudraient y participer. Il faudrait prévoir environ 6 mois pour aboutir alors à un projet solide réellement partagé avec les habitants, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

A ce jour, nous attendons une date de rendez-vous fixée par la municipalité pour engager un travail commun, en ayant fait remonter toutes les observations et remarques qui nous ont été transmises.

N'oublions jamais qu'un projet réussi est un projet qui a fait le consensus de toutes les parties prenantes.

Nous vous informons que **l'AARC a déposé le 13 octobre 2021 auprès du Commissaire enquêteur son avis négatif sur la modification n°2 du PLU** concernant le parc de stationnement de l'OAP.

Nous avons demandé à Monsieur le Maire de **mettre en ligne cet avis négatif** sur le site de la mairie, comme c'est le cas pour les avis d'autres associations.

Nous vous engageons vivement à écrire, vous aussi, à l'adresse mail suivante avant le 5 novembre à midi : **A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur : virginie.genty@rayol-canadel.fr**

Recevez toutes nos amitiés.

Jean-Luc Tardy, Président de l'AARC, pour le Conseil d'Administration

Le 21 octobre 2021

JB

no 41

LE RAYOL 26/10/2021

Bonjour,

Nous prenons malheureusement connaissance du supplément
Été 21 "L'avis du Rayol-Canadel" aujourd'hui en présence de Monsieur
Bouvier. Après notre lecture et découverte de ce projet qui nuit à l'édification,
nous vous adressons par mail à l'attention de Monsieur le commissaire
enquêteur, notre position sur ce projet en regard de la situation de notre
propriété au cœur du village : le PAI du soir directement concernée
par le projet du parking et la modification numéro 2 du PLU.

Bien cordialement à vous

JB

Le délai d'enquête étant expiré

Je soussigné _____, déclare clos le présent registre.

A _____, le _____

Signature

suite Registre n° 4

LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

Blank lined area for listing attached pieces.

DÉPARTEMENT

COMMUNE

REGISTRE n°4
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé

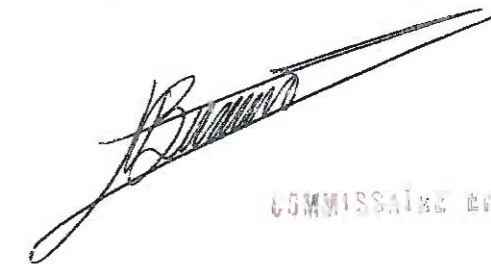
par nous, M E. Burrier Joël

commencé le 26 octobre

pour une durée de jusqu'au 05/11/2021

A Rayol-Canadell, le 26/10/21

Signature



COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

JOËL BURRIER

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

n°42

virginie.genty

De:
 Envoyé: lundi 25 octobre 2021 19:58
 À: virginie.genty
 Objet: Modification N°2 du PLU

Mail à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur...

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, je tiens à vous faire savoir tout l'intérêt que je porte à la réalisation de l'opération coeur de village magnifiquement menée par Monsieur Jean Plénat, maire de notre village et entouré de toute son équipe.

Pour ma part, j'estime que cette opération est une très bonne vision des choses pour notre village d'autant que celle-ci ne coûtera rien aux habitants.

Pour ces raisons, il me semble très important d'obtenir la modification N°2 de notre PLU, portant sur un parking public à l'origine et qui doit devenir public / privé.

Avec toute ma reconnaissance.

Bien à vous.

26 octobre 2021 (résident permanent)

43 Je soussigné ne vois pas d'inconvénient particulier à ce projet.

0101 - 081500 alébnM



0101 - 081500 alébnM

0101 - 081500 alébnM

n°44

A l'attention de M le Enquêteur:

Cc: M le Maire

A partir de 1989 nous passons régulièrement nos vacances dans l'appartement de mes parents a la résidence « Les Parcs du Rayol » et depuis 2011 nous sommes des habitants avec une résidence secondaire au Rayol.

Nous passons plusieurs mois dans le village au printemps et en automne mais évitons l'été. L'autre temps de l'année nous vivons au Nord d'Allemagne, dans la commune jumelée a Strande, und petite village avec beaucoup des similarités avec Rayol-Canadel.

Cependant, je suis également un grand fan des représentants municipaux actuels, car de nombreux projets importants pour le développement significatif du village ont été lancés lorsqu'ils ont pris leurs fonctions.

Dans ce contexte, nous saluons aussi expressément le projet "Cœur du village". Les plans actuels nous semblent tout à fait appropriés pour créer de nouveaux espaces au centre du village pour que les gens puissent se rencontrer et pour créer les espaces de stationnement nécessaires pour le commerce de détail, alors que les courts de tennis dans leur état actuel n'ont malheureusement été qu'une triste horreur pendant de nombreuses années. La rénovation de 4 courts en terre battue n'est certainement pas rentable, sinon un investisseur aurait été trouvé depuis longtemps.

Dans notre communauté de Strande, nous connaissons le problème d'un lieu de villégiature populaire - de nombreuses résidences secondaires et peu de logements abordables pour les habitants qui travaillent dans le village. Par conséquent, nous saluons expressément l'émergence de logements abordables, ainsi que d'options de logement sans obstacles pour les citoyens âgés. C'est le seul moyen pour qu'un village reste animé et vivable toute l'année. Toutes les générations doivent avoir la possibilité de trouver un logement adéquat.

Fait au Canadel le 26.10.21

TB

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 26 octobre 2021 14:20
À: virginie.genty
Objet: Rayol : avis négatif sur la modification no 2 du PLU

Monsieur le Commissaire enquêteur.

Nous émettons un avis négatif sur la modification no 2 du PLU , concernant le parc de stationnement de l'oasis, sur la commune du Rayol.

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 26 octobre 2021 17:04
À: virginie.genty
Objet: Projet de parking souterrain de la mairie à la place des tennis du Rayol

Monsieur le commissaire Enquêteur

Bonjour

Ma femme et moi ,nos 5 enfants sommes contre le projet de la mairie du Rayol et nous sommes pour le projet de l'ARRC et pour la concertation.

Bien cordialement

Le Rayol Canadel

JB

83820 RAYOL CANADEL SUR MER

Modification du PLU N°2 – Enquête Publique octobre 2021

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai bien pris connaissance

- Qu'en application des dispositions de l'article L.153-36 du Code l'urbanisme, le PLU fasse l'objet d'une procédure de modification lorsque la commune envisage de modifier le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Que la présente modification du PLU soumise à l'enquête publique porte sur l'OAP « Le Rayol » en ce qui concerne le parc de stationnement sous l'esplanade.
- Que cette modification N°2 a pour unique but de redéfinir les modalités de mise en œuvre du parc de stationnement pour qu'il puisse mutualiser du stationnement public et du stationnement privé (lié aux résidences directement à proximité/parcelles 52 et 56)
- Que pour y parvenir, la destination du parking (initialement entièrement public dans l'OAP) doit être modifiée pour pouvoir affecter une part au stationnement privé et le reste au stationnement public sans modification de la structure.

En conséquence je vous remercie de prendre note de mon avis favorable sur cette modification N°2.

Une observation et suggestion est portée à votre connaissance :

- La suppression d'une petite partie du niveau supérieur du parking de façon à retrouver une esplanade devant la terrasse du niveau RD 559 comme le montre la coupe de principe BB' page 8 de la modification N°2 du PLU qui nous est soumise ; cela permettrait de réduire l'impact du bâtiment parking depuis l'aval. Si un déficit du nombre d'emplacement devait en résulter par cette opération il pourrait alors être compensé par la création d'un parking sous l'immeuble « résidence seniors ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sentiments distingués.

Rayol Canadel s/mca
le 26/10/2021.

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 26 octobre 2021 19:50
À: virginie.genty
Objet: A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Cher Monsieur

Je vous écris à propos du projet de la Mairie de construire un parking et des bâtiments en lieu et place des Tennis au centre du Rayol.

Mes grandparents ont acheté cette maison en 1957, j'y viens donc depuis ma naissance. Nous sommes tous très attachés à la beauté de cette commune dans son cadre exceptionnel.

Je suis très étonné par le projet présenté par le maire qui inclut un parking payant de 70 places et recouvrant l'espace de deux des anciens tennis. A l'origine du PLU il était mentionné un parking d'utilité publique gratuit – qui de toutes façons n'aurait servi que six semaines par an et encore. Il y a d'autres endroits du village où on peut mettre des voitures. Surtout pour le peu de temps que les personnes passent pour faire les quelques courses nécessaires.

Sur les 70 places de ce parking plus de la moitié serait réservée par le promoteur privé de deux nouveaux immeubles.

Et dans les places restantes (qui seraient données à la mairie en échange d'une partie du terrain de la villa Morel? cela n'est pas du tout clair, mais ce qui est clair sur les plans est que l'un des immeubles dit "en accession à la propriété" est sur ce qui sert actuellement de parking pour les commerçants, or la Villa Morel est un don fait à la mairie à usage uniquement social), il restera peut-être une quinzaine de places supplémentaires "payante" à l'usage des habitants. En effet avec l'esplanade de "850" m² prévue au dessus du toit de ce parking, toutes les places actuellement disponibles sur la rue principale entre le Maurin des Maures et le Casino disparaîtront.

Nous avons une densité qui correspondait bien au village. Ce projet d'urbanisation à outrance en prétendant que c'est à vocation sociale (aucune maison senior ne peut fonctionner avec 12 appartements, et quelle personne âgée ira acheter des appartements de prix, sans jardin et sans parking souterrain, en contrebas donc avec très peu de vue et un accès difficile aux commerçants qui sont au dessus?) ne me paraît pas du tout approprié.

En plus de la nuisance de ces constructions, ce projet sous-entend aussi d'exproprier trois propriétaires qui ne sont sûrement pas tout d'accord.

Merci de bien vouloir reconnaître les inquiétudes légitimes des nombreux habitants du Rayol Canadel qui se sont manifestés, par lettres, pétitions, et associations (ABC, Arcane, Les Amis du Rayol Canadel). Les Amis du Rayol Canadel ont d'ailleurs proposé un projet alternatif qui me semble beaucoup plus en harmonie avec notre village et qui a reçu l'approbation de nombreux habitants. La mairie pourrait-elle en tenir compte et avoir une vraie concertation avec les habitants?

Je vous remercie beaucoup pour votre attention et vous prie de croire en l'expression de mes salutations les meilleures,

83820 Le Rayol Canadel

le 28/10/2021
Je soutiens le projet municipal.
En particulier la "résidence seniors" en raison de
mon âge et de la nécessité de pouvoir demeurer au Rayol
Ensuite la création d'une agora avec cette esplanade
payante dominant la mer

le 28.10.2021
Nous sommes pour ce magnifique projet.
Merci à vous !!

virginie.genty

De:
Envoyé: jeudi 28 octobre 2021 16:46
À: virginie.genty
Objet: À M. BURRIER, Commissaire enquêteur ; aux bons soins de Mme GENTY

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter ma totale opposition à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Rayol-Canadel sur Mer.

Les travaux envisagés sont sans commune mesure avec les besoins de notre village et représentent une surface d'imperméabilisation trop importante des sols qui aura sans nul doute des répercussions sur les constructions existantes en aval.

En outre, il n'a été présenté aucune vue prévisionnelle de ce que les trois constructions représenteront vues de la mer.

L'AARC a esquissé un contre-projet plus sage et plus écologique qui mériterait d'être débattu.

Salutations distinguées

83820 LE RAYOL CANADEL

ARCANE

Association Rayol Canadel Nature Environnement
Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
1 Avenue du Capitaine THOREL
83820 le Rayol-Canadel
arcane.rc@gmail.com

Au Rayol-Canadel le 28 octobre 2021

Lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme du Rayol-Canadel

Monsieur le commissaire enquêteur,

Notre association ARCANE s'est toujours prononcée vigoureusement contre l'OAP du Rayol, dont le parking est une pièce maîtresse, considérant là qu'il ne s'agissait, sous couvert d'objectifs d'intérêt général pour les habitants du village, que de proposer un habillage grotesque justifiant une vaste opération immobilière sur une zone extrêmement sensible.

Elle s'est bien entendu associée à la pétition signée cet été par plus de 700 habitants.

Ce projet d'un autre âge est stupide voire dangereux sur les plans écologiques, urbanistiques, environnementaux et économiques. A plusieurs reprises dans le projet de PLU de 2016, il est rappelé que le Rayol Canadel, du fait de son sol, de sa configuration et des événements climatiques de plus en plus violents, est soumis à des risques majeurs. 6 arrêtés de catastrophes naturels étaient recensés au moment de l'élaboration du PLU en 2016, depuis le nombre s'est encore alourdi. Imperméabiliser 2500m² en plein centre du bourg, sur une zone fortement pentue fait prendre un risque majeur lors des forts épisodes pluvieux pour les habitations et leurs occupants situées en aval.

Ce n'est pas en prenant comme mesures de compensation l'agrandissement de quelques espaces verts ici ou là que l'on réduit le danger.

En cas d'accident, les responsables publics et administratifs qui ont porté ce projet ne pourront pas s'exonérer de leurs responsabilités.

Nous notons que nos craintes étaient avérées lorsque on regarde l'évolution du projet au gré des « modifications mineures » du PLU et des glissements sémantiques.

La résidence-services pour personnes âgées, pièce maîtresse de l'OAP, devait renforcer la population résidente en déclin et booster l'économie locale

Au fil du temps, sa capacité a diminué de moitié et le concept de Résidence-Services qui a une définition juridique et fiscale précise devient résidence ou logements pour personnes âgées « à services partagés » ce qui ne veut strictement rien dire et permet toutes les évolutions futures vers la construction d'un immeuble de rapport.

Quant au sujet qui vous préoccupe en tant qu'enquêteur, nous voudrions rappeler que le parking a été présenté en 2015/16 comme une nécessité absolue pour désengorger la RD559, et permettre aussi bien aux habitants de la commune qu'aux automobilistes de passage de faire tranquillement leurs courses auprès des commerces locaux.

La modification que vous avez charge de soutenir aujourd'hui est bien plus importante que ce qui est annoncé, un changement d'intitulé « la réalisation d'un parc de stationnement mixte public/privé » au lieu d'un équipement (100%) public. C'est la nature et la finalité même de ce parking qui sont remis en cause. Il va perdre d'un coup la moitié de sa capacité et au regard des analyses des auteurs du PLU il va devenir, avant même sa construction, totalement insuffisant.

Et, ce n'est pas fini. Car avec 35 places affectées aux futurs habitants des nouveaux logements, il n'y a pas le compte. L'application simple du règlement du PLU oblige le (les) promoteur(s) à fournir 1 place de stationnement par logement plus 1 par tranches de 5. Un rapide calcul montre : bâtiment 1 : 15 logements = 15 places plus 3 soit 18, le bâtiment 2 : 12 logements soit 12 +2 soit 14 et l'ancienne maison Morel : 5 logements = 5 places. Au total, il faudra donc fournir au moins 37 places plus des stationnements réservés aux personnels de santé, de sécurité et de gestion de la résidence sénior.

Il est clair que dans l'esprit des promoteurs du projet en 2016 que les places de stationnement des immeubles faisaient l'objet d'une réalisation à part, probablement sous les constructions. Avec cette demande de modification du PLU, on ne peut que constater que c'est très probablement sous la pression du futur constructeur que sont préemptées, avant même leur construction, la majorité des places du parking public.

Vous comprendrez, monsieur le commissaire-enquêteur, que dans ces conditions notre association ne peut que rendre un avis totalement défavorable et constater que cette modification, dans la mesure où elle modifie substantiellement les orientations définies par le PADD, aurait dû faire l'objet d'une étude complète et d'une concertation qui n'a pas eu lieu.

A ce titre, curieusement, vous présentez dans le dossier d'enquête publique l'avis de l'association ADREER, comme une pièce administrative relevant des organismes et personnes consultés lors de la préparation de cette modification. Je note que le courrier est daté du premier jour de l'enquête, le 4 octobre, enregistrée curieusement le 1^{er} octobre ??? par la mairie.

En vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Le Comité de direction de l'association ARCANE

Area with horizontal lines for handwritten notes or signatures.

virginie.genty

De:
Envoyé: jeudi 28 octobre 2021 20:46
À: virginie.genty
Objet: Projet du cœur de village du Rayol

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par le présent mail, je vous remercie de prendre en considération mon AVIS NÉGATIF sur la modification n° 2 du PLU, concernant le parc de stationnement de l' OAP.

Dans l' attente de vous lire, en confirmation de ma requête, je vous prie d' agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

JB

De:
Envoyé: vendredi 29 octobre 2021 11:32
À: virginie.genty
Objet: courrier concernant la modification n2 PLU et enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Le Rayol Canadel, le 28 octobre 2021

Résident au Rayol Canadel, architecte et économiste de la construction, intervenant à ce titre sur nombre de projets publics ou privés avec des orientations environnementaux et bas carbone, je suis choqué par le projet de modification de l'OAP porté par l'équipe municipale en place et ce à plusieurs titres :

1. Ce projet déroge à toutes les orientations environnementales, écologiques, biodiversité et neutralité carbone définies par les orientations des règles européennes environnementales, la loi climat en cours de finalisation, la loi sur l'eau, et enfin la loi environnementale en vigueur Elan, littoral et Climat et Résilience.
2. L'ADEME publie en juin 2021 le guide : *Rafraichir les villes, des solutions variées*, en y présentant 19 solutions pour lutter contre la hausse des températures et cette dalle surchauffée de 850 m2 totalement inutile va à l'encontre de toutes ces règles !
3. Ce guide recommande de réduire au maximum l'imperméabilisation des sols pour faire une part belle au végétal et lutter contre la surchauffe urbaine → le projet de l'équipe municipale dans sa globalité revient à imperméabiliser plus de 80% du cœur du village . Quelle est la logique de ce projet vs ces recommandations ?
4. L'imperméabilisation des sols conduit à des ravinements et des glissements de terrain auxquels notre commune est particulièrement sensible : nous constatons très régulièrement des glissements de terrain après les fortes pluies (de plus en plus fréquentes) au niveau du bâti ou des zones de terrassement publiques.
5. Préserver la biodiversité dans une commune comme celle qui abrite le Domaine du Rayol semble une évidence absolue aux yeux de ses habitants. Mr Gilles Clément, à l'aura internationale, s'est déclaré ouvertement opposé à ce projet qu'il a qualifié d'inepte !
6. Il est impératif techniquement d'éviter de piéger la chaleur par l'utilisation de revêtements de sol, à *albedo* élevé (coefficient d'absorption d'énergie solaire) et à inertie faible → ce projet de place va exactement à l'inverse d'autant plus qu'il élimine les arbres et la végétation actuellement sur le site. Rien de ce qui a été présenté ne va dans le sens de l'évaporation et de l'évapotranspiration.

Dans un monde où il est impératif de réduire la place de la voiture au profit des mobilités douces et de la réduction de l'empreinte carbone, comment comprendre la construction de ce parking qui ne répondra qu'à des besoins très ponctuels (trafic important du 20 juillet au 15 août) et encore pour quelques matinées de marché ...il y a certainement d'autres solutions dont les navettes pour les habitants et résidents qui ont été mises en place l'année dernière. Si celles-ci étaient remplacées par des navettes électriques, pour la période de haute fréquentation de notre village, elles seraient un moyen de transport parfaitement exemplaires et nous n'avons pas besoin de plus (d'autant que des places peuvent être aménagées facilement autour du PATEC)

Il nous semble aujourd'hui impératif que les projets immobiliers présentés par les mairies et les constructeurs répondent aux objectifs de neutralité carbone fixés par l'Etat à l'horizon 2030 .
(à l'évidence ce n'est pas le cas de celui-ci)

Par ailleurs et c'est un point de vue partagé par nombre de résidents, la bétonnisation immobilière de ce village ainsi que l'absence totale de concertation de l'équipe municipale en place, nous contraint à envisager tous les moyens de sensibilisation possible pour contrer un projet de cœur de village sans cohérence et sans charme.

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, les discussions de la COP 26, nous font prendre nos responsabilités de citoyens à l'échelle locale pour agir afin de préserver notre environnement, la biodiversité, et

les transformations nécessaires dans les moyens de mobilité (réduction de l'usage des voitures) la préservation des espaces verts et les aménagements urbains pour atteindre la neutralité carbone.

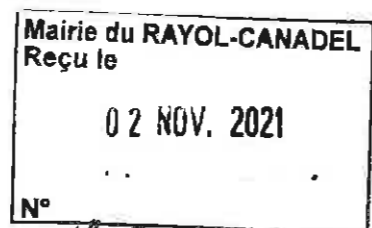
Dans l'espoir d'être entendu pour le bien du village et de ses habitants
Bien cordialement,

le 01.11.21

le Rayol-Canadel

Monsieur le Commissaire Eugéline
je m'associe totalement à l'opinion
exprimée dans la note de l'Association
Rayol Canadel Nature Environnement
dont copie jointe, de rejet de la
proposition faite par Monsieur le Maire.

Bien à vous



* Copie non jointe -

Mr Tardy,

Votre courriel adressé à l'association des commerçants en date du 15 février 2021, concernant votre solution alternative au projet de la municipalité au cœur du village a attiré toute notre attention.

En effet, il en résulte un principal soucis : c'est le stationnement au cœur du village pendant la saison estivale !

Le parking Morel de votre projet n'amène rien car il existe déjà et qu'il est plein la plupart du temps en saison. Par ailleurs votre souhait de réhabilitation des tennis, la construction d'une seconde salle de sport et d'un 3^{ème} restaurant va générer des besoins supplémentaires en stationnement et engorger nos parkings.

Celui de la mairie apporte au contraire une dynamique sociale et économique au cœur du village avec : une résidence sénior (en location), des appartements à l'achat, d'autres en primo accédants ainsi qu'en location avec un parking sous-terrain pour les véhicules. La réalisation d'une esplanade également apportera une convivialité et une détente pour nos habitants. Ce projet communal aura l'avantage de booster nos commerces accessibles à pied, l'apport d'habitants (70 à 80 personnes) à l'année permettra de mieux assurer la pérennité de nos commerces et ses services. Nous avons bien besoin en ces temps difficiles !

Par contre, votre solution alternative a-t-elle un **prévisionnel réaliste** ? a-t-il été budgété ? Tout cela a un **coût** et il serait judicieux de nous aiguiller sur l'acquisition des terrains de tennis, leurs gestions. sur la construction du restaurant, de la salle de sport, de votre nouveau parking.

Vous envisagez quels acteurs pour financer l'acquisition et la gérance de votre projet ? un promoteur, une association, un propriétaire de restaurant, la municipalité ? comment envisagez vous la gestion à long terme de votre salle de sport et des tennis ? par des subventions, par vos adhérents ?

Nous vous remercions pour nous avoir fait part de vos projets mais nous restons inquiets quand à sa réalisation et son financement.

Bien à vous !

L'Association des Commerçants

DÉPARTEMENT Du Var

COMMUNE Du Rayol - Canadel / Mer

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET: Modification n°2 du PLU.

Du 04/10/21 au 05/11/21

Modèle 542130 - 12/09



fabregue
87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabregue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

Re gistra n°5/

Le Rayol, LE 1er novembre 2021

Le Commissaire Enquêteur

Mairie du Rayol-Canadel

RE : PROJET CENTRE VILLAGE

Monsieur,

J'apporte mon soutien sur le projet proposé par la municipalité ainsi que sur la modification du PLU qui en découle.

Ce projet me semble cohérent pour le développement économique, social et culturel du village et conforme à la politique promise et menée par le Maire en exercice.

La représentation actuelle par l'image est bien sûr encore schématique, j'espère que l'esthétique évoluera pour enrichir encore le cadre magnifique de notre environnement.

Cordialement.

Le Rayol, LE 1er novembre 2021

Le Commissaire Enquêteur

Mairie du Rayol-Canadel

RE : PROJET CENTRE VILLAGE

Monsieur,

J'apporte mon soutien sur le projet proposé par la municipalité ainsi que sur la modification du PLU qui en découle.

Ce projet me semble cohérent pour le développement économique, social et culturel du village et conforme à la politique promise et menée par le Maire en exercice.

La représentation actuelle par l'image est bien sûr encore schématique, j'espère que l'esthétique évoluera pour enrichir encore le cadre magnifique de notre environnement.

Cordialement.

83820 Rayol / Canadel s/Mer

A Monsieur Commissaire Enquêteur

Mairie du Rayol Canadel
Place Giudicelli
RD 559
83820 Rayol/Canadel s/Mer

le, 31/10/2021

Enquête publique pour la modification N° 2 du PLU en cours

Bonjour Monsieur Enquêteur,

En 2014 j'ai volontairement choisi ce lieu magique « le Rayol », comme résidence principale. Je suis toute à fait d'accord, qu'à ce petit coin de paradis manque un cœur du village. Par contre je ne vois pas pourquoi on fait appel au privé pour résoudre le « problème » de stationnement en le confiant à un entrepreneur, même avec un statut mixte publique/privé. Le centre-ville doit évoluer, mais en gardant son charme. Donc je suis opposée à la modification N°2 du PLU.

Cordialement

83820 Rayol/Canadel s/Mer

Rayol-Canadel, le 1 Novembre 2021

Monsieur Commissaire Enquêteur

Mairie du Rayol-Canadel
Place Giudicelli
RD 559
83820 - RAYOL-CANADEL SUR MER

Objet : Enquête publique pour la modification N°2 du PLU du Rayol/Canadel en cours

Monsieur le Commissaire,

Je suis présidente de l'Association des Amis de la Baie du Canadel (80 mb).

Nous soutenons depuis le début l'action des Amis du Rayol, y compris la pétition que nous avons relayée auprès de nos adhérents et fait signer par ceux qui nous entourent.

Je confirme l'opposition des membres de l'Association dont je suis présidente à ce que « l'équipement » qui fait l'objet de la modification numéro 2 du PLU passe d'un statut « public » à un statut « public privé ».

La place du village qui devrait reposer sur le parking « esquissé » dans le projet municipal peut-elle dépendre d'un entrepreneur privé ?

Cordialement

virginie.genty

De: samedi 30 octobre 2021 15:57
Envoyé: virginie.genty
À: Fwd:
Objet:

----- Forwarded message -----

De :
Date: sam. 30 oct. 2021 à 15:44
Subject:
To: <virginie.genty@lerayolcanadel.fr>

Ma famille implantée depuis 1902 à Pramouquier et au Rayol trouve désespérant le bouleversement envisagé par le maire. Déjà la triste suppression des tennis où mon père jouait en 1948 et après où j'ai eu mes premières leçons avec un merveilleux prof militaire. Mon petit fils joue au tennis et est désolé de ne pouvoir jouer sur les terrains oubliés. Nous soutenons tous l'arc dont le projet évite le pire. Bon courage.

**COMMUNE DU RAYOL-CANADEL :
AVIS SUR LA MODIFICATION N° 2 DU PLU DU 14/10/2016.**

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Résidents secondaires au RAYOL-CANADEL depuis 1998, nous sommes très attachés au respect de l'environnement sur notre commune, et ne sommes pas d'accord avec la municipalité d'en modifier le PLU afin de permettre la création d'un parking couvert. Compte tenu du caractère "*balnéaire et touristique*" du RAYOL-CANADEL le parking couvert projeté ne servirait que l'été, (15 juillet / 15 août) n'étant pas utile, le restant de l'année.

Un bloc de béton qui risque en supprimant des chênes centenaires d'entraîner des glissements de terrain, fréquents dans la commune, qui détruirait le paysage existant et la perspective sur la mer et supprimerait la destinée « sportive » et conviviale de ce vallon.

Nous vous remercions de votre attention

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

.....
.....
virginie.genty@rayol-canadel.fr

virginie.genty

De: samedi 30 octobre 2021 11:09
Envoyé: virginie.genty
À: A l'attention de M le commissaire enquêteur
Objet:

Madame,
Résident secondaire au Canadel, je me déclare favorable au projet de l'AARC et exprime un avis négatif sur la modification n 2 du PLU

Envoyé depuis mon téléphone Orange

le 27 octobre 2021

83820 Le Rayol -Canadel

Objet : avis sur la demande de « modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics »

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre du Projet d'aménagement du centre du village du Rayol-Canadel présenté par l'équipe municipale, je conteste la proposition « de modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics »

1/ En premier lieu, le projet-même de construction d'un parking à cet emplacement pose dans sa globalité un problème environnemental majeur

En effet, en imperméabilisant plus de 2000m², le projet est porteur de risques pour les habitations et les habitants vivant en aval de la zone.

Déjà le PLU en 2016 soulignait les fragilités du sol, les risques de glissements de terrain, les coulées de boue lors des épisodes orageux et rappelait qu'à six reprises des arrêtés de catastrophe naturelle avaient été pris sur la commune.

Autoriser une telle construction est un non-sens environnemental, écologique, urbanistique et mettra la commune en non-conformité vis-à-vis des lois environnementales en vigueur.

2/ La modification du PLU proposée va aliéner totalement l'usage de ce parking qui devait soi-disant donner plus d'espace pour le stationnement public. Le passage en Public/Privé va diminuer de fait le nombre de places publiques au profit de places privées (48 places publiques effacées sur 70 !). C'est un préjudice aux intérêts des résidents et contribuables de la commune qui n'est pas acceptable.

3/ Ce parking qui servira tout au plus 1 ou 2 mois par an. C'est aussi inutile et couteux.

En conclusion, la modification du PLU proposée dans cette enquête publique ne devrait pas être acceptée.

Fait au Rayol-Canadel le 28 octobre 2021

virginie.genty

De: dimanche 31 octobre 2021 09:47
Envoyé: virginie.genty
À: Pétition contre le projet de création d'un parking massif au centre du village
Objet:

Bonjour Madame Genty,

Je rejoins l'avis de l'AARC par lequel je vous adresse le message suivant :

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

Salutations distinguées,

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 31 octobre 2021 09:50
À: virginie.genty
Objet: Plan local d urbanisme

Bonjour
Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du plan local d urbanisme :
La création d un parking massif privé/public de 70 places(35 places pour les résidents des nouveaux bâtiments et 35 places pour les commerçants) et les autres???

Salutations

Le rayol canadel

virginie.genty

De: Alain Copie <alain.copie948@orange.fr>
Envoyé: samedi 30 octobre 2021 21:25
À: virginie.genty
Objet: Enquête publique pour modification du PLU (parkings et résidence pour Séniors)

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur .
Suite à la demande de modification présentée par le conseil municipal concernant la construction d'une aire de stationnement mixte et d'une résidence pour Séniors, je vous prie de noter que je suis totalement opposé à ce projet.
En effet celui-ci ne répond pas sous cette forme aux besoins de la commune, et semble disproportionné et couteux pour les finances publiques.
L'esthétique est très discutable, avec une immense dalle de béton difficile à végétaliser, et supprimant tout le charme du village.
Construction de la résidence pour Séniors , impossible selon le projet à rentabiliser.
Ce projet détruirait le site qui jusqu'à présent a pu être préservé.
Bien à vous
A Copie

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 31 octobre 2021 00:51
À: virginie.genty
Objet: Enquête publique Rayol-Canadel

Madame,

Je suis propriétaire indivis d'une villa bâtie sur la commune en 1914 par mon grand-père, le

Je vous prie de considérer ce message comme ma contribution personnelle à l'enquête publique concernant la modification du PLU liée à la création d'un parking de 70 places à l'emplacement des tennis actuels situés au cœur du village du Rayol.

Les dimensions d'un tel parking et de la dalle qui le couvrirait seraient visiblement exagérées comparées à celles du centre bourg. Le village perdrait ainsi à mes yeux le caractère de village provençal qui a tellement plu à mon grand-père lorsqu'il a choisi de venir y séjourner en toutes saisons.

La modification du PLU ferait en outre que ce parking serait réservé pour partie à un usage privé. Le nombre de places accessibles au public serait alors très limité, suite aux bouleversements immobiliers projetés par la municipalité : en effet, entre 30 et 40 places devront être réservées aux commerçants qui perdraient leurs places actuelles sur la parcelle Morel, ajoutées à celles qui reviendraient aux résidents des nouveaux bâtiments prévus dans le projet municipal.

Il me paraît essentiel et raisonnable de revoir ce projet de modification du PLU et ses suites, par exemple en s'inspirant du projet alternatif proposé par l'Association des Amis du Rayol-Canadel (AARC). En évitant de bétonner toute cette zone, on préservera ainsi au mieux le paysage naturel de la commune que tout le monde apprécie, habitants permanents ou secondaires, estivants, visiteurs de passage, etc.

Une fois le paysage défiguré, il serait trop tard pour le regretter et pour revenir en arrière. Ces décisions entraînent des conséquences irréversibles à très long terme qui peuvent et doivent être évitées quand il est encore temps, comme lorsqu'il a fallu empêcher un programme immobilier là où le Domaine du Rayol a été créé il y a plus de 30 ans sous l'impulsion de l'AARC avec l'aide et la contribution de M. Gilles Clément.

En espérant que ma contribution retiendra votre attention et qu'elle contribuera à éviter une nouvelle erreur d'urbanisme,
Sincèrement,

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan Local d'urbanisme.

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM..

PRENOM..

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan Local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM..

PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

.....
.....
.....

Je suis totalement défavorable au projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM : PRENOMS :

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

83820 RAYOL CANADEL

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 31 octobre 2021 12:27
À: virginie.genty
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis est une bétonnisation de l'espace et ne me semble pas s'implanter harmonieusement dans le cadre de notre village.

La municipalité veut améliorer le stationnement mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

Le 31 octobre 2021

83820 RAYOL CANADEL SUR MER

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM.

PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

RAYOL CANADEL

DÉPARTEMENT D v Loz

COMMUNE D Rayol Canadel / Loz

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Modification n°2 du PLU

De 01/10/21 au 05/11/21

Modèle 542130 - 12/09



fabrique
87500 Saint-Yrieix

Registre n°6

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 31 octobre 2021 18:18
À: virginie.genty
Objet: Modification n°2 PLU

Madame,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à Monsieur le Commissaire Enquêteur mes remarques sur le projet de modification n°2 du PLU.

Et, je vous prie de croire à mes meilleures salutations.

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mise en œuvre d'un parc de stationnement mixte Public/Privé : Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme du RAYOL-CANADEL.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des remarques suivantes :

1 – Dans l'hypothèse d'une mutualisation 50/50 entre stationnement public et stationnement privé de 70 places du parking couvert prévu dans l'OAP « Cœur de Village »,

35 places publiques disponibles seront peut-être suffisantes hors saison, elles seront certainement insuffisantes en pleine saison.

Cette modification n'améliorera en rien *le stationnement* et ne diminuera en rien *l'impact paysager de l'automobile* dans le village par rapport au projet initial.

2 - Le fait que le stationnement privé soit « *lié aux résidences directement à proximité des parcelles 52 et 56* » pourrait constituer un avantage qu'il serait difficile de justifier aux yeux des résidents des autres parcelles du village.

Pour ces deux motifs, je suis opposé à la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous prie, Monsieur, de croire à ma considération distinguée.

virginie.genty

De:
Envoyé: samedi 30 octobre 2021 19:21
À: virginie.genty
Objet: Projet du "centre village" au Rayol

Madame Genty
Directrice de l'urbanisme

Bonsoir Madame

Je vous adresse ce mail et vous prie de transmettre ce mail au commissaire enquêteur dans les délais prévus.

Très cordialement

, 83820 le Rayol Canadel

Monsieur le commissaire enquêteur

Habitant le Rayol depuis quarante cinq ans, j'apprends avec effroi les précisions récemment données sur le projet de la mairie concernant le centre du village. Vouloir construire un parking inutile onze mois par an, une route superflue et détruire à cette occasion tous les chênes verts centenaires face à la maison Morel me paraît une idée véritablement diabolique. Comment à une période où le réchauffement climatique et les risques écologiques s'accroissent tous les jours, des gens sérieux et honnêtes peuvent-ils organiser un projet de ce type? C'est une honte qui restera sur leur front jusqu'à leur mort et je ne vois que les gains pécuniers associés à ces opérations qui peuvent justifier un telle folie.

Je veux croire que le responsable que vous êtes ne s'associera pas à ce projet qui est la négation même de tout ce que tous les gens responsables, défendent depuis longtemps devant l'avenir incertain qui s'annonce et dont les évolutions récentes ne font que confirmer les dangers.

Je pense qu'un dépôt de plainte pour destruction d'un environnement unique - à une époque où le bétonnage est refusé de plus en plus face aux risques écologiques et climatiques -, pour soi-disant faciliter la vie d'un village encore préservé, sera indispensable si ce projet devait se poursuivre. Le jour où il faudra rendre compte de toutes nos imprudences s'approche très rapidement.

Je ne peux croire que des gens de votre qualité envisagent de s'associer à un projet aussi destructeur et vous prie d'agréer en attendant, je l'espère, un refus qui vous fera honneur. Avec toute ma sympathie.

P.S. Vous trouverez des détails sur mes opinions sur Wikipedia et autres sources d'information. Je donne le

Paris, une conférence dont les menaces actuelles, dont le Rayol est un exemple, seront un sujet important.

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 1 novembre 2021 22:10
À: virginie.genty
Objet: A l'attention du commissaire l'enquête

Bonjour,

je trouve cela dommage car ce projet va défiguré le coeur du village.
Cordialement.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 31 octobre 2021 15:20
À: virginie.genty
Objet: a l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur du PLU motif N°2

Suite à l'avis de l'enquete publique pour l'objet précité,j'ai l'honneur de vous adresser mes observations suivantes:

initialement la construction d'un parking public de 70 places avait été justifiée pour renforcer l'attractivité commerciale du centre village en augmentant l'offre de stationnement et ainsi,dégorger le stationnement le long de RN 559.

J'apprends par cette enquete publique de modification N°2 du PLU,le changement de destination du parking public en totale opposition aux arguments du Maire justifiants son projets initial de 70 places de sationnement public pour le transformer en parking mixte Public/Privé.

De ce fait le parking public serait réduit de 35 places et les 35 autres places seraient réservées pour les 3 immeubles à construire.

Par suite,contrairement à l'engagement du Maire,il n'y aura aucune augmentation de places de parking etant donné que la suppression de 35 places de parking de la villa MOREL sous les chenes seront remplacées par les 35 places publiques sous la dalle.

Dans ces conditions pourquoi ne pas laisser le parking actuel de 35 places de la villa MOREL sous les chenes et construire sous les immeubles les parkings privés?

Ce qui aurait aussi l'avantage de conserver les chenes existants pour la beauté du site.Le respect de l'environnement est une priorité.

Par ailleurs,les amis du Rayol m'ont adressé la maquette a l'échelle du projet du Maire qui montre une densité de constructions en béton anormalement élevée qui ne tient pas compte des lois sur le respect de la nature,du verdissement du centre ville, de la protection écologique du site.De plus je suis surprise de n'avoir jamais été consultée par la mairie pour un projet aussi grandiose qui va impacter le centre ville durablement voir dégrader.

En conséquence,Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous donne un avis très défavorable.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur à l'expression de mes sentiments distingués

le 29 octobre 2021

le 1 novembre 2021

Objet : avis sur la demande de « modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics »

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre du Projet d'aménagement du centre du village du Rayol-Canadel présenté par l'équipe municipale, **je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme**.

Je suis copropriétaire au Rayol, village qui a encore aujourd'hui la chance d'être préservé de la bétonisation intensive.

Le projet de construction d'un parking au cœur du village pose dans sa globalité un problème environnemental majeur.

1) En effet, en imperméabilisant plus de 2000 m², le projet est un **non sens environnemental**, écologique et urbanistique; il est de surcroît, porteur de risques pour les habitations et les habitants vivant en aval de la zone.

La réalisation de ce projet risque :

- d'augmenter la fréquence des glissements de terrains et autres coulées de boues,
- mettre la commune en non-conformité vis-à-vis des lois environnementales (ELAN, Littoral et Climat & Résilience),

2) Par ailleurs, la réalisation d'un parking au cœur du village est **en complète contradiction** avec la volonté de la municipalité de proposer des navettes pour les habitants (et les estivants) pour se déplacer entre les zones d'habitation, les plages et le cœur du village.

3) Une **autre contradiction** vient du fait que la modification du PLU proposée va aliéner totalement l'usage de ce parking qui devait soi-disant donner plus d'espace pour le stationnement public. Le passage en Public/Privé va diminuer de fait le nombre de places publiques au profit de places privées et ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

En conclusion, à mon sens et pour les raisons énumérées ci-dessus je conteste la proposition de « modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics ».

Fait au Rayol-Canadel le 1 Novembre 2021

..... copropriétaire au Rayol-Canadel

virginie.genty

De:
Envoyé: dimanche 31 octobre 2021 19:28
À: virginie.genty
Cc:
Objet: Réponses à la Consultation sur la modification N°2 du PLU au bons soins de madame Virginie Genty

Madame ou Monsieur le Commissaire

Je n'ai pu vous rencontrer car j'avais un déplacement d'ordre familial, mais j'ai consulté les documents relatifs à la

Prescription de modification N°2 du PLU en cours : modification qui a pour objet d'autoriser dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Rayol (OAP) la réalisation d'un parc de stationnement mixte public / privé, sans affecter la qualité des futurs espaces publics

1°) pour la construction d'un parking mixte privé/public

A ce qu'il me paraît à l'examen du plan, la transformation du site enlèvera les places de parking devant la maison Morel

Par ailleurs, cette modification majeure du centre ville n'apportera effectivement que 22 places pour le stationnement public

et donc l'objet de la modification du PLU ne me semble pas être la création d'un parking privé/public...

mais si je fais erreur, et que l'objet est réellement la création d'un parking privé pour les nouvelles habitations et pour seulement 22 places de parking public et peut-être moins

je pense que cette modification du PLU est inutile.

2°) ...sans affecter la qualité des futurs espaces publics

→ je dois avouer que j'ai un peu de mal à comprendre comment on peut donner un avis sur l'évolution de la qualité des espaces publics ...qui n'existent pas puisqu'ils sont futurs.. ?

→ et même comment donner un avis alors que

- le projet n'a pas été soumis « à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et que le projet devra intégrer les mesures nécessaires à la bonne gestion des eaux pluviales » ?
- et sur le plan de la qualité de vie, que les conséquences de ces constructions ne sont pas déterminées: « Dans tous les cas, leur hauteur doit permettre de préserver des vues sur la mer et le paysage littoral depuis le trottoir de la RD 559 et depuis l'esplanade » ?

Comment se fait-il que ces demandes et études n'ont pas été faites avant le lancement de la consultation ?

Malgré toutes ces incertitudes je vais essayer de donner un avis :

- ✓ les immeubles et routes qui vont remplacer les tennis et les espaces arborés vont entrainer une complète bétonnisation de cet espace. Je pense que ni sur le plan de la sécurité, ni sur le plan écologique cette modification n'est défendable et sans attendre d'autorisation, j'aurais aimé, au moins, voir les études prospectives du risque d'inondation.
- ✓ La création de cet espace artificiel n'apportera rien sur le plan esthétique à notre village, au contraire.
- ✓ la vue au bout de l'esplanade permettra sans doute de voir la mer au-dessus du toit plat de la « résidence pour séniors », mais la plupart des passants n'auront rien à faire au bout de l'esplanade et du trottoir, seront privés de la vue de la mer, de la végétation dont des arbres anciens qui existent actuellement.
- ✓ par ailleurs, les bâtiments proposés étaient peut-être « à la mode » il y a quelques dizaines d'années ; ils sont sans aucune esthétique, obsolètes et surtout en dysharmonie avec le village
- ✓ une résidence sénior ne peut fonctionner pour si peu de résidents et c'est une réalité connue de tous, alors quelle est la destination réelle de cet immeuble ??

en conclusion : **je suis opposée à la Prescription de modification N°2 du PLU en cours**

En vous remerciant pour votre attention , monsieur ou Madame le Commissaire, agréez mes salutations distinguées

NB : j'ai une maison au Rayol Canadel depuis 2002; et depuis 5 ans j'ai vu plus de maisons être construites que lors des 15 premières années de résidence.

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 1 novembre 2021 20:35
À: virginie.genty
Objet: Enquête projet du Coeur de Village du Rayol

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur

Monsieur Le Commissaire

Possédant un résidence dans la commune depuis quelques années et quoique plus près du cœur du Canadel que du cœur du Rayol, je souhaitais donner un avis négatif sur le projet municipal du cœur de village et sur la modification n°2 du PLU.

Il aura fallu des années pour qu'un projet immobilier démarre à coté de la pharmacie suite à de multiples recours, on peut sans doute prendre un peu de temps pour un projet encore plus central et surtout concernant un bien communal.

Tous les résidents désireraient plus de garages ou de parkings, mais chez eux, a proximité immédiate, de quoi stocker véhicule matériel ou embarcation. Mais un parking d'une telle capacité en plein cœur de village ne me semble pas une nécessité.

Comme partout en juillet et en aout le stationnement est difficile mais les gens qui passent veulent s'arrêter à coté de la boulangerie, de l'épicerie ou des autres commerces. Malgré cela il n'y a pas de « bouchons » au Rayol grâce au stationnement limité mis en place et à l'efficacité de la Police Municipale qui veille son l'application. Au vu de la largeur de la rue principale, une personne qui voudrait prendre le risque de rester en double file, ne le fait généralement pas deux fois ... Vous n'enverrez a pas 200 mètres plus bas une personne qui vient chercher sa baguette.

Vous n'attirez pas une clientèle qui est limitée par le volume actuel de l'Hôtellerie. Les Hotels ont leurs parkings dédiés. Les villas aussi.

Est ce alors pour favoriser l'accès au personnes voulant profiter de la plage. Deux étages de parking cela va en faire du monde sur la « petite » plage du Rayol. La plage de Cavalière a un grand parking a l'air libre, mais la plage du Rayol est 4 à 5 fois plus petite.

La résidence sénior de 15 personnes dans une période et une zone ou le personnel médical est rare me semble aussi une ineptie.

Quel sera le cout au m2 d'une chambre et qui pourra payer le loyer correspondant dans une résidence. Les EHPAD qui s'ouvrent réclament des medecins coordonateurs . Ils ne les trouvent pas. Le seul medecin du Rayol est il d'accord pour s'en charger. Il faudra évidemment qu'il soit le medecin traitant de ces 15 nouveaux patients. Car ce sera une condition sine qua non. Pour entrer dans cette résidence il faudra venir avec son medecin traitant , qui devra accepter de se déplacer au Rayol. En pratique ce ce ne sera que le medecin du Rayol.

Enfin, regardez le littoral avec nos « amis » de google map : des grands bâtiments vus du ciel il y en a quelques uns : Hotels, Bâtiments municipaux, grandes maisons début XXe devenues Jardins du Rayol. La faible densité de construction, l'absence de grand batiment est ce qui fait le charme de cette station balnéaire qui a su garder ce coté « village » avec ces commerces de proximité. Est ce que cela a freiné son développement ? Non c'est ce qui a su la préserver, à contrario de beaucoup de communes de la côte d'Azur ou même parmi ses voisines du Golfe de Saint Tropez.

Avec mes respectueuses salutations

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 1 novembre 2021 14:44
À: virginie.genty
Objet: Projet municipal et Contre-Projet de l'AARC

Madame

Comme je l'ai expliqué à [redacted] je suis totalement opposé au projet municipal qui ne vise qu'au profit de quelques commerçants professions libérales voire investisseurs et qui n'ont aucun scrupule à détruire définitivement le havre de paix et le charme d'un petit village au milieu de la verdure et en bord de mer.

Rayolais depuis plus de quarante ans soit bien avant la plupart des membres du Conseil Municipal j'ai vu les conséquences de la surdensification liée à la création du collecteur des eaux usées et le COS qui est alors passé de 0,10 à 0,35.

La topologie du territoire de la commune est un terrain très pentu et à chaque orage ou grande pluie le ravinement s'aggrave et la mer devient brune les pompes de relevage des maisons en contrebas de l'ancienne voie ferrée tout comme la canalisation s'avérant insuffisants.

Aujourd'hui c'est un véritable massacre de vouloir bétonner plus de 900 mètres carrés

Les Pouvoirs Publics et les Écologistes, les vrais, s'inquiètent de l'imperméabilisation des sols... Rappelons-nous l'effondrement de chaussée à l'entrée du RAYOL en venant du Canadel... dont la cause était une énorme poche d'eau consécutive à la pause d'un mur de plus de 10 mètres de haut sur une vingtaine de mètres de large afin d'éviter l'effondrement du schiste de la colline .

Je veux encore croire que les arguties qui relèvent de la mauvaise foi évidente aux profits de quelques uns cesseront et que l'intelligence et la saine réflexion l'emporteront; faut-il un veto de la puissance publique pour dessiller les yeux de l'équipe municipale, ladite équipe n'a-t-elle pas la mémoire des mécomptes de l'opération Empain?

Bien cordialement à Vous,

Fait pour valoir ce que de droit le premier novembre 2021

Envoyé de mon iPhone

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 1 novembre 2021 17:57
À: virginie.genty
Objet: modification N°2 du PLU

Bonjour,

**Je suis [redacted] de l'association des Amis de la baie du Canadel, et je soutiens son action y compris la pétition relayée auprès des adhérents et signer par tous..
Je confirme mon opposition à ce que la modification numéro 2 du PLU passe d'un statut « public » à un statut « public privé ».**

La place du village qui devrait reposer sur le parking dans le projet municipal peut-elle dépendre d'un entrepreneur privé ..

**Je suis tout à fait d'accord, qu'à ce village manque un cœur, qui pourrait être magnifique. Par contre je ne vois pas pourquoi on fait appel au privé pour résoudre le problème de stationnement en le confiant à un entrepreneur/constructeur, avec un statut mixte publique/privé.
Le centre-ville doit évoluer, mais en gardant son charme.
Donc je suis opposée à la modification N°2 du PLU.**

Cordialement

Canadel

virginie.genty

De:
Envoyé: lundi 1 novembre 2021 19:34
À: virginie.genty
Objet: À l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur.

Je vous envoie ce mail pour exprimer mes sentiments dû au projet du cœur de village.

Tout d'abord je tiens à me présenter. Je m'appelle [redacted] du Rayol-canadel.

[redacted] Natif de la région parisienne, je viens ici depuis toujours pour mes vacances. Étant amoureux de cette commune, j'ai vite cherché un logement au plus près afin d'y élever ma famille. J'habite donc à Bormes les Mimosas, ma mère ainsi que mon oncle sont résident de la commune du Rayol-canadel. Je suis donc très souvent présent sur la commune. Pour ma part, je pense que son cœur de village fait partie de son charme. Toutes les personnes qui viennent pour la première fois nous visiter tombe, sous le charme de son côté " village provençale ", préserver des ravage du modernisme sur l'architecture. Je trouve ça dommage de vouloir défigurer l'atout principal de village typique de la région. J'ai du mal à saisir les améliorations apporté par ce changement si ce n'est une perte d'identité, un mimétisme aux autres communes qui font de grandes places vides pour la plupart du temps, renforçant un sentiment de tristesse. Je serais vraiment triste d'un tel changement dans un si bel endroit qui se suffit à lui-même.

J'espère avoir pu transmettre, une partie de l'amour que je porte à cet endroit et la tristesse que les gens éprouveraient si cette révolution visuelle devait avoir lieu.

Merci pour votre attention.

Cordialement,

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 07:34
À: virginie.genty
Objet: À l'attention du commissaire enquêteur

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

83820 Le Rayol Canadel

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 08:50
À: virginie.genty
Objet: Cœur de village

Bonjour Madame,
Dans ces jours de la cop26 je vous remercie de me donner la chance de m'exprimer sur les plans de construction dans le centre de la commune.
Loin de vouloir partager la commune, mais face au changement climatique, je propose de diminuer la dimension de ce parking et en général le bétonnage au Rayol- déjà aujourd'hui, en bas du Rayol, il y a des ruisseaux et inondations assez fort au moment des orages.
Il faut agir non seulement à la COP 26, mais dans le train train quotidien dans les communes.
Merci de votre écoute,
Cordialement

De :
Objet : Rép. : suite à notre rencontre du 3-10 au Rayol
Date : 2 nov. 2021 à 11:22:13
A :

Bonjour,

Ce mail pour répondre à votre courrier et surtout pour vous dire que je me suis fourvoyé en signant la pétition car je n'avais pas perçu le projet d'aménagement du centre ville du Rayol Canadel dans sa réalité et avec une précision suffisante.

En me renseignant j'ai pu mesurer que cet aménagement n'impactera pas le paysage dans son ensemble car il concerne le cœur de ville sous un niveau correspondant à celui de la route qui permettra toujours la vue vers la mer.

Un critique me semble pertinente : celle de . qui suggère de mieux intégrer la végétation dans cet aménagement. Sans doute faut-il atténuer la portée minérale du projet. Cela est tout à fait faisable sans modification fondamentale .

Je ne vais donc pas participer à la réunion que vous proposez. Mon temps d'intervention au Domaine du Rayol est court et chargé.

Je vous prie de bien vouloir excuser ce retournement de situation. Cela n'a pour objectif que d'apaiser les tensions et permettre sans encombre la réalisation d'un projet qui se justifie sur le fond sans altérer la qualité des lieux.

Je mets ce courriel en copie au maire du Rayol
Il sera transmis par la suite au commissaire enquêteur.

Cordialement .

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 12:13
À: virginie.genty
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur

Bonjour,

Contre la modification du PLU.

Pas de création de nouvelles places de parking entre la destruction des places au niveau de la villa Morel, des places sur la route et les 35 places réservées aux nouvelles constructions
De plus pas de transparence sur la relation entre le promoteur et la mairie du coup cela devient un projet purement privée qui n'est pas sans risque pour les finances de la commune à l'avenir.

Envoyé de mon iPhone

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 13:34
À: virginie.genty
Objet: Projet Cœur de Village Rayol Canadel

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Recevez mon soutien pour la réalisation de l'opération cœur de village du Rayol Canadel qui nécessitera la modification n2 du PLU.

Bien à vous



virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 13:50
À: virginie.genty
Objet: Projet Cœur de Village Rayol Canadel

Envoyé depuis Yahoo Mail pour iPhone

Début du message transféré :

----- Courriel original -----

Objet:Projet Cœur de Village Rayol Canadel
Date:2021-11-02 13:33
De:
À:

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Recevez mon soutien pour la réalisation de l'opération cœur de village du Rayol Canadel qui nécessitera la modification n2 du PLU.

Bien à vous

Vous avez mon adhésion
pour votre projet que je considère d'utilité publique qui
nous permettra aussi de nous faire en période
d'Affluence.

Fait au Rayol le 2/11/2021

Makene Fica 18 Impasse Paul 13011 Merxill
au Rayol 15 bis AV des Anglais

DÉPARTEMENT D v Vaz

COMMUNE D v Prayol Canadel / Mez

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET: Modification n°2 du PLU

Du 04/10/21 au 05/11/21

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Registre n°7

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 14:39
À: virginie.genty
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur: enquête publique

Bonjour Monsieur,

Ce mail pour vous informer que je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village. Mais le projet de modification n°2 du Plu implique que ce parking, initialement public, devient un parking privé.

La transformation de ce parking public en parking privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes devront être achetées par la commune pour, in fine, les réserver aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel. La suppression de ces places de stationnement nécessitant, en outre, l'abattage des chênes implantés sur le terrain.

A noter, enfin, que le terme " équipements publics » disparaît au bénéfice du terme « équipements », du moins dans le document graphique. A noter que dans le rapport de présentation de la modification n°2 du PLU, dans l'arrêté municipal prescrivant cette modification ainsi que dans l'avis d'enquête publique il est question d'un parc de stationnement « mixte public/privé ». Ce n'est pas exactement la même chose qu'un « équipement ». Il y a une certaine confusion dans les termes et un flou s'agissant de la propriété et de la gestion de ce parc de stationnement dans l'avenir.

Bien cordialement,

83820 Le Rayol Canadel

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 16:42
À: virginie.genty
Objet: Projet Coeur de Village Rayol Canadel

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Monsieur,

Je vous confirme par la présente mon accord et mon intérêt à la réalisation du projet Coeur de Village, et donc par voie de conséquence à la nécessité d'obtenir la modification no 2 du PLU.

En effet, il me paraît primordial que ce projet inscrit au PLU depuis 2016 puisse se réaliser et permettre de redynamiser le cœur de village en créant notamment une place de village et un lieu de rassemblement convivial.

Cordiales salutations,

Rayol Canadel

virginie.genty

De:
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 08:07
À: virginie.genty;
Objet: Suite Rayol-Canadel désaccord modification du PLU

Madame, Monsieur,
Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre du village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public-privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées sur le terrain Morel.

83820 Le Rayol-Canadel

Télécharger [Outlook pour Android](#)

virginie.genty

De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 22:28
À: virginie.genty
Objet: désaccord modifier PLU

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

83820 LE RAYOL CANADEL

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

83820 Le Rayol Canadel

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie du RAYOL - CANADEL
Place Giudicelli

83820 LE RAYOL-CANADEL sur MER

Enquête sur modification N°2 du PLU

Le Rayol, le 2 novembre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous écrivons dans le cadre de l'enquête, que vous menez au RAYOL CANADEL relativement à la construction d'un parking souterrain public/privé au centre du village.

Mon épouse et moi-même tenons à vous faire part de notre opposition catégorique à un tel projet, dont la taille disproportionnée avec l'environnement boisé du RAYOL, résulte de l'addition des besoins de la commune et de ceux des promoteurs privés.

Notre opposition porte essentiellement sur les 850m² de la dalle de béton destinée à recouvrir ce parc de stationnement. La place ainsi créée pourrait accueillir l'ensemble des 715 habitants du RAYOL-CANADEL, dans le plein respect des distanciations de toutes les pandémies.

En dehors de sa démesure, une dalle de béton de 850m² est en premier lieu un monstrueux accumulateur de chaleur en été, d'autant qu'il est inutile d'espérer qu'il puisse être ombré par quelques arbres. Le projet ne prévoit aucune zone de pleine terre pour pouvoir les planter, et obligerait d'abattre plusieurs arbres centenaires voisins.

Cette immense place ne pourra donc être rafraichie, que par quelques arbustes en pots, et au prix des milliers de litres d'eau nécessaires chaque année pour les maintenir en vie.

Dans un document édité l'été dernier par la mairie pour présenter son projet, il est évoqué dans une envolée lyrique et poétique le plaisir d'arriver sur cette future place à 19 heures en août. La véritable réalité serait toute autre : en arrivant le soir en août sur cette place, on ne pourrait avoir qu'une seule idée en tête : fuir cet enfer.

Chaque semaine des images nous permettent de mesurer l'ampleur des catastrophes résultant du réchauffement climatique. Nous ne sommes plus à une époque où on ne souciait pas de contribuer à son amplification, ni d'en aggraver les conséquences en imperméabilisant une telle surface d'un seul tenant.

Et cela pour toute la durée de vie du béton, c'est-à-dire pour de très nombreuses décennies.

Ce projet pharaonique de construction d'un parc de stationnement mixte public/privé n'a aucunement sa place dans un village, qui a la chance d'être encore un peu épargné par la boulimie des promoteurs et doit rester le « petit paradis » dont il est qualifié.

Nous vous remercions de bien vouloir annexer ce courrier au registre d'enquête, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Handwritten signature and scribbles

virginie.genty

De: virginie.genty
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 23:07
À: virginie.genty
Objet: Fwd: réponse à la consultation publique relatif à la modification N°2 du plan local d'urbanisme

annule et remplace mon mail précédent du 2 novembre à 22h46
Réponse à la consultation publique relative à la modification n°2 du plan Local d'Urbanisme
A l'Attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Je suis contre le projet de réalisation d'un parc de stationnement mixte public privé.
La création de ce parking et son exploitation publique et privée entraînerait pour la sortie des véhicules jusqu'à la RD 559 une circulation importante, longue et compliquée dans plusieurs rues du Rayol, jusque là très calmes, dans Le Rayol, augmentant nuisance sonore et dangerosité.
Le fait de rendre l'exploitation mixte aboutira à immobiliser un certain nombre de places à l'année pour les résidents des nouvelles constructions. Ces places manqueront donc aux utilisateurs publics pour fluidifier le stationnement public.
D'une façon générale, je suis contre ce projet de coeur de village qui aboutit à des immeubles/constructions sans une touche d'esprit provençal caractéristique du Rayol, serrées les une contre les autres autour d'un parking, sous une dalle surchauffée, inutilisée en été.
Ceci non sans avoir sacrifié des arbres anciens typiques du pays.
C'est un projet qui pourrait être plaqué tel quel dans n'importe quelle banlieue parisienne sans âme;

no 99

virginie.genty

De: virginie.genty
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 18:06
À: virginie.genty
Objet: enquête municipale

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur, je vous exprime ici mon opposition au projet concernant le passage de l'équipement objet de la modification n°2 du PLU passe d'un statut "public" à un statut "public-privé".
C'est la place du village qui s'étendra sur le toit du parking dont fait état le projet municipal et ne peut bien évidemment relever que du statut "PUBLIC"
Espérant que nos voix d'opposition soient bien entendues, recevez, Monsieur, nos salutations distinguées

83820 Rayol-Canadel

virginie.genty

De: virginie.genty
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 09:35
À: virginie.genty
Objet: Consultation publique relatif à la modification N°2 du plan local d'urbanisme // réponse de Pascale Montenay

no 100

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance du projet de réalisation d'un parc de stationnement mixte public privé.
Je comprend votre problématique mais cependant je souhaite que ce projet ne se réalise pas.
Effectivement, je trouve qu'il n'est pas adapté à l'esprit de village (petit) du Rayol Canadel.
Ce serait une énorme construction sans âme qui en plus encombrerait considérablement la circulation.
A vrai dire, au vue de la taille du village ce serait une absurdité en terme de flux de circulation et d'architecture.
Il faudrait mieux réhabilité plusieurs petites zones de stationnement.
...l'espace près de l'église par exemple, qui mériterait mieux qu'un terrain non entretenu en terre.
Je pense que vous pourrez aisément en trouver d'autres.

Bien cordialement,

Le Rayol Canadel

n° 102

le 27 octobre 2021

Reçu par mail le 03/11/21

Objet : avis sur la demande de « modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics »

Monsieur le commissaire enquêteur

En tant que copropriétaire d'une résidence secondaire dans le bas-Rayol, je viens auprès de vous contester la proposition « de modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics »

1/ En premier lieu, le projet-même de construction d'un parking à cet emplacement pose dans sa globalité un problème environnemental majeur.

En effet, en imperméabilisant et artificialisant une aire très importante (> 2500m2) sur les anciens tennis, le projet est porteur de risques pour les habitations et les habitants vivant en aval de la zone.

2/ La modification du PLU proposée va aliéner totalement l'usage du parking. Le passage 100% de places publiques vers une mixité publique/privé va diminuer de fait le nombre de places publiques au profit de places privées. C'est un préjudice inacceptable aux intérêts des résidents et contribuables de la commune.

3/ Ce projet de parking qui servira tout au plus 1 mois par an est aussi inutile que coûteux ; l'abandonner est un impératif absolu.

En conclusion, à notre sens et pour les raisons énumérées ci-dessus la demande de modification du PLU présentée dans cette enquête publique ne peut pas être acceptée.

Fait au Rayol-Canadel le 28 octobre 2021

TB

virginie.genty

n° 102

De:
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 09:36
À: virginie.genty
Cc:
Objet: Tennis rayol

Bonjour,

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 7° places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre du village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer la situation en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et que les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

Le Rayol-Canadel

Multiple horizontal lines for writing or signature.

TB

virginie.genty

no 103

De:
 Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 09:37
 À: virginie.genty
 Objet: a l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur le Commisissaire enquêteur,

Je séjourne très régulièrement, et plusieurs fois par an, au Rayol Canadel;

j'apprécie énormément cet endroit qui a su rester priliégié ce qui est plus rare sur cette côte!

D'ailleurs, " le bonheur préservé" était bien mentionné sur le guide pratique annuel de la mairie;

je dis "était" car cette année, "le bonheur préservé", qui caractérisait tout fait le Rayol Canadel, est devenu "golf de Saint Topez"!!!! pourquoi?

Je me manifeste donc pour m'opposer à la modification numéro 2 du PLU.

Avec mes salutations,

JB

JB

no 104

Mairie du RAYOL-CANADEL
 Reçu le
 03 NOV. 2021
 N°

83820 Le Rayol Canadel

Mairie du Rayol Canadel

A Monsieur le commissaire enquêteur,

83820 Le Rayol Canadel

Lettre suivie

Le 28 Octobre 2021

Monsieur,

Je vous écris concernant la nouvelle modification en cours du PLU pour urbaniser les tennis et y construire notamment un parking souterrain.

Ce projet doit être rejeté pour plusieurs raisons :

- Ces tennis sont uniques.
 Probablement les plus beaux de la côte d'azur. Par ailleurs, ils constituent le patrimoine historique de notre commune. Rappelons que notre maire avait été initialement élu en promettant de remettre en service les tennis.
- Ce parking est désormais essentiellement à usage privé.
 Dans cette nouvelle modification du PLU ce parking initialement à usage public (ce pour quoi il nous a été « vendu ») va voir son usage devenir très majoritairement privé.

On annonce 70 places de parking. Or, le règlement du PLU oblige à fournir 1 place de stationnement par logement plus une par tranches de 5. Un rapide calcul montre que pour la résidence séniors de 15 logements : 15 places plus 3 soit 18. Pour le bâtiment pour actifs : 12 logements soit 12 places +2 soit 14 et pour l'ancienne maison Morel : 5 logements = 5 places. Soit au total, 37 places, plus au moins une réservée aux gestionnaires de la *résidence séniors*, soit 38 places à usage privé.

Or, le projet élimine au moins 10 places en zone bleue existantes et facile d'accès entre la Presse et le Petit Casino.

On a donc 38 places privées sur 70-10 = 60 places nouvelles; Reste 22 places publiques additionnelles sur les 70 annoncées au départ !

Où est, dès lors, l'intérêt des habitants du Rayol dans ce projet démesuré sachant, de surcroit, qu'il n'y a de problème de stationnement dans le centre du village qu'un mois par an (du 20 juillet au 20 août) ?

Qu'est ce qui justifie qu'on engage des moyens publics et qu'on construise une route pour financer un équipement qui profitera quasi exclusivement à des intérêts privés ?

- Ce projet est à la fois dangereux et un non sens écologique.

Ces constructions vont conduire à une imperméabilisation massive de terrains aujourd'hui perméables ou plantés de chênes verts quasi centenaires. La commune a connu ces dernières années des incidents majeurs et très onéreux : la départementale a été fermée 1 an suite à un affaissement à moins de 100 mètres du projet, un arrêté a interdit l'occupation de nombreuses maisons au Canadel suite à un éboulement, le remblai de l'ex voie ferrée a du être consolidé après s'être écroulé, les rochers sur la colline doivent tous être progressivement grillagés parce qu'on accorde des permis de construire juste en dessous, etc...). Tout ceci doit nous rappeler qu'il faut faire preuve de prudence et d'humilité face à la nature. Le béton ne peut pas tout.

Je ne parle même pas de la future route Morel qui est prévue dans l'axe de la très forte pente et qui deviendra un torrent lors des orages violents que l'on connaît annuellement. Sans même parler des risques immanquables d'accidents avec sa pente d'environ 22% alors que l'impasse est aujourd'hui exclusivement utilisée par quelques riverains qui la connaissent et la maîtrise.

Et qu'en sera-t-il de la responsabilité juridique de la commune en cas de problèmes structurels ou en cas d'accident corporel liés à la route?

En conclusion, Monsieur Le commissaire enquêteur, je vous demande de rejeter ce projet inutile et couteux pour notre commune. Il est motivé par des considérations discutables et ignore les conséquences environnementales et financières désastreuses pour notre commune.

De:
 Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 09:39
 À: virginie.genty
 Objet: Réponse à l'enquête sur la modification n°2 du PLU

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM... ..PRENOM...

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

virginie.genty

n° 106

De:
 Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 10:40
 À: virginie.genty
 Objet: TR: A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

De :
 Envoyé : mercredi 3 novembre 2021 10:08
 À : 'viginie.genty@rayol-canadel.fr' <viginie.genty@rayol-canadel.fr>
 Objet : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Nous sommes très attachés au Rayol Canadel et à l'atmosphère environnementale que les Rayolais ont su conservé, à l'encontre de toutes les stations balnéaires sur-construites autour.

Le Jardin du Rayol, pour lequel les Rayolais se sont durement battus, a maintenant une réputation nationale et internationale et les Rayolais en sont très fiers. Il est donc vital que le nouveau centre de village soit conçu en adéquation avec cet environnement et respecte cette atmosphère.

1. Il semblerait que, pour créer ce nouvel ensemble, il va falloir abattre des arbres centenaires. Une maison récemment construite non loin, dans le centre du village, en abattant de tels arbres, a provoqué l'effondrement dramatique de la rue centrale et occasionné deux ans de travaux coûteux et traumatisants pour la vie du village. Le sol du Rayol est très instable et le drainage de l'eau sous-terrain est compliqué.

2. Nous vivons dans un climat qui change. Déjà avec le climat d'aujourd'hui, en été, une très grande terrasse en béton sera totalement impraticable sans ces arbres qui donnent une ombre qu'aucune voile ou pare-soleil ne peut remplacer. Nous avons personnellement l'expérience de ce genre de centre de village moderne, créée dans un village centenaire. Comme l'atmosphère ne correspondait finalement pas aux aspirations des villageois, ils se sont mis à se réunir ailleurs, avec pour conséquence la faillite des deux cafés préexistants et la désertification de l'endroit. Le parking inévitable qui avait été créé en dessous est maintenant un lieu de rencontre douteux où les voitures sont, de temps en temps, incendiées, car la police ne peut pas être présente en permanence - ceci dans un village très bourgeois.

3. En ce qui concerne la maison de retraite : il est important que les anciens du village puissent être accueillis dans une habitation adaptée à leurs besoins. L'idée de la rénovation d'un bâtiment avec douches à l'italienne et ascenseur, et avec un accès facile à pied au niveau du village, nous semble plus agréable pour eux afin de profiter des jours agréables en fin de vie, qu'un bâtiment flambant neuf, comme on en voit tant ailleurs et qui, malheureusement, peut si facilement devenir un mouiroir avec des chaises alignées le long des murs impersonnels et des tables en plastique.

Nous sommes en train d'entendre, pendant le COP 26, les désirs des jeunes, auxquels nous allons, nous les anciens, transmettre ce monde, pour l'instant en danger grâce à nous. Les jeunes ne veulent plus ce bétonisation. Ils reconnaissent que la nature ne nous le pardonnera pas, et se vengera contre eux. Nous sommes sûrs que les Rayolais et leurs dirigeants seront de nouveau fiers d'un développement aussi visionnaire et réussi que le Jardin du Rayol, qui les placerait au centre des livres d'histoire du bon aménagement d'un centre de village au 21^{ème} siècle, ce qui, pour l'instant, ne se manifeste pas dans ce projet.

De:
 Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 10:59
 À: virginie.genty
 Objet: A l'attention du commissaire enquêteur : enquête publique

Bonjour Monsieur,

Je m'oppose au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création de cet énorme parking de 70 places implanté sur les actuels tennis serait justifiée par le souci de favoriser le stationnement au centre village. Le projet de modification n°2 du Plu prévoit que ce parking, initialement public devient un parking privé.

La transformation de ce parking public en parking privé ne permettra absolument pas d'améliorer le stationnement en centre village, bien au contraire. En application du règlement du PU relatif aux places de stationnement, la moitié des places de ce parking sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes devront être achetées par la commune pour, in fine, les réserver aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

Il faut ensuite relever une certaine contradiction dans les documents mis à disposition du public : Dans le document graphique, les « équipements publics » sont remplacés par des « équipements ». Alors que, tant dans le rapport de présentation de la modification n°2 du PLU, que dans l'arrêté municipal prescrivant cette modification ou dans l'avis d'enquête publique, il est question d'un parc de stationnement « mixte public/privé ». Ce n'est pas exactement la même chose qu'un « équipement ». Ce flou démontre que la question de la propriété et de la gestion de ce parc de stationnement dans l'avenir n'est absolument pas arrêtée.

Bien cordialement,

83820 Le Rayol-Canadel

Le Rayol Le 02/11/2021

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que propriétaires résidents familles au RAYOL depuis 1964 et très sensibilisés, comme beaucoup de Rayolais, par le charme exceptionnel de ce site encore préservé du bétonnage généralisé de la côte varoise, nous tenons à réagir au projet d'aménagement tel qu'il est présenté par la municipalité.

En effet, même s'il est compréhensible que les zones inoccupées (ex-tennis actuels) fassent l'objet d'aménagements, il reste inacceptable, après le projet AKTIMO, que cette zone soit également bétonnée, notamment en raison du changement climatique qui entraîne des ruissellements importants qui sont de plus en plus conséquents (cf RAYOL = ruisseau en provençal) et affaissements de terrain déjà existants avec leurs conséquences au niveau des responsabilités.

Il convient par ailleurs de rester vigilant pour que ce projet ne devienne pas l'apanage d'intérêts financiers purement locaux.

Nos propositions :

- Un parking végétalisé sur un seul niveau, dont une partie réservée aux résidents de la future construction avec le souci de mixité sociale (logements sociaux avec logements Senior en location), sous forme d'un petit bâtiment de plain-pied en matériaux écologiques mais surtout pas de béton
- un terrain de pétanque avec une petite place de village ombragé

Souhaitons très vivement être entendus sur nos remarques et suggestions pour préserver le patrimoine local de notre beau pays...

En résumé nous sommes contre le projet actuel de la mairie tel qu'il est proposé.

Cordialement

[Redacted signature]

[Redacted signature]

Handwritten signature

DÉPARTEMENT D u Vaz

COMMUNE D Rayol Canadel / Mer

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Modification n°2 du PLU

du 04/10/21 au 05/11/21

Modèle 542130 - 12/09



87500 Saint-Yrieix

Registree n°8

n°109

A l'attention de Monsieur le Commissaire
enquêteur,

Le projet ne me semble pas adapté
compte tenu de sa dimension à
l'échelle de notre commune, à son
caractère préservé et authentique. La
commune doit être revivifiée, ses
commerces diversifiés et ses habitants
doivent pouvoir se loger mais non
au prix d'un projet de cette
nature faisant perdre la part belle au
parking privé. Par ailleurs, ce projet
ne me semble pas en rapport avec
l'état d'endettement de la commune.

Au Rayol Canadel le 2/11/21

virginie.genty

De:
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 11:56
À: virginie.genty
Objet: Opposition à la modification N°2 du PLU du 14/10/2016

Madame, Monsieur,
Bonjour,

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme:

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre du village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer la situation en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et que les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

n°111

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du
Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les
actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité par le
souci de favoriser le stationnement au centre du village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/
privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en
centre village dès lors que la moitié des places sera
obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3
nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront
réservées aux commerçants en raison de la suppression de
leurs places de stationnement situées actuellement sur le
terrain Morel.

NOM : PRENOM :

ADRESSE AU RAYOL-CANADEL :

83820 Le Rayol-Canadel

no 112
virginie.genty

De: >
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 11:17
À: virginie.genty
Objet: Enquête publique en cours

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire au Rayol depuis 1990 et suis toujours très conscient après plus de 30 ans, de la chance que j'ai de vivre dans ce si bel endroit.

Mon courrier risque de vous surprendre car, membre de l'Association des Amis du Rayol-Canadel (AARC) depuis plusieurs décennies, toujours à jour de mes cotisations..., je ne me contenterai pas de reproduire ni de faire reproduire par mes proches ou amis, le texte à votre attention, soigneusement rédigé par le bureau de ladite association, nous demandant avec insistance, rappels à l'appui, à refuser la modification envisagée du P.L.U. dans le cadre du projet de restructuration du centre du village.

Tout simplement parce que, comme beaucoup d'autres, je ne partage pas du tout le point de vue de l'AARC qui a d'ailleurs profondément évolué, à trois reprises, au cours des dix-huit derniers mois, sans qu'on dispose encore à ce jour de l'indispensable étude économique et financière, pour avoir une vision globale de ce projet pourtant essentielle.

Je regrette cette véritable "hystérie" qui s'est emparée de certains habitants de notre village, y créant parfois une ambiance malsaine et partisane qui n'a franchement pas lieu d'être.

J'ajouterai, pour conclure sur l'aspect contexte, que je n'exerce aucune responsabilité au sein de notre village, ne suis d'ailleurs candidat à rien, et ne souhaite que le bien vivre au profit de tous les habitants et résidents de la commune.

Pour cette raison, je suis favorable à la modification du P.L.U. telle que proposée par la municipalité afin de faire évoluer l'utilisation du futur parc de stationnement situé sous l'esplanade pour parvenir à une mixité, public et privé, permettant une meilleure déclinaison du projet OAP Le Rayol dans son ensemble, la destination publique, initialement envisagée ne permettant pas d'envisager cette mutualisation public/privé seule à permettre d'atteindre l'objectif ci-dessus mentionné.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

83820 Le Rayol-Canadel
virginie.genty

no 113
De: >
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 11:37
À: virginie.genty
Objet: Modification PLU

Bonjour Madame GENTY,
je vous prie de bien vouloir trouver ci-après un texte à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur :

Monsieur,
Faisant référence à la modification du PLU, en cours d'instruction, je tenais, en ma qualité de citoyen de la Commune, à vous indiquer mon intérêt particulier à la réalisation du projet "Coeur de Village" correspondant au point N°2 de la modification du PLU.
Je marque mon accord en particulier sur la réalisation d'un parking qui permettra de désengorger les bords de route et de dynamiser le village.
Je reste à votre entière disposition.

no 114
virginie.genty

De: >
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 11:15
À: virginie.genty
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur : enquête publique

Bonjour Monsieur,

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création de cet énorme parking de 70 places implanté sur les actuels tennis serait justifiée par le souci de favoriser le stationnement au centre village. Le projet de modification n°2 du Plu prévoit que ce parking, initialement public devient un parking privé.

La transformation de ce parking public en parking privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village, bien au contraire. En effet la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes devront être achetées par la commune pour, in fine, les réserver aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel. La suppression de ces places de stationnement nécessitant, en outre, l'abattage des chênes centenaires implantés sur le terrain.

Il faut ensuite relever une certaine contradiction dans les documents mis à disposition du public : Dans le document graphique, les « équipements publics » sont remplacés par des « équipements ». Alors que, dans le rapport de présentation de la modification n°2 du PLU, dans l'arrêté municipal prescrivant cette modification ainsi que dans l'avis d'enquête publique il est question d'un parc de stationnement « mixte public/privé ». Ce n'est pas exactement la même chose qu'un « équipement ». Ce flou montre bien que la question de la propriété et de la gestion de ce parc de stationnement dans l'avenir n'est absolument pas arrêtée.

Bien cordialement,

83820 Le Rayol-Canadel

n°115

83820 Le Rayol Canadel

Mr Le commissaire enquêteur

Le mercredi 3 novembre 2021.

Je suis commerçant au centre village, i

Je suis pour le projet d'aménagement du centre village présenté par la municipalité pendant les réunions publiques, et l'édition de « La voie du Rayol »

Ce projet réglera en grande partie le problème de stationnement au village, de plus une esplanade avec un angle à 180° sur la baie du Rayol et sur les îles permettront aux administrés, aux vacanciers de profiter d'un espace aménagé et convivial ce qui manque cruellement au Rayol.

Le projet de la maison Morel correspond à une demande de la part d'une population aux revenus modestes et de surcroît apportera des clients potentiels à la poste, le cabinet médical et aux commerçants... notamment en période de basse et moyenne saison

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération

n°116

83820 Rayol-Canadel-sur-Mer

Monsieur le Commissaire enquêteur,

A titre personnel et au nom de l'hôtel La Villa Douce que je dirige, je suis très favorable à la modification n°2 du PLU. Nous avons dans notre village un réel besoin de parking facilement accessible au plus grand nombre.

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

n°117

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité par le souci de favoriser le stationnement au centre du village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM : Prénom ...

ADRESSE AU RAYOL-CANADEL :

83820 LE RAYOL - CANADEL SUR MER

n°118

virginie.genty

De:
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 16:30
À: virginie.genty
Objet: Coeur de village

La création d'un parking de 70 places au centre du village pour favoriser le stationnement est une bonne idée. Mais ce parking servira surtout aux nouveaux résidents (3 immeubles construits) et en remplacement des places perdues (places du terrain Morel) Par conséquent, ce nouveau parking n'est pas réellement justifié.
Le Rayol Envoyé depuis l'application Mail Orange

n°181

Monsieur le Commissaire enquêteur

Le Rayol Canadel sur Mer
Le 03 novembre 2021

Ref : PLU n°2 - Rayol Canadel sur Mer

Monsieur le Commissaire enquêteur,

A titre personnel, et au nom de l'Hôtel le Bailli de Suffren, que je dirige depuis le 1^{er} juillet 2015, je tiens à vous faire part de notre très vif intérêt pour l'opération « cœur de village » proposée par l'équipe municipale en place. Je suis ainsi favorable à la modification n°2 du PLU concernant les stationnements dont le village a le plus grand besoin.

Je reste à votre disposition si besoin.

Bien cordialement,

04/11/2021 10:24

Gmail - Enquête Publique



n°182

Enquête Publique

1 message

4 novembre 2021 à 10:24

A : virginie.genty@rayol-canadel.fr

Mail à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

je suis contre la Modification de l'Article n°2 du PLU.

Ce projet de parking doit être réservé à un usage public.
Les deux immeubles d'habitation devront avoir leurs propres parkings en surface ou sous-sol.

En marge de la question posée par l'enquête publique, je vous informe que je n'approuve pas le projet d'aménagement du cœur de ville présenté par la Mairie.

Je lui reproche d'être trop dense, de ne pas respecter le style méditerranéen de la grande majorité des constructions existantes et de ne pas respecter les mesures de préservation de la nature.

C'est pourquoi je lui préfère le projet de l'association AARC et je souhaite que les responsables de la Mairie se rapprochent des trois associations de résidents pour bâtir un projet commun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

n°183

11

Je tiens à vous donner mon accord pour le projet de Cœur du Village - particulièrement pour la partie maison de retraite logement de personnel - et place - J. de La Blanchardière - 6 Avenue de France -

ASSOCIATION VIVRE AU RAYOL

5 avenue de Port Cros

83820 Rayol-Canadel-sur-mer

n°184

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous sommes une association regroupant des résidents secondaires et des résidents permanents au Rayol Canadel.

Nous avons pour but de rédiger et d'éditer une revue bi annuelle donnant le plus d'information possible sur notre village et son activité à nos habitants. Notre philosophie est basée sur une parfaite objectivité, nous refusons toutes polémiques et prise de position politique. Ceci ne nous empêche pas d'avoir des avis sur différents sujets, et en particulier sur l'évolution de notre petit et beau village dont nous sommes tous amoureux.

C'est pour cela que concernant la question posée à la population pour la modification n°2 du PLU nous sommes tous très favorables à cette modification. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de faire aboutir ce projet pour des raisons démographiques et pour maintenir la vie au Rayol Canadel tout au long de l'année. Notre population est vieillissante et l'arrivée d'une petite résidence seniors est aussi indispensable que la crèche et les logements pour les jeunes actifs.

L'augmentation des stationnements dans le cœur du village en particulier est pour nous indispensable à la condition bien sûr qu'il soit invisible et facilement desservit pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

D'autre part bien que tous nos adhérents n'ont pas voté pour cette municipalité, le programme des élus contenait ce projet cœur de village et leur élection a bien confirmée sa nécessité. Nous sommes tous très attachés, sans aucun parti pris au respect de la démocratie et des règles sans lesquelles la vie en commun n'est pas possible.

Nous vous prions de croire Monsieur le Commissaire enquêteur en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association VIVRE AU RAYOL,

2-11-2021

n°185

De:
Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 21:17
À: virginie.genty
Objet: Lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique concernant la modification n° 2 du PLU du Rayol Canadel.

Le Rayol Canadel, le 03/11/2021.

Lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique concernant la modification n° 2 du PLU du Rayol Canadel.

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

Cette transformation d'un parking public / privé mixte n'est donc pas souhaitable dès lors que d'autres solutions existent à moindre coût de réalisation et de gestion et plus satisfaisante sur le plan environnemental tout en conservant l'esprit des lieux des tennis « balcon sur la mer ».

De plus, s'il s'avérait que par le plus grand des hasards, il reste une ou deux places, elles ne seraient les bienvenues que pour un mois par an.

Monsieur le Maire et la majorité de son équipe actuelle s'étaient engagés lors des élections municipales de 2014 sur la réhabilitation des tennis, avec des articles parus dans Var matin avant et après son élection, ainsi qu'une vidéo sur youtube « la balle au bond ». Cet engagement auprès de ses administrés a été non tenu. Sans doute que par la même, cette modification N° 2 du PLU cache plus que sa simplicité de rédaction parking public/privé.

Concernant le projet du Maire, puisque ses adjoints et conseillers sont restés sans voix lors de la présentation de juillet, je peux vous affirmer que malgré mon âge avancé, il est clair que je ne vais pas m'enterrer dans une

n°186

résidence pour seniors au Rayol qui par son emplacement est très mal choisi car située dans un trou et de plus que faire en dehors de la saison estivale car loin de tout et sans aucune distraction possible.

Ce projet de bétonisation est irréversible pour de nombreuses décennies, projet dépassé car les réglementations et surtout les mentalités qui ont beaucoup évolué depuis ces trois dernières années « COVID » oblige. Ce projet n'apporte que des contraintes pour les riverains et des risques liés aux intempéries de plus en plus violentes. Ce projet ne me semble qu'une opération financière et immobilière.

Ce projet hors norme pour notre petite commune n'apportera aucun gain pour les commerçants ni aucune attractivité pour la jeunesse et les habitants contrairement à la solution de l'AARC qui respecte les lieux tout en créant des lieux de détente et de loisirs.

En espérant que mes observations seront entendues, je vous prie de croire Monsieur le commissaire enquêteur en l'expression de ma considération distinguée

83820 Rayol Canadel

Series of horizontal lines for signature and address.

De:
 Envoyé: mercredi 3 novembre 2021 20:15
 À: virginie.genty
 Objet: Réponse à la consultation publique relative à la modification n°2 du plan Local d'Urbanisme

n°127

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
 Modification n°2 du PLU

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis CONTRE la modification de l'Article n°2 du PLU, qui concerne la réalisation d'un parc de stationnement mixte public/privé. Les immeubles d'habitations doivent avoir leur propre parking. La modification envisagée engendrerait une dangerosité accrue de la circulation, plus de trafic, et ne résoudrait pas les problèmes de stationnement public.

Par ailleurs, je suis CONTRE ce projet de cœur de village présenté par la Mairie, dont l'architecture ne respecte pas l'esprit provençal. Il défigurerait le charme du Rayol, tant vanté et apprécié par tous ses résidents et visiteurs. D'autres projets sont bien plus soucieux de la sauvegarde du caractère exceptionnel du Rayol et de l'environnement, et méritent d'être étudiés.

Le Rayol Canadel

n°128

83820 - Le Rayol-Canadel

A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, le 3 novembre 2021

Objet : enquête publique pour modification n°2 du PLU

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En qualité d'habitante de la commune du Rayol-Canadel, je vous fais part de mon avis défavorable à la modification n°2 du PLU.

Sur le motif : la commune n'a pas à pourvoir en stationnements privés les divers projets immobiliers, notamment sur une emprise initialement réservée au domaine public pour son caractère exceptionnel.

Sur l'ER n° 24, dit "les tennis" : comme prévu au PLU la totalité de cet emplacement remarquable devrait entrer dans le domaine public et pour cela il est probablement nécessaire que les équipements publics prévus conservent uniquement la mention "public".

Je rejoins également les associations locales dans leurs arguments contre le changement de destination du parking.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la réalisation d'un parking public/privé sur l'ER 24 du centre-village.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bien cordiales salutations.

Paris le 1/11/2021

n°129

Monsieur le Commissaire Enquêteur
 M. Maire de Rayol Canadel
 83820 Le Rayol Canadel

Monsieur,

Fidèle résident chaque été dans votre commune de Rayol Canadel, je remarque que l'avis public pour la modification n° 2 du PLU ayant pour objet dans l'orientation de financement et de la promotion du Rayol (OAR) la réalisation au Rayol d'un parc de stationnement mixte public / privé ne marque pas de marque le pas avec une architecture hautement stable de ne pas tomber à l'instar d'autres communes décevantes et que le projet me paraît être en totale contradiction avec les orientations de SCOT de la zone de golf de Saint Tropez.

C'est pourquoi si vous pouvez
à m'adresser par la lettre de
l'Association ARCANSE adressée à son
Mairie -

(royez, Toulous, de l'expression
de vos sentiments les meilleurs

As

Mairie du RAYOL-CANADEL Reçu le 04 NOV. 2021 N°
--

DÉPARTEMENT Du Vau

COMMUNE Du Rayol Canadel / Mer

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Modification n° 2 du PLU

du 04/10/21 au 05/11/21

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

JOEL BURRIER



Modèle 542130 - 12/09



Registre n° 9

De:
 Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 11:53
 À:
 Objet: ^{n° 130} Je suis totalement défavorable au projet de modification N°2 du Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire,

L'implantation d'un parking de 70 places publiques et privées en plein centre village n'est pas une garantie de désengorgement. Notre commune n'est d'ailleurs pas engorgée, précisément parce que ses habitants ont mené dans le passé les bons combats pour lui éviter le triste sort habituellement réservé aux implantations côtières : bétonnage et surpopulation.

Je me permet d'anticiper sans risque que le projet municipal de densification du centre village dans lequel s'inscrivent les parkings aboutira à la congestion de notre chère commune et des routes permettant d'y accéder. La suite est écrite : élargissement des dites routes, pollution, bruit et dégradation générale de notre exceptionnel cadre de vie, départ graduel des amoureux de la nature qui avaient trouvé refuge au Rayol-Canadel, disparition donc des défenseurs de la commune laissant le champs libre aux bétonneurs de tous poils.

On comprend bien tout les intérêts financiers que sert donc ce projet - et qui n'ont pas grand chose à voir avec ceux de nos 34 commerçants - mais tant que je serai propriétaire au Rayol-Canadel, je ne pourrai que m'opposer à ces projets de parkings et de bétonnage, aux côtés des associations de défense de la commune.

Nous comptons tous sur vous pour remplir votre devoir d'élus consistant à écouter et représenter ces associations qui aiment la commune que vous avez l'honneur de servir, et qui la souhaitent exemplaire à tous points de vue.

Bien cordialement

Le Rayol Canadel sur Mer

Monsieur le Maire, ^{n° 131}

Je souhaitais m'exprimer sur l'implantation prévue d'un parking de 70 places publiques sur notre commune. Je tenais à vous informer par cette lettre de mon désaccord concernant le projet prévu (modification n° 2 du PLU)

J'espère que la préservation de l'espace paysager que nous avons la chance d'avoir sera un argument de poids pour préserver notre environnement
 (comptant sur vous
 cordialement,

JB

^{n° 132}
 Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Parking public, parking privé : deux normes différentes.

Pour les parkings publics, c'est la norme NF P 91-100 qui dicte la démarche à suivre pour la création d'un parking public.

Pour les parkings privés, c'est la norme NF P 91-120 qui dicte la démarche à suivre pour la création d'un parking privé.

Si le terme « public » est supprimé, rien n'engage le futur promoteur à réaliser une construction en adéquation avec une accessibilité au public. De plus, aucune convention ne pouvant être établie entre la municipalité et le futur bailleur tant que les bâtiments ne sont pas livrés, cela ouvre un large champ d'incertitude et de possibilité de recours juridique :

- tant par le conseil municipal qui peut changer d'avis, voir avoir fait l'objet de nouvelles élections, si des recours s'opposent au permis de construire
- tant par le futur bailleur, qui semble être un professionnel national de la construction et qui a ce titre à une armée de juriste, qui trouverons toujours le moyen de pas permettre l'accès public.

Je suis donc contre la suppression du mot « public ».

Sincères salutations

^{n° 133}
 Pas de signature

le 04/11/21

Monsieur le commissaire enquêteur

Je souhaite que le parking avec son toit destiné à être une terrasse accessible au public et tous les autres futurs équipements soit publics.

Je ne suis donc pas d'accord pour que le terme « public » soit supprimé.

Sincèrement

JB

04/11/21

Pas de signataire

n° 134

le 04/11/21

Monsieur le commissaire enquêteur,

La modification n°2 du PLU du Rayol-Canadel est présentée comme mineure.

S'il y a nécessité de faire une enquête publique, il ne peut donc s'agir d'un changement sans conséquence. Quel est l'impact juridique de ce changement qui est présenté comme mineur :

- au regard du code de l'urbanisme ?
- au regard du code la construction ?
- au regard du code civil ?

Cette suppression emporte certainement des conséquences juridiques sur le projet et pour le futur constructeur, le terme 'équipements publics' ayant une définition et une jurisprudence, le terme 'équipements' n'ayant aucune définition juridique.

Au vu de l'absence de transparence de la municipalité, envers nous les résidents, je suis opposé à la suppression du terme « public ».

Salutations

Pas de signataire

n° 135

Laurence le 04/11/21

Le projet « centre-village » exposé par oral par le maire en Juillet 2021 en séance public et disponible sur Facebook, a expliqué que c'est par la vente d'un bien communal que pourra être financé une partie du projet : terrain Morel.

Depuis 2016, et même en 2019 pour la révision n°1, il a toujours fait état d'un parking et d'équipements publics.

Je suis contre la suppression du mot « public » pour :

- favoriser l'attractivité du centre village pour les personnes de passage en leur proposant un parking public et soutenir l'activité de nos commerces
- cela ne remet pas en question le projet de construction des 3 résidences

Salutations distinguées

JB

n° 136

Pas de signataire

le 04/11/21

J'ai lu avec attention la note justifiant la modification n°2 du PLU. La modification est présentée comme mineure, ce qui n'est absolument pas le cas. Si ce n'est pas public, c'est donc privé, au regard du droit de l'urbanisme.

Pour mémoire, la municipalité n'avait jamais depuis 2016, en encore moins en 2019, communiqué sur le projet. Il a fallu attendre un article dans le Var-Matin, le 29 Mars 2021, rédigé par E. Charpentier, pour apprendre qu'il y avait des négociations menées entre la municipalité, les propriétaires actuels des terrains de tennis et le futur acquéreur et aménageur. La municipalité, a finalement, commencer à révéler son projet seulement en Juillet 2021, en réunion public.

La municipalité n'est pas transparente avec ses résidents sur les projets et ne tient pas compte des évolutions des besoins des dernières années.

Voilà qu'arrive en Octobre 2021, une révision n°2 du PLU pour privatiser totalement ce projet.

La commune du Rayol-Canadel n'en tirera donc aucun bénéfice pour ses résidents actuels si aucune garantie dans le PLU/OAP n'existe plus pour que les équipements soient publics.

Enfin dernièrement, dans l'article du Var Matin du 28 Octobre 2021, nous apprenons que Monsieur Jean Plénat estime qu'à la fois 10% des rayolais habitant à l'année et les résidents dit « secondaire » (pour certains ils sont présents plus de 6 mois par an, contribuent largement à la vie du village tant par les impôts que par le fait qu'ils sont les principaux clients des commerçants et artisans exerçant au sein du village), qui votent à l'élection municipale, sont quotité négligeable, ce qui est un comble pour un village dont l'activité majeure est le tourisme.

Je suis opposé au retrait du terme 'public'.

Sincèrement.

TB

Pas de signature

no 137

le 01/11/21

La demande de modification n°2 du PLU vise à « autoriser dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Rayol la réalisation d'un parc de stationnement mixte public / privé, Sans affecter la qualité des futurs espaces publics »

Dans les faits, il s'agit purement et simplement de supprimer la mention « public » dans le PLU & l'OAT.

Je me pose la question des équipements qui seront, in fine, publics, avec cette modification n° du PLU ?

Pour mémoire, le législateur stipule :

- Un équipement est réputé public dès lors que son utilité est étendue, à la différence de l'équipement propre destiné à satisfaire les seuls besoins d'une construction ou d'une opération »
- Les équipements publics ou collectifs sont l'ensemble des réseaux, des installations et des bâtiments répondant aux besoins de la population

Pour mémoire, le bâti du parking dont le toit sera la future place publique, est réalisé sur un terrain privé, par un opérateur privé.

Je suis contre cette suppression, qui permet privatiser le centre village contrairement à l'esprit initial de la conception du PLU.

Cdt

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

no 138

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM...

.....PRENOM...

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

.....23820 Le Rayol Canadel..... JB

Pas de signature

no 139

le 04/11/21

Aujourd'hui nous disposons pour les parkings :

- environ 30 places sous l'actuelle résidence dite Morel gratuites
- 6 places sur la départemental, devant les tennis, gratuites

Avec le nouveau projet, ce sont donc 36 places gratuites qui vont être supprimées.

A ce jour, aucune rédaction juridique ne garantit :

- le nombre de place dans le futur parking
- encore moins le nombre de place qui « seraient achetés » au frais du contribuable, ni à quel prix
- ni s'ils seront payant ou gratuit

Tout autre engagement est simplement oral et de l'ordre de la promesse politique de la part d'une municipalité.

Compte-tenu de ces nombreuses incertitudes et de l'opacité entretenue par le maire je souhaite que le parking reste public, tel que mentionné dans la rédaction initiale.

Sincèrement

virginie.genty

no 140

De:

Envoyé:

jeudi 4 novembre 2021 14:27

À:

virginie.genty

Objet:

A l'attention du commissaire enquêteur

Madame,

Mes grands parents ont découvert le Rayol Canadel en 1948, et depuis, génération après génération, nous lui sommes toujours fidèles.

La préservation de son authenticité est primordiale.

Nous nous opposons fermement à la modification numéro 2 du PLU. En plus d'être une aberration esthétique et environnementale, c'est un projet inutile pour le stationnement, puisque majoritairement privatif.

virginie.genty

De:
 Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 16:38
 À: virginie.genty
 Objet: Lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Modification No 2 du PLU

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

virginie.genty

De:
 Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 16:42
 À: virginie.genty
 Objet: Lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur modification No 2 du PLU

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM...PRENOM.....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

JB

no 143

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Le 4/11/2021

Ce projet de bétonnage au centre du village est sans cohérence et sans charme pour notre village qualifié de « petit paradis » dès que l'on prononce le nom !

De plus la topologie du lieu et l'accélération des problèmes climatiques ne nous semblent pas permettre de réaliser sans danger ce projet
Imperméabilité des sols : glissement de terrain déjà connu...

Projet à contresens des orientations des règles environnementales.

Nous rejoignons l'avis de l'ARRC et sommes opposés à la modification N°2 du PLU qui passe d'un statut « public » à un statut privé

Résidents permanents au Rayol
Propriété de famille depuis 1926

De:
 Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 23:00
 À: virginie.genty
 Objet: Projet parking tennis

no 144

Monsieur le commissaire enquêteur

Je viens auprès de vous contester la proposition « de modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics » du Rayol

En premier lieu, le projet-même de construction d'un parking à cet emplacement pose dans sa globalité un problème environnemental majeur.
En effet, en imperméabilisant et artificialisant une aire très importante (> 2500m2) sur les anciens tennis, le projet est porteur de risques pour les habitations et les habitants vivant en aval de la zone.

La modification du PLU proposée va aliéner totalement l'usage du parking. Le passage 100% de places publiques vers une mixité publique/privé va diminuer de fait le nombre de places publiques au profit de places privées. C'est un préjudice inacceptable aux intérêts des résidents et contribuables de la commune.

Ce projet de parking qui servira tout au plus deux mois par an est aussi inutile que coûteux ; l'abandonner est un impératif absolu.

En conclusion, à notre sens et pour les raisons énumérées ci-dessus la demande de modification du PLU présentée dans cette enquête publique ne peut pas être acceptée.

Envoyé de mon iPad

JB

Rayol Canadel : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

no 145

Monsieur,

Nous votons contre la Modification de l'Article n°2 du PLU.

Le parking projeté doit être réservé au public, et non aux occupants privés, ceux des futurs immeubles d'habitation et ceux qui du parking actuel rue Ernest Chancrin.

Au-delà de la question posée dans l'enquête publique, sachez que nous désapprouvons le projet d'aménagement du cœur de village tel que présenté par le Maire. Avec son parking, sa dalle et ses immeubles en béton, il est inadapté à ce lieu près du Maurin des Maures et des escaliers classés, disproportionné pour notre village, générateur d'embouteillages, choquant par rapport à l'habitat ambiant, non écologique, destructeur de nature, et contraire à la vocation de station balnéaire.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Résidents secondaires

no 146

virginie.genty

De:
Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 21:05
À: virginie.genty
Objet: Parking

Je suis totalement opposé à la construction d un parking pour 1 mois par an c est ridicule cordialement

Envoyé de mon iPhone

JB

virginie.genty

De:
Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 22:56
À: virginie.genty
Objet: modificatio n°2PLU FRECHON THIERRY

no 147

MADAME

je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre a monsieur le commissaire enquêteur ,mes remarques sur le projet de modification n°2 du PLU

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

En tant que commerçant très proche du projet, aucune personne n'est venue me contacter pour me demander un avis, sur un manque de stationnement.

Je suis surpris d'une décision, du maire, de vouloir bétonner un site, qui est l'histoire et la vie paisible des habitants du rayol , (ancien tennis) .

Quasiment tous mes clients sont déçus d'une telle décision, car ils viennent au rayol ,pour l'esprit naturel des lieux.

Comment peut-on construire des bâtiments, si imposant, a quelques mètres du littoral.

Pour info, ma terrasse aura un mur de plus de 7 mètres de haut, me supprimerait la vue et tout le soleil de la journée, qui conduirai a la fermeture de mon restaurant.

Je comprends mieux l'insistance de monsieur le maire et de ses amis de vouloir me faire partir de notre établissement.

la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel. M

ADRESSE AU RAYOL CANADEL :
CANADEL

RAYOL

TD

n° 148

4 novembre 2021

Madame ou Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris à titre personnelle, en tant que propriétaire d'une maison de famille depuis 48 ans au Rayol-Canadel.

J'observe que le projet municipal pour le cœur de village suscite chez moi et notre famille aussi que chez mes voisins et amis au Rayol critiques, angoisse et indignation face au processus et au manque de participation.

Les plans pour remplacer les tennis, sont en effet le massacre de notre cœur de village pour créer un parking.

On dit que ce parking est indisponible. Ca veut dire: un léger manque des places de stationnement pendant deux semaines le mois d'aout seulement.

On dit que c'est un parking public. En effet la moitié des places sera réservée aux résidents des 2 nouveaux bâtiments et de la nouvelle Villa Morel.

Il ne resterait que 35 places (des 70) disponible pour les visiteurs des commerces.

Le massacre de notre cœur de village pour ce parking! Tandis qu'un parking (pour les deux semaines en aout) ailleurs est possible. En plus, le projet municipal est trop urbain, mégalomane et sans âme pour devenir une vraie place de village.

En plus, le béton rendra le nouveau 'cœur' trop chaud dans l'été. On craint même que en raison de la pente extrêmement forte à cet endroit, ça va être la cause des glissements de terrain ou les inondations.

Comme beaucoup des autres, nous avons signé la pétition de l'AARC. Moi, et notre famille, et absolument oppose à la modification proposée de plu qui rendra ce projet de parking **totalemnt inutile, non-écologique et sans bénéfice pour les habitants, les commerçants et la tourisme.**

J'espère que vous prendrez compte de ces arguments.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Handwritten signature lines (horizontal lines) for the letter.

JB

n° 149

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM... ..PRENOM....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL : 83 rayol

Handwritten signature lines for the letter.

viviane.genty@... ..

n° 150

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM... ..PRENOM....

ADRESSE AU RAYOL CANADEL : 83 rayol

Handwritten signature lines for the letter.

JB

De:
Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 20:24
À: virginie.genty
Objet: Avis de l'association ERPE CB - Enquête Publique du PLU - Modification n°2

Madame GENTY Virgine, du service d'urbanisme, de la commune du Rayol Canadel

En tant président de l'association Ensuès Redonne Protection Environnement Côte Bleue (ERPE CB), résidant à l'Ouest de Marseille, Je m'adresse directement au commissaire enquêteur, Monsieur Joel BURRIER à qui est destiné ce message et cela dans le cadre de l'enquête publique de la modification n°2 du PLU de votre commune et dont l'objet concerne la mixité public/privé du projet de parking surmonté d'une méga esplanade de presque de 900m2 pour un si petit et charmant village côtier du Var dont la réputation écologique et balnéaire n'est pas à faire. Je m'y rends en tant qu'expert en botanique des milieux méditerranéens au domaine du Rayol et apprécie encore le cadre préservé et qui est depuis peu menacé d'une urbanisation irrémédiable. Les premiers stigmates commencent à apparaître et les appétits des promoteurs se font de plus en plus sentir vu que sur les communes de Cavalaire, de Bormes les mimosas et du Lavandou, il ne reste plus une terre encore vierge de constructions où à chaque épisode climatique de type cévenol au mois de Novembre les maires de ses communes tremblent d'angoisses....

L'association ERPE CB a une grande expertise sur les problématiques urbanistiques développées par des promoteurs ou des élus municipaux sous couvert de "l'intérêt général" qui est le sésame à toutes les dérives de bétonisation et de densification du territoire alors qu'il faut au contraire faire l'inverse pour répondre en matière de gestion de la compétence des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), anticiper les enjeux locaux face réchauffement climatique et de préservation des paysages. Je connais la même problématique sur ma commune où le maire s'est mis martèle en tête d'investir le centre du village par l'augmentation de la taille du parking central en expropriant au passage des villageois et donner la part belle au tout-voiture jusqu'à y faire perdre l'âme du village.

Pour revenir au sujet principal, et à la lecture des nombreux avis ou observations rendus dont je distingue les vrais "contre" et les faux "pour" rien qu'à regarder au niveau de la sémantique, on peut dénombrer aussi bien au travers d'associations que des permanents ou de résidents occasionnels que ce projet ne fait pas l'unanimité. il récolte au moins 80% de contre et cela prouve encore une nouvelle fois que ce projet n'a pas été concerté. Je connais le refrain par cœur malheureusement, c'est une pratique courante des élus de faire croire à la concertation auprès du public alors qu'il n'a lieu que de "constater" lors de réunion publique de présentation ce qu'ils ont décidé à la place de la majorité des administrés.

Je partage pleinement les avis négatifs rendus ainsi que le projet alternatif d'une association locale qui est bien plus en accord avec les besoins réels et plus compatibles avec les orientations du PADD et du SCOT du territoire.

A ce titre, cette esplanade gigantesque de densification de béton où régnera une chape de chaleur sous le soleil d'été et le rayonnement en conséquence du soir rendra cet espace "soi-disant public" impraticable et sera davantage propice à faire griller les malheureux criquets ou cigales tombés par terre. Il ne faut pas se leurrer et considérer qu'à demi-mot la privatisation de cet espace à terme sera complète.

Pour faire avaler la pilule, les commerçants ont gobé aux arguments du stationnement souterrain pour mieux achalander leurs clientèles. Mais à terme cet équipement qui n'est déjà plus public dans sa sémantique sera privatisé pour y construire des logements grand luxe, voire un hôtel belvédère en raison qu'il est surdimensionné, hors des finances publiques pour un si petit village et hors de proportions pour les besoins actuels des habitants et le début de sa privatisation n'est que la première étape d'une complète manœuvre sous-jacente vu que cet équipement sera construit par un promoteur immobilier dont la philanthropie a ses limites et qui sont pour le moins bien illusoires.

Tant qu'à la maison sénoriale, je connais le refrain auprès des personnes âgées a qui les élus jouent sur la démagogie en jouant sur la corde sensible du mourir près de chez soi. Cet espace soi-disant médicalisé ou juste à peine ne sera pas rentable et à très court terme, il sera transformé en appartement à acquisition, voire mieux en des logements sociaux vu les contraintes du PLH que doivent observer les maires. Non, tout cela n'est que l'avant goût d'une urbanisation sous le masque de l'intérêt public alors qu'il desservira des intérêts privés du ou des promoteurs engagés. Les grands perdants dans cette histoire ce sont les habitants historiques de ce village et l'âme du village avec.

Vous comprendrez fort légitimement que l'association ERPE Côte Bleue donne un **AVIS DEFAVORABLE** et ne se fait pas d'illusion du sort qui est réservé sur la décision prise par le rapporteur public. Je souhaite que les associations riveraines et engagées contre ce projet de bétonisation du village se constituent en partie civile pour aller au tribunal administratif car ce projet ne répond nullement aux objectifs des documents d'orientations du PADD et du SCOT et encore bien davantage, à la loi climat et résilience.

Veuillez donc, Monsieur le commissaire enquêteur, prendre accusé réception de l'avis de l'association Ensuès Redonne Protection Environnement Côte Bleue.



CONQUERANT



S E P T

Registre n°10

Enquête publique

Modification n°2 du PLU

du 04/10/21 au 05/11/21

no 152

Le Rayol-Canadel 83820

Objet : Observations sur l'enquête publique pour la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme Du Rayol-Canadel

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Cette enquête publique, repris en objet, appelle de ma part les observations suivantes :

1. Tout d'abord je relève une confusion dans la dénomination de la nature de l'enquête entre les différents documents : Le terme vague « équipements public » est remplacé par « équipements » dans un document graphique, puis dans d'autres documents , arrêté municipal et avis d'enquête publique, il est question « d' un parc de stationnement mixte public/privé »
2. Au-delà de cette confusion sur les termes, la construction d'un parking public de 70 places était initialement justifiée pour améliorer l'attractivité commerciale du cœur de village en y renforçant l'offre de stationnement **et ainsi, désengorger le stationnement le long des routes**. Aujourd'hui, par cette enquête publique de modification N° 2 du PLU, **nous découvrons une nouvelle destination du parking en totale opposition aux arguments justifiant le projet initial de 70 places de stationnement public :**
 - Un parking public présumé gratuit transformé en parking public/privé sans en connaître ni son futur fonctionnement, ni son financement ;
 - Un parking de 70 places publiques, réduit maintenant à :
 - 35 places réservées pour les 3 nouvelles constructions de logements, alors qu'il aurait été préférable de les prévoir sous les immeubles à construire.
 - 35 places pour les visiteurs, ce qui correspond exactement à la suppression de la capacité du parking actuel MOREL ombragé par des chênes centenaires.
 - **En conséquence, il convient de noter que cette modification N°2 du PLU remet d'une façon fondamentale la justification du projet de parking initial et par suite l'ensemble des composantes du projet objet de ce PLU. Une refonte globale du PLU s'impose.**
3. De plus, **ce projet global (majeur pour notre commune) de bétonisation très dense, datant de 2015, sur un espace remarquable en cœur de village est une ineptie en totale opposition aujourd'hui avec les critères de Transition écologique, de verdissement des centres villes, du respect des arbres centenaires, de la loi Climat et Résilience, des sols réputés fragiles, ainsi que du respect de la loi de perméabilité à la parcelle, sans pour autant répondre en rien aux besoins et aux attentes des habitants. Ce qui est particulièrement regrettable c'est que ce projet pour les habitants a été conçu sans aucune concertation avec les habitants.**

Enfin, la signature de la pétition par plus de 700 personnes en l'espace de moins de 2 mois contre ce projet d'aménagement en l'état en cœur de village doit interpeler tous les acteurs ! et montre ainsi la détermination forte des habitants pour que ce projet soit revu.

Pour rappel, un projet réussi est toujours un projet qui a fait le consensus de toutes les parties prenantes et notamment celles des habitants et des associations les représentants, ce qui n'est pas le cas.

En conclusion, pour toutes ces raisons motivées, je vous donne un avis défavorable à cette enquête, en espérant que vous saurez en tenir compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes sentiments respectueux

Le 3/11/2021

no 153

Le Rayol-Canadel 83820

Objet : Observations sur l'enquête publique pour la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme Du Rayol-Canadel

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à l'avis de l'enquête publique pour l'objet précité, j'ai l'honneur de vous adresser mes observations suivantes :

Initialement la construction d'un parking public de 70 places avait été justifiée pour renforcer l'attractivité commerciale du centre village en augmentant l'offre de stationnement et ainsi, désengorger le stationnement le long de la RN 559. J'apprends par cette enquête publique de la modification N° 2 du PLU, le changement de destination du parking public en totale opposition aux arguments du Maire justifiant son projet initial de 70 places de stationnement publics pour le transformer en parking mixte Public/Privé.

De ce fait le parking public serait réduit à 35 places et les 35 autres places seraient réservées pour les 3 immeubles à construire.

Par conséquent, contrairement à l'engagement du Maire, il n'y aura aucune augmentation de places de parking étant donné que la suppression des 35 places de parking de la villa MOREL sous les chênes seront remplacées par les 35 places publiques sous la dalle.

Dans ces conditions pourquoi ne pas laisser le parking actuel de 35 places de la villa Morel sous les chênes et construire sous les immeubles les parkings privés ? Ce qui aurait aussi l'avantage de conserver les chênes existants pour la beauté du site. Le respect de l'environnement est une priorité.

Par ailleurs, les amis du Rayol m'ont adressé la maquette à l'échelle du projet du Maire qui montre une densité de construction en béton anormalement élevée qui ne tient pas compte des lois sur le respect de la nature, du verdissement du centre-ville, de la protection écologique du site. De plus je suis très surpris de n'avoir jamais été consulté par la mairie pour un projet aussi grandiose qui va impacter le centre-ville durablement voir le dégrader.

Enfin, la signature de la pétition par plus de 700 personnes contre ce projet d'aménagement en l'état en cœur de village doit interpeler tous les acteurs ! et montre ainsi la détermination forte des habitants pour que ce projet soit revu.

En conclusion, pour toutes ces raisons motivées, je vous donne un avis défavorable à cette enquête, en espérant que vous saurez en tenir compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées

Le 3/11/2021

n° 154

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Rayol-Canadel

Monsieur,

Je suis contre la Modification de l'Article n°2 du PLU.

Ce parking doit être réservé au public, et non comme on peut le présager destiné aux termes de ce modificatif aux occupants des futurs immeubles d'habitation et aux usagers qui seront privés du parking rue Ernest Chantrin.

Au-delà de la question posée dans l'enquête publique, sachez que je n'approuve pas le projet d'aménagement « cœur de village » tel que présenté par la Mairie.

Il est disproportionné pour un village comme le nôtre, inadapté à un emplacement en plein centre, en rupture complète avec le style méditerranéen des constructions existantes et posant de sérieux problèmes écologiques et de respect de la nature.

Pour répondre au souhait de convivialité et d'activités tournées vers la nature d'une grande majorité des résidents, je lui préfère le projet, même ébauché, présenté par l'association AARC en juillet dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Résidente secondaire

n° 155

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOMPRENOM...

ADRESSE AU RAYOL CANADEL : Le Rayol -
...
Canadel.....
.....

n° 156

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM... ..PRENOM...

ADRESSE AU RAYOL CANADEL : Le Rayol
.....
Canadel.....
.....

N° 157

A l'attention de Monsieur le Commissaire
Enquêteur,

Je suis totalement défavorable au projet
de modification n°2 du plan local
d'urbanisme.

La création d'un parking de 70 places
implantés sur les actuels tennis aurait
été justifiée selon la municipalité pour
faciliter le stationnement en centre village.

Mais ce parking ne permettra en
rien d'améliorer le stationnement
en centre village dès lors que la moitié
des places sera obligatoirement occupée
par les véhicules des résidents des 3 nouveaux
bâtiments, et les 35 places restantes seront
réservés aux commerçants en raison de
la suppression de leurs places de stationne-
ment situées actuellement sur le terrain
Noel.

Nom :

[Redacted]

Prénom :

[Redacted]

Le, 4 Nov. 2021

[Redacted]
83 820 Le Rayol Canadel

[Redacted]

N° 158

virginie.genty

De:
Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 18:24
À: virginie.genty
Objet: Modification n°2 au PLU

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Nous sommes, mon épouse et moi, complètement défavorables à la nouvelle modification du PLU.

Le PLU a été longuement étudié, pesé, puis arrêté il n'y a pas si longtemps dans une vision environnementale et globale du territoire de la commune qui a dédié au Rayol la destination de village, seule respectueuse du site naturel, à la fois côtier, verdoyant et très accidenté. La création d'un parking devait favoriser le cœur du village.

Or la modification n°2 du PLU change le parking public, dûment inscrit au PLU, en parking public/privé. L'imposant parking à construire à ce titre (70 places) irait pour moitié aux véhicules des résidents des nouveaux bâtiments projetés et pour l'autre moitié aux véhicules des commerçants dont le stationnement actuel aura été supprimé. Disposer d'un stationnement public au centre du village est tout simplement écrasé.

Aussi, nous ne souhaitons pas cette modification, non plus que l'opération, aux caractéristiques visuelles urbaines dans le paysage du Rayol, qui en découlerait.

Nom : Prénom :

Adresse au Rayol-Canadel :

Vendredi 05/11/2021 - N° 159

- Je pense que ce projet de parking ds le centre ville est un projet d'un autre temps. Profiter de cet espace pour envisager un grand lieu de rassemblement, une annexe des Jardins du Rayol, un amphithéâtre de plein air ou bien ---

- Les Haïsson Haret devrait être réhabilité bien sûr, mais en gardant la H échelle pour l'organiser pour permettre aussi la Mixité "Logement social - Accession à la Propriété"

- Peut être est il plus judicieux de développer encore les Transports Collectifs (Arche et l'achat de UAE, lieu de Prises de recharge ---).

- Je nous donne approuvé si ce témoignage s'inscrit en l'état

83 820 de Rayol.

n° 160
le 5/10/2021,
je suis contre la modification du PLU
n°2.

n° 161

virginie.genty

De: vendredi 5 novembre 2021 08:34
Envoyé: virginie.genty
À: A l'attention du Commissaire Enquêteur
Objet:

Bonjour,
Je fréquente la commune du Rayol-Canadel depuis que je suis née & j'y viens en vacances tous les étés et parfois même en hiver.
Je suis très attachée à cette localité : quand on me demande de visualiser un endroit où je me sens bien, ce sont les paysages du Rayol que je convoque dans mon esprit.

Le projet de doter ce village d'une place n'est pas dénué d'intérêt mais je ne comprends pas que cet équipement passe du statut d'équipement public stricto sensu au statut mixte public/privé.
Je m'oppose donc fermement à cette modification n° 2 du PLU.

Cordialement,

n° 162

virginie.genty

De: vendredi 5 novembre 2021 08:48
Envoyé: virginie.genty
À: A l'attention du Commissaire Enquêteur
Objet:

Chère Madame Genty

A mes yeux, le Rayol-Canadel est un repère de tous les étés depuis toujours et je ne peux concevoir une année sans y passer ne serait-ce qu'une semaine.
Ce fut la maison de mes grands parents et j'y suis terriblement attachée.
A leur tour mes enfants de 12 et 14 ans sont des adeptes de ce petit paradis qu'est notre Canadel.

Le projet de créer dans le village une place n'est pas inutile mais je ne comprends pas que cet équipement passe du statut d'équipement public stricto sensu au statut mixte public/privé.
Je m'oppose donc fermement à cette modification n° 2 du PLU.

Salutations

n° 163



83 820 Le Rayol Canadel sur mer

Le Rayol, le mardi 2 novembre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que :

- la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés en accord avec le règlement du PLU*.
- les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

Pour ces raisons, merci de bien vouloir noter que je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme.

*Règlement du Plan Local d'Urbanisme d'Octobre 2016

3.1. Zone UA - ARTICLE 12 - REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Il est exigé pour les constructions à usage :

- D'habitation : une place par logement avec en outre, pour les ensembles de plus de cinq logements, une place supplémentaire par tranche de cinq logements,
- D'hébergement hôtelier : une place par chambre,
- De commerce, de bureaux et d'artisanat : non réglementé,
- De restaurant : une place pour 10 m² de surface hors œuvre nette de salle à manger intérieure ou extérieure. (2 restaurants sont limitrophes)

Toutefois, pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif le stationnement est non réglementé.

La règle applicable aux constructions ou établissements non prévus supra est celle à laquelle ceux-ci sont le plus directement assimilables.

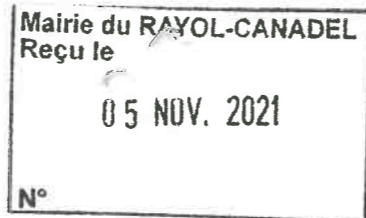
Les places de stationnement doivent être aménagées sur le terrain même, en dehors des voies de desserte.

La superficie d'une place de stationnement pour les véhicules automobile est de 12,5 m² hors dégagements.

Si le pétitionnaire ne peut satisfaire à ces règles, il pourra être tenu quitte de ces obligations dans les conditions prévues par l'article L.123-1-12 du Code de l'Urbanisme.

Fait au Rayol Canadel

n° 164



83 820 Le Rayol Canadel sur mer

Le Rayol, le mardi 2 novembre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que :

- la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés en accord avec le règlement du PLU*.
- les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

Pour ces raisons, merci de bien vouloir noter que je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

***Règlement du Plan Local d'Urbanisme d'Octobre 2016**

3.1. Zone UA - ARTICLE 12 - REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Il est exigé pour les constructions à usage :

- D'habitation : une place par logement avec en outre, pour les ensembles de plus de cinq logements, une place supplémentaire par tranche de cinq logements,
- D'hébergement hôtelier : une place par chambre,
- De commerce, de bureaux et d'artisanat : non réglementé,
- De restaurant : une place pour 10 m² de surface hors œuvre nette de salle à manger intérieure ou extérieure. (2 restaurants sont limitrophes)

Toutefois, pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif le stationnement est non réglementé.

La règle applicable aux constructions ou établissements non prévus supra est celle à laquelle ceux-ci sont le plus directement assimilables.

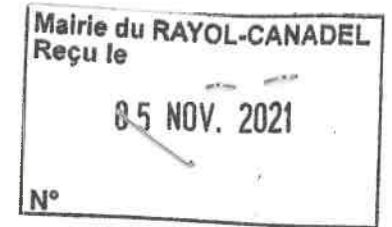
Les places de stationnement doivent être aménagées sur le terrain même, en dehors des voies de desserte.

La superficie d'une place de stationnement pour les véhicules automobile est de 12,5 m² hors dégagements.

Si le pétitionnaire ne peut satisfaire à ces règles, il pourra être tenu quitte de ces obligations dans les conditions prévues par l'article L.123-1-12 du Code de l'Urbanisme.

Fait au Rayol Canadel

n° 165



83 820 Le Rayol Canadel sur mer

Le Rayol, le mardi 2 novembre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que :

- la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés en accord avec le règlement du PLU*.
- les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

ON PEUT NON CONSTATER QUE LA TOTALITE DES PLACES EST PRIVATISEE EN PREMIERE INTENTION?

Pour ces raisons, merci de bien vouloir noter que je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme.

***Règlement du Plan Local d'Urbanisme d'Octobre 2016**

3.1. Zone UA - ARTICLE 12 - REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Il est exigé pour les constructions à usage :

- D'habitation : une place par logement avec en outre, pour les ensembles de plus de cinq logements, une place supplémentaire par tranche de cinq logements,
- D'hébergement hôtelier : une place par chambre,
- De commerce, de bureaux et d'artisanat : non réglementé,
- De restaurant : une place pour 10 m² de surface hors œuvre nette de salle à manger intérieure ou extérieure. (2 restaurants sont limitrophes)

Toutefois, pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif le stationnement est non réglementé.

La règle applicable aux constructions ou établissements non prévus supra est celle à laquelle ceux-ci sont le plus directement assimilables.

Les places de stationnement doivent être aménagées sur le terrain même, en dehors des voies de desserte.

La superficie d'une place de stationnement pour les véhicules automobile est de 12,5 m² hors dégagements.

Si le pétitionnaire ne peut satisfaire à ces règles, il pourra être tenu quitte de ces obligations dans les conditions prévues par l'article L.123-1-12 du Code de l'Urbanisme.

Fait au Rayol Canadel

le 2/11/21

n° 166

virginie.genty

De:
 Envoyé: vendredi 5 novembre 2021 08:56
 À: virginie.genty
 Objet: A transmettre à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous voulions vous donner notre avis en tant que habitants, à l'année du Rayol. Nous avons un village remarquable, tant par sa beauté que son authenticité. Nous comprenons très bien nos élus qui voudraient le rendre plus attrayant. Nous pensons que ce projet est surdimensionné par rapport à notre petit cœur de village et que nous allons perdre cette vue remarquable faite de verdure qui descend vers la mer et qui est bien cachée actuellement par un terrain laissé à l'abandon avec des mimosas au fond, et des lauriers roses devant ! Exceptionnel sont les villages de la côte d'Azur qui ont un cœur avec une belle vue sur la mer, sachons garder cette particularité ! Que vont devenir ces très beaux et vieux palmiers qui font la particularité de la côte d'Azur ? Comment peut-on bétonner tant de surface alors que nous avons déjà eu des problèmes avec des éboulements et aussi des coulées de boue. Je pense qu'avec le réchauffement climatique, ces problèmes vont devenir récurrents, sachons anticiper et laissons le plus de place possible à la nature en la préservant. J'espère que ces remarques, que je vis tous les jours, pourront vous faire comprendre, que je suis pour une amélioration du cœur du village, mais pas en détruisant cette belle nature que nous avons la chance d'avoir, avec des conséquences importantes à court et à moyen terme sur le plan écologique. Merci pour votre attention. Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

n° 167

virginie.genty

De: jean-philippe.corbiere@wanadoo.fr
 Envoyé: vendredi 5 novembre 2021 09:15
 À: virginie.genty
 Objet: Parking

Bonjour je demeure au 8 avé MacAvoy au rayol canadel 83820 c est ma résidence secondaire je séjourne 5mois par an et je ne veut en aucun cas la construction de ce parking cher ?? Qui ne servira que deux moi dans l année cordialement jph corbiere

Envoyé de mon iPhone

n° 168

virginie.genty

De:
 Envoyé: vendredi 5 novembre 2021 09:45
 À: virginie.genty
 Cc: |
 Objet: Avis sur la modification PLU numéro 2 Rayol Canadel

Monsieur le commissaire enquêteur,

Sur demande de Mme Genty, qui a expliqué à mon amie que l'avis non nominatif n'était pas recevable, je vous confirme ma position par le texte ci-dessous en remplacement de celui déposé non signé :

La modification n°2 du PLU du Rayol-Canadel est présentée comme mineure.

S'il y a nécessité de faire une enquête publique, il ne peut donc s'agir d'un changement sans conséquence. Quel est l'impact juridique de ce changement qui est présenté comme mineur :

- au regard du code de l'urbanisme ?
- au regard du code la construction ?
- au regard du code civil ?

Cette suppression emporte certainement des conséquences juridiques sur le projet et pour le futur constructeur, le terme 'équipements publics' ayant une définition et une jurisprudence, le terme 'équipements' n'ayant aucune définition juridique.

Au vu de l'absence de transparence de la municipalité, envers nous les résidents, je suis opposé à la suppression du terme « public ».

Salutations

83820 Le Rayol Canadel

n° 169

Le Canadel, le 4 novembre 2021

à

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Mairie du RAYOL CANADEL
83820 RAYOL CANADEL sur Mer

Objet : Enquête Publique sur Modification n° 2 du PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'émet, par la présente, **un avis défavorable** à la modification n° 2 du PLU portant sur la modification de l'OAP « Le Rayol » en ce qui concerne le parc de stationnement.

La transformation du parc de **stationnement** public en parc de stationnement mixte public / privé **apporte** de la confusion à ce projet qui amalgame déjà des intérêts privés à des besoins publics. Cette modification donne une nouvelle destination à ce parking mêlant des justificatifs d'attractivité commerciale du cœur de village pour la partie publique à des intérêts privés (coût réduit des résidences sans parkings privés en sous-sol).

Je suis en résidence principale au Rayol Canadel ou je passe au moins 8 mois par an depuis que j'ai cessé mon activité **professionnelle**. J'apprécie cette commune qui fait partie des quelques communes qui ont su résister au bétonnage de la côte **méditerranéenne**. Je suis très déçu par ce projet d'aménagement du centre du village du Rayol qui augmente **considérablement** l'**imperméabilisation** des sols au centre du village et impacte la biodiversité existante par la suppression des arbres anciens.

Selon le groupe d'experts du GIEC, l'**imperméabilisation** des sols en milieu urbain agit comme un **amplificateur** des effets des changements climatiques, notamment en matière d'aggravation des ruissellements pluviaux. La maîtrise de l'**imperméabilisation** des sols par différents moyens est une solution efficace pour limiter les effets négatifs sur la santé, la sécurité et le cadre de vie des habitants.

Ce projet va donc en sens inverse de la tendance actuelle donnée par l'objectif «zéro artificialisation nette» du Ministère de la Transition **Ecologique**, ce qui n'est pas acceptable pour une commune faisant partie de la Zone Natura 2000 Corniche Varoise et se trouvant proche du Site Classé Corniche des Maures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sentiments respectueux.

n° 170

Le projet pharaonique que la municipalité a décidé de créer au centre du village ne respecte pas la beauté du site. De plus la construction d'un parking, qui profitera essentiellement aux futurs immeubles prévus à cet endroit, fragilisera un sol déjà très instable.

Pour mémoire l'effondrement de la RD559 devant la pharmacie qui a entraîné des travaux considérables et le saccage de la boulangerie mitoyenne par un torrent de boue il y a quelques années.

En conséquence je suis défavorable à tout projet de modification du Plan d'urbanisme dans ce secteur.

n° 171
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Résidente à l'année depuis de nombreuses années, je suis favorable à la modification n°2 du PLU. La place sera un lieu de convivialité et le parking est plus que nécessaire.

Mairie du RAYOL-CANADEL
Reçu le

05 NOV. 2021

N°

n° 172

83820 - Le Rayol Canadel

Le 4. 11. 2021

à l'attention de Monsieur **Barrier** Commissaire Enquêteur

Nous sommes résidents et propriétaires au Rayol Canadel depuis 1976. Notre villa 83820 est au cœur même du village. Nous apprenons fin août 2021 un projet de modification de l'avenue **mistral** et du **Pateck** (stationnements, aires de piques niques et chemin **piétonnier** devant notre **résidence**).

Nous **découvrons** ce mercredi 26 octobre lors de notre rendez vous à la mairie, un **supplément** de cette brochure la voix du Rayol Canadel, qui comme la **précédente** ne nous pas été **adressée**. Notre villa est **photographiée** en couverture de cette brochure sans notre avis pour faire la promotion de ce projet cœur de village, ou nous apprenons une modification du plu et un projet immobilier de parking **souterrain**, de logements ainsi qu'une esplanade.

Ces deux projets enclavent notre résidence dans un système de **circulation** néfaste à son calme et à son habitabilité. Ils provoqueront des **nuisances permanentes** et **déprécierons** la valeur de notre bien.

En effet la population du Rayol passe de **quelques centaines** d'habitants à quelques milliers en été. Parmi les **estivants** de passage, il y en a toujours d'**irresponsables** et nous les **voyons** déjà **buvant** et pique niquant par les belles soirées **rayolaises** si calmes dans ce petit village.

D'autre part les entrées et sorties du parking **souterrain** ne pourront pas se faire sans **nuisances** sonores. Nous n'osons pas enfin parler d'éventuelles rixes entre estivants alcoolisés.

Ces **projets** sont disproportionnés en **regard** du village et de sa **population**. Ils ne représentent et ne défendent pas l'âme et l'esprit du lieu que nos anciens nous ont offert.

En effet, nous attendons depuis l'arrêt de ses activités (2000/2005), la réhabilitation d'un cœur de vie **sportive** et **sociale** autour du Tennis Club.

Nous n'**avons** été ni concertés, ni informés de cette éventuelle modification du PLU pour rendre **constructible** des surfaces (2000 mètres **carrés**) obligatoirement destinées aux activités sportives. Cette zone «cœur de village» doit **retrouver** son âme.

Ce projet de bétonisation nous **apparaît** extrêmement dangereux : les précédents et nombreux glissements de terrains, nous rappellent la **fragilité** du sous-sol, les risques **importants** de nouveaux éboulements, de coulées de boue et l'**apparition** de rivières **souterraines**, lors de nos violents et fréquents orages, qui mettront en **danger** le centre du village. Ce parking ne servira tout au plus qu'un mois par an et va diminuer le nombre de **places** publiques au profit des places privées.

La **préfecture** du Var situe notre **village** dans une zone EPR dite **espace** près du rivage qui dépend du Golfe de Saint-Tropez. Ce projet nous apparaît en **contradiction** avec la loi Elan, la loi du littoral, et le Scott.

Nous souhaitons savoir si ces projets sont situés dans le **champ** de visibilité d'un immeuble au titre des bâtiments historiques ; comme chez nous le Pateck. Nous demandons l'avis de l'**architecte** des **bâtiments** de France. Nous sommes opposés à ces projets qui dénaturent le centre du Rayol.

n° 173

le 2 novembre 2021

objet : avis sur la demande de « modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics »

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis résident résident secondaire au Rayol inscrit sur les listes électorales.

Dans le cadre du Projet d'aménagement du centre du village du Rayol-Canadel présenté par l'équipe municipale, je m'oppose à la proposition « *de modification du PLU afin d'autoriser la réalisation d'un parking mixte public/privé, sans altérer la qualité des futurs espaces publics* »

En premier lieu, le projet même de construction d'un parking à cet emplacement pose dans sa globalité un problème environnemental majeur ; autoriser une telle construction mettra la commune en non-conformité vis-à-vis des lois environnementales en vigueur et à venir (*ELAN, Littoral et Climat&Résilience*). De plus, en imperméabilisant et artificialisant une aire très importante (> 2500m²) sur les anciens tennis, la construction de ce parking est porteuse de risques pour les habitations et les habitants vivant en aval de la zone.

En second lieu la modification du PLU proposée va aliéner totalement l'usage du parking. Le passage de 100% de places publiques vers une mixité publique/privé va diminuer de fait le nombre de places publiques au profit de places privées. C'est un préjudice inacceptable aux intérêts des résidents et contribuables de la commune.

De manière plus globale le *PLU* qui autorise ce projet de parking est encadré par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui reste invalidé par la Préfecture du Var (voir lettre du Préfet du Var à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez du 20/12/2019).

En effet, le 20 décembre 2019, monsieur le Préfet Jean-Luc Videlaïne a suspendu le *SCoT* présenté par la Communauté de communes du golfe de Saint Tropez, au motif de non-conformité avec la loi *ELAN* et avec la loi *Littoral*. S'ajoute aujourd'hui le contexte nouveau de la loi Climat et Résilience encore plus contraignante vis-à-vis des règles d'urbanisme.

Dans son rapport le Préfet demande une révision importante du *SCoT* en particulier sur les problèmes d'extension de l'urbanisation au sein des *espaces proches du rivage (EPR)* et sur la délimitation même de ces *EPR* sur toute une zone du golfe de Saint Tropez dont le Rayol Canadel (voir lettre du Préfet du 20/12/2019).

n° 174

A notre connaissance la Communauté de Communes n'a pas produit à ce jour un nouveau SCoT pour validation depuis cette injonction de l'Etat.

La question est donc comment modifier au Rayol un PLU encadré par un SCoT qui n'est pas validé par l'autorité représentant l'Etat ?

Elle renvoie l'action municipale sur l'OAP du centre du village en marge de la législation environnementale, sur la base d'un PLU qui paraît obsolète datant de 2016, qui ne répond pas du tout aux exigences formulées fin 2019 par le Préfet du Var que nous avons alerté à ce sujet.

En conclusion, la demande de modification présentée ne devrait pas être retenue dans la mesure où :

- elle aliène totalement l'usage public du parking
- elle concerne un point d'un PLU qui est encadré par un SCoT qui pour l'heure reste invalidé (par le Préfet du Var)
- elle concerne un projet de parking aussi inutile (à cet endroit) que coûteux

n° 175

virginie.genty

De: vendredi 5 novembre 2021 10:38
Envoyé: virginie.genty
À:
Objet:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Résidents à l'année depuis de nombreuses années, Nous sommes favorable au projet de la modification numéro 2 du PLU.

Ce projet sera bénéfique pour la commune où mon mari a grandi.
En effet, le parking est nécessaire pour la bonne continuité de notre superbe commune.

Bien à vous,

83820 Le Rayol-Canadel

n° 176

de l'association ARCANÉ.

Pour moi, il s'agit d'une modification majeure de l'AOP, telle qu'elle était prévue ds le PLU. En effet, ce parking était jugé indispensable pour faire face au besoin de stationnement dans le centre du village et renforcé sans attractivité en permettant aux Rayolais de faire leurs courses ds de bonnes conditions et de permettre aux automobilistes de passage de s'arrêter au cœur du village.

Aujourd'hui la capacité du parking est réduite de moitié, donc il ne pourra plus répondre aux besoins exprimés en 2016.

Les concepteurs de l'AOP n'avaient pas prévu de réserver des stationnements pour les habitants des futures constructions probablement parce que les places de stationnement devaient être construites sous les immeubles.

Cette privatisation permet au constructeur de s'exonérer de leurs obligations en matière de parking en réquisitionnant la moitié de l'espace public.

Je suis donc favorable à la modification n° 2 du PLU qui aurait dû être précédée d'une large phase de consultations.

Il est surprenant que les avis de l'ARRER et de l'AARC figurent sur le site de la mairie comme documents administratifs de personnes associées alors que ces contributions ont été payées pendant l'expertise publique et non pas dans la phase de concertation.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Afin de justifier la modification du PLU numéro 2, en page 7/8 il est notifié :

« la commune du Rayol-Canadel sur Mer a connu une forte baisse démographique au cours des deux dernières décennies (-17%) en lien avec le phénomène de mutation des résidences principales en résidences secondaires sur l'ensemble de son territoire. Les constructions neuves ont répondu aussi essentiellement au développement de l'offre de résidences secondaires »

en consultant les chiffres de l'OFGL et ceux de l'INSEE, les chiffres sont :

INSEE EVOLUTION DE LA POPULATION RAYOL CANADEL (Hors Comptée à part)	
Année	Hbts
1999 (Recensement)	700
2006	583
2007	582
2008 (Recensement)	630
2009	679
2010	727
2011	718
2012	714
2013 (Recensement)	717
2014	719
2015	721
2016	717
2017	711
2018 (Recensement)	711
2019	711
Evolution 1999/2018	1,57%

Nom 2021 Commune	Rayol-Canadel-sur-Mer
Source OFGL	Population
2012	690
2013	739
2014	729
2015	725
2016	727
2017	730
2018	732
2019	729
2020	723
Evolution 2012/2020	4,8%

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968 () -

INSEE	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires et logements	Logements vacants
1968(*)	567	207	360	0
1975(*)	680	349	270	61
1982	948	391	548	9
1990	1078	381	632	65
1999	1337	294	983	60
2008	1321	294	948	80
2013	1469	352	1086	31
2018	1509	353	1131	25
1999/2018	172	59	148	-35
Evolution 1999/2018 en %	12,9%	20,1%	15,1%	-58,3%

Ces chiffres ne corroborent pas les affirmations de la municipalité qui justifie le projet et la modification du PLU n°2. Quelle est la source d'information officielle et vérifiable utilisée par la municipalité ?

A travers les tableaux ci-dessus, on peut constater :

- une augmentation de la population du Rayol Canadel
- une augmentation supérieure des résidences principales par rapport à celles des résidences secondaires en %

Parkings

Dans le journal de municipalité, LA VOIX DU RAYOL CANADEL ETE 2021, il est mentionné :

- « 70 places pour désengorger le stationnement le long des routes »
- « pour permettre l'augmentation de la fréquentation des commerces et services du village et encourager les estivants à faire leurs courses dans la commune »
- Dans la rubrique financement « Néanmoins la municipalité achètera 35 places de parking (avec la recette de la vente du terrain cédé à Aktimo et pourra faire directement l'acquisition de 5 appartements »

Le financement de ce parking mérite des éclaircissements auprès des contribuables du Rayol Canadel :

- 1) la municipalité cède le terrain dit « Morel » pour disposer de fond

- 2) la municipalité dispose de fonds suite à la vente d'un terrain au promoteur Aktimo dont le projet est en cours de construction au centre village
- 3) la municipalité « achètera » 35 places de parking et fera l'acquisition de 5 appartements

La municipalité ne communique pas sur le montage financier de l'opération centre village, qui induit donc des questions et ne justifie pas la suppression du mot public dans le PLU n°2

- pourquoi vendre le terrain dit Morel appartenant à la municipalité sur lequel doit être réalisé la résidence pour le racheter par la suite et que cela permet déjà d'accueillir environ 30 véhicules en stationnement gratuit ?
- à quoi vont servir les fonds de la vente cédé à Aktimo ?
- pourquoi devoir acheter des places, alors qu'en laissant le mot public cela permettrait d'affranchir la commune d'une telle dépense ?
 - S'agit-il de répondre à une demande du futur opérateur qui doit réaliser les projets de construction ?

De plus avec cette modification, la municipalité est en contradiction et ses engagements vis-à-vis des citoyens :

- justification ayant permis l'élaboration du PLU de 2016 de répondre à la problématique de stationnement identifié lors de l'élaboration initiale du PLU en Octobre 2016 (chapitre 3.2), je cite :
 - « renforcer l'offre en stationnement « parking sous les tennis sur 1400 m2 »
- Via le journal municipal LA VOIX DU RAYOL CANADEL ETE 2021 : « 70 places pour désengorger le stationnement le long des routes » « pour permettre l'augmentation de la fréquentation des commerces et services du village et encourager les estivants à faire leurs courses dans la commune »
- ➔ Comment la municipalité va répondre à la demande de renforcer le stationnement public pour le centre village, si le parking n'est plus public et le terrain Morel vendu ?

L'Esplanade/ Belvédère

La modification n°2 du PLU, impacte aussi, de facto, l'usage de la place,

Peu d'information, sinon qu'elle sera sur un terrain privé et certainement la toiture du parking.

Il est fait très peu référence à cette esplanade dans les écrits suivants :

- Texte PLU/OAP : aucune mention que l'esplanade soit accessible au public
- Schéma de l'OAP : en vert foncé : zone 3.a : Equipements publics (parking, équipements de loisirs, ...)
- LA VOIX DU RAYOL CANADEL ETE 2021 : « un belvédère animé » ; un questionnaire adressé à tous les rayolais, leur permettra de choisir l'aménagement de cet espace, »

Quel sera le statut de cette esplanade construite sur un terrain privé si le mot public est supprimé ?

- Le législateur indique : « Le passage du domaine privé au domaine public se fait par l'affectation du bien à un usage public ou à une mission de service public moyennant un aménagement spécial. Des baux emphytéotiques peuvent être signés si la personne privée accomplit, pour le compte de la collectivité, une mission de service public, ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général (art. L. 1311-2(nouvelle fenêtre) du code général des collectivités territoriales - CGCT) »
- ➔ Quel est le lien juridique prévu par la municipalité qui permet de rendre public l'accès de cette toiture et son aménagement par la municipalité si le mot public est supprimé ?
- ➔ Quel sera le devenir des équipements de loisirs et du parking avec sa toiture en esplanade accessible au public si le mot « public » est supprimé ?

➔ La municipalité devra-t-elle payer une redevance pour usage si le mot public est supprimé ?

➔ Si le terme juridique est supprimé, comment garantir que l'accès ne retombe pas dans le domaine privé ? éviter tous recours futur en contentieux quant à l'usage ?

Je souhaite que le centre village garantisse l'accès au public, des équipements prévus, je ne suis pas favorable à la suppression du mot « public » dans le PLU et l'OAP.

Je regrette le manque de transparence et de communication de la part de la municipalité sur ce projet qui va durablement impacter les espaces, avec des constructions qui ne sont pas en harmonie avec la configuration du village (cube de béton, toiture plate, ...), un projet de maison de services seniors dont la rentabilité ne peut être atteinte (il faut un minimum de 80 appartements pour qu'un tel projet soit rentable), une place un sol bétonnée en plein soleil.

Au moins le PLU de 2016 laissait de la place à des activités sportives plus conséquentes au centre village permettant une animation permanente.

Il faut aussi noter que :

- la municipalité a préféré vendre de nombreux terrains communaux ces 6 dernières années à des particuliers, pour des résidences secondaires au lieu de les exploiter pour des projets de logements communaux.
- La municipalité aurait pu prévoir un quota de logements sociaux/ communaux dans le PLU sur le secteur des Arômes
- L'accueil en Mairie est déplorable pour pouvoir avoir accès aux documents consultables tel que prévu par le législateur, même sur rendez-vous à l'avance

Salutations distinguées

n° 179

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

83820 Le Rayol Canadel



n° 180

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je suis totalement défavorable au projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme :

La création d'un parking massif de 70 places implanté sur les actuels tennis aurait été justifiée selon la municipalité, par le souci de favoriser le stationnement au centre village.

Mais la transformation de ce parking public en parking public/privé ne permettra en rien d'améliorer le stationnement en centre village dès lors que la moitié des places sera obligatoirement occupée par les véhicules des résidents des 3 nouveaux bâtiments implantés et les 35 places restantes seront réservées aux commerçants en raison de la suppression de leurs places de stationnement situées actuellement sur le terrain Morel.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE AU RAYOL CANADEL :

83820 Le Rayol Canadel

rendez vous du 5 novembre 2021 ^{n° 181} 14h30

Projet demande porte sur le remplacement ^{suppression} du terrain public :
① - or, la réalisation de la modification est présentée comme créant 70 places de parkings pour désengorger le stationnement et favoriser le village -

- Ce n'est pas exact car compte tenu de l'implantation de logements privés et de leur il n'y aura pas 70 places de stationnement publiques.
Il n'y en aura pas même la moitié à destination des usagers. Les informations sont insuffisantes dans le dossier présenté -

Donc la consultation des habitants de la commune est fondée sur les informations erronées - L'équilibre du don du public (Morel) vers le privé ne permet pas le ^{reponse au désengorgement présentée} par le projet

La problématique de la circulation au sein du village n'a pas été abordée (interrogation des associations de lutte contre les véhicules routiers?)

Enfin, il va faire sortir les véhicules en face de la rue qui fera desservir

- Le barreau au bord du village
est très large et la rue
indépendante (largeur / pente)

Il va y avoir des larges embouteillages
mettant en question la circulation
dans le village et centre productif avec
le projet proposé comme le long de
le centre - Impact sur la
RD559 → voir / passer,

3) L'activation de la dynamique de
l'architecture.

n° 182

Royal le 5/11/21

Monsieur le commissaire-enquêteur,
Je souhaiterais vous rencontrer pour discuter
du projet de cœur de village.

Un projet complexe localisé :

- sur un terrain "privé"
- avec un promoteur immobilier
- en collaboration avec une
municipalité

- Construction de logements sociaux - que
deviennent-ils après 10 ans ?

Construction de logements pour services
dans un village comme le Royal ?
Les gens préfèrent aller à Carabosse ou
au haraouba ...

- Pas de terrains ? : cœur de village et
d'activités pour les ados

- Une esplanade publique sur un toit
privé ?

- Dans un périmètre de monument
historique : le Fatah ?

- Parkings 70 ? dont 35 rachetés
par la mairie ? et les logements ?
Que restera-t-il ?

Qui créera des bouchons ...

Bref, un projet disproportionné
pour un petit village ...

laissons cela au Landou et
à Cavalizo !

Merci pour votre étude et votre
regard objectif.

Bien cordialement

Résident à l'avenue -

Monsieur,

Je soutiens, par la présente lettre,
le projet d'aménagement "Bour de
village" dans sa globalité.

L'aménagement de la place est plus que
nécessaire afin d'entrer le village avec
le logement pour les adultes, sont
les importants et pour les services
aussi, car, le plus part du temps, ils
doivent quitter le village pour trouver des
habitations de plein pied. -

Un soutien enthousiaste -
Habitant au village depuis 50 ans

Le projet est un vrai plus
pour le vie ensemble, pour le
partage inter-générationnel
et sortir de chacun des si-

Bien chaleureusement
Merçi pour votre travail.

le 5 NOV 2021
RAYOL CANADEL

P.S. oubli : les parkings indispensables

△ penser à... les équipes de prises électriques

△ : la place doit être la plus verte possible
des espaces vert avec de l'ombre et
si possible un bassin —

n° 184

83820 Le Rayol-Canadel/mer

Monsieur,

Le projet "Cœur de Village" me semble
essentiel pour la pérennité de notre
village.

Nous avons la chance d'accueillir une poste,
une pharmacie, un médecin et des
commerces dans ce petit village.
Le projet nous permettra une activité
toute l'année. C'est une chance
de pouvoir permettre l'accès à la
propriété, de plus la résidence sénior
sera une source d'emplois.
Les parkings sont absolument nécessaires

Car l'été nous avons un manque
de parking évident.

La place est un atout pour la
commercialité et l'échange entre
les générations.

Bien cordialement.

Résident permanent.

m[?] 185

Accueil

De:
Envoyé: vendredi 5 novembre 2021 11:19
A: accueil.mairie@rayol-canadel.fr

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur. Monsieur le Commissaire
enquêteur, Né au Rayol Canadel et résident à l'année, je suis complètement
favorable à cette modification du projet numéro 2 du PLU. Je trouve bon de redonner à notre village du dynamisme.
Cette place sera un lieu de convivialité avec une vue juste exceptionnelle. Concernant le parking cela est vraiment
nécessaire pour toutes nos commodités du quotidien. Merci.

Bien cordialement.
Envoyé depuis l'application Mail Orange